

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 03432
Numéro SIREN : 441 133 808
Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2019 sous le numéro de dépôt 17079

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 22-03-2019

N° DE DEPOT : 017079

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : NAVAL GROUP

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

MILLESIME : 2018

Comptes annuels de Naval Group SA

au 31 décembre 2018

CERTIFIÉ COMPTABLE ORIGINAL



SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Instruments financiers**
 - 7.4. Litiges**

I. BILAN AU 31/12/2018

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et provisions	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			203 489	153 474	50 014	35 484
Fonds commercial			474 067	224 154	249 913	256 227
Immobilisations en-cours			19 694		19 694	23 159
Avances et acomptes						74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			50 563	14 665	35 898	41 152
Constructions			452 951	214 439	238 512	247 180
Installations techniques, mat. et outillage indust			358 509	266 679	91 830	96 428
Autres immobilisations corporelles			273 867	177 364	96 503	101 613
Immobilisations en-cours			47 077		47 077	36 327
Avances et acomptes			1 590		1 590	661
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		447 068	249 184	197 884	196 548
Créances rattachées à des participations			114 021	57 790	56 230	56 306
Autres titres immobilisés			11 625	1 128	10 497	5 970
Prêts						
Autres immobilisations financières	note 8		1 007		1 007	897
ACTIF IMMOBILISE			2 455 528	1 358 878	1 096 651	1 098 026
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			444 355	31 232	413 122	420 351
En-cours de production de biens			20 848	67	20 781	144 873
En-cours de production de services			1 464		1 464	77 721
Produits intermédiaires et finis			29		29	4 975
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			867 744	1 699	866 046	1 081 361
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8		10 155 642	6 612	10 149 030	9 727 270
Autres créances	note 8		268 036		268 036	131 361
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 861 083		1 861 083	2 500 914
Disponibilités			472 753		472 753	218 419
Charges constatées d'avance	note 4		29 359		29 359	28 425
ACTIF CIRCULANT			14 121 313	39 610	14 081 704	14 335 670
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			24		24	125
TOTAL GENERAL			16 576 865	1 398 488	15 178 378	15 433 821

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	135 956	107 936
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			136 223	85 446
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			41 744	41 896
CAPITAUX PROPRES			951 667	873 023
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			2 180	1 985
AUTRES FONDS PROPRES			2 180	1 985
Provisions pour risques		note 6	592 177	433 898
Provisions pour charges		note 6	149 554	103 797
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			741 730	537 695
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	133 131	247 822
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			11 333 928	11 005 309
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 057 749	2 029 850
Dettes fiscales et sociales		note 7	512 153	530 161
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			34 710	18 082
Autres dettes			123 005	53 547
Produits constatés d'avance		note 7	287 726	136 177
DETTES			13 482 402	14 020 947
Ecart de conversion passif			399	171
TOTAL GENERAL			15 178 378	15 433 821

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

RUBRIQUES	en k.euros	31/12/2018				31/12/2017
		France	Exportation	Notes	Total	
Ventes de marchandises		1 234 454	330 918		1 565 372	2 048 003
Production vendue de biens		1 157 628	129 265		1 286 893	1 516 855
Production vendue de services						
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 392 082	460 183	note 9	2 852 264	3 564 858
Production stockée					(208 317)	(264 547)
Production immobilisée					12 620	13 913
Produits nets partiels sur opérations à long terme					8 889	2 962
Subventions d'exploitation				note 10	221 673	284 021
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					41 452	37 837
Autres produits						
PRODUITS D'EXPLOITATION					2 928 582	3 639 044
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)					357 159	397 489
Achats de matières premières et autres approvisionnements					3 386	32 424
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				note 11	886 917	1 741 562
Autres achats et charges externes					67 643	55 734
Impôts, taxes et versements assimilés				note 12	647 112	566 370
Salaires et traitements					281 506	248 572
Charges sociales						
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	91 575	91 773
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	468	1 123
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	8 042	9 780
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	385 753	228 382
Autres charges					59 418	8 314
CHARGES D'EXPLOITATION					2 788 980	3 381 524
RESULTAT D'EXPLOITATION					139 602	257 520
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
OPERATIONS EN COMMUN					0	0
Produits financiers de participations					47 826	49 729
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					4 260	4 785
Autres intérêts et produits assimilés					9 397	27 597
Reprises sur provisions et transferts de charges					46 670	119
Différences positives de change					12 033	14 189
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					299	740
PRODUITS FINANCIERS					120 486	97 160
Dotations financières aux amortissements et provisions					108 371	164 602
Intérêts et charges assimilées					721	3 703
Différences négatives de change					6 141	17 055
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					1 497	762
CHARGES FINANCIERES					116 730	186 121
RESULTAT FINANCIER				note 13	3 756	(88 961)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					143 358	168 559
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					596	1 471
Produits exceptionnels sur opérations en capital					46 222	6 063
Reprises sur provisions et transferts de charges					19 890	82 200
PRODUITS EXCEPTIONNELS					66 708	89 734
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					4 111	2 359
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					17 399	35 600
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					15 625	9 999
CHARGES EXCEPTIONNELLES					37 135	47 957
RESULTAT EXCEPTIONNEL				note 14	29 573	41 777
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				note 15	9 827	25 647
Impôts sur les bénéfices					26 880	99 243
TOTAL DES PRODUITS					3 115 775	3 825 939
TOTAL DES CHARGES					2 979 552	3 740 493
BENEFICE OU PERTE					136 223	85 446

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018 NAVAL GROUP SA

Le total du bilan avant répartition est de 15 178 378 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 3 115 775 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 136 223 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2018.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- Le ministère de la défense a notamment notifié à Naval Group la commande du Rubis, 5ème sous-marin de la série Barracuda, la commande concernant l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation du sous-marin lanceur d'engin Le Terrible et la commande sur le maintien en conditions opérationnelles des Frégates multi-mission sur la période 2019-2022
- Naval Group a signé le 18 décembre la vente du site de Gassin entraînant la comptabilisation d'une plus value de cession sur l'exercice 2018.
- Les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent avec pour certains programmes une amélioration supérieure au budget.
- Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a décidé de mettre un terme aux investissements dans le domaine des hydroliennes entraînant la mise en liquidation judiciaire du sous-groupe Open-Hydro. L'impact financier afférent a été constaté sur l'exercice 2018.
- Demande et obtention d'un rescrit fiscal suite au changement d'estimé comptable concernant la reconnaissance de l'avancement des contrats à long-terme.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2014-03 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliques (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.

- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- **Immobilisations décomposées :**
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- **Amortissements :**
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- **Durée d'amortissement et révision de cette durée :**
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Un changement d'estimation a conduit à la modification du calcul des dépréciations des stocks en 2017.

Les dépréciations des stocks sont maintenant composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est généralement reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risques de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement. La provision pour pertes à terminaison est comptabilisée en provision pour risques.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises). A fin 2018, Naval Group dispose d'une opération significative en cours sur le dollar, avec une couverture de change mise en place.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 1 881 807 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes :

- Mise en service des projets FIRA et Cycle de Vie
- Mise en service d'un bâtiment sur le site de Cherbourg
- Cession de notre site de St-Tropez
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués (essentiellement dans la matériel informatique)

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 050 775) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2018 sont de 154 269 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2018 et la provision pour dépréciation cumulée est de 69 885 k€ au 31 décembre 2018.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions créations virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	669 329	41 822	13 894	7	697 250
Immobilisations incorporelles	669 329	41 822	13 894	7	697 250
Terrains	54 718	3 257		7 412	50 563
Constructions sur sol propre	218 943	8 378		7 136	220 186
Constructions sur sol d'autrui	28 489	546			29 035
Constructions installations générales, agencements et aménagements	203 757	14 157		14 184	203 730
Installations techniques, matériel et outillage industriel	353 856	19 568		14 914	358 509
Installations générales, agencements et aménagements divers	149 976	9 979		316	159 639
Matériel de transport	2 869	132		42	2 958
Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 742	8 949		41 421	111 270
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	36 327	36 748	24 948	1 051	47 077
Avances et acomptes	661	929			1 590
Immobilisations corporelles	1 193 339	102 644	24 948	86 477	1 184 558
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	538 842	29 434		7 188	561 089
Autres titres immobilisés	7 511	5 000		886	11 625
Prêts et autres immobilisations financières	897	160		50	1 007
Immobilisations financières	547 251	34 595		8 124	573 721
TOTAL GENERAL	2 409 918	179 061	38 842	94 608	2 455 528

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		284 968	22 782	7	307 744
Immobilisations incorporelles		284 968	22 782	7	307 744
Terrains		13 566	1 911	812	14 665
Constructions sur sol propre		80 866	7 615	4 312	84 168
Constructions sur sol d'autrui		13 249	2 011		15 260
Constructions installations générales, agencements et aménagements		109 693	13 415	9 540	113 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels		243 475	23 600	13 469	253 607
Installations générales, agencements et aménagements divers		85 350	10 255	316	95 289
Matériel de transport		2 280	195	42	2 432
Matériel de bureau et informatique, mobilier		106 832	13 328	41 218	78 943
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles		655 812	72 329	69 710	657 932
TOTAL GENERAL		940 280	95 112	69 716	965 676

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (91 575 k€) et en charges exceptionnelles (3 536 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS	en千euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		69 417	468		69 885
Immobilisations incorporelles		69 417	468		69 885
Terrains					
Bâtiments		194	24	8	210
Installations générales		4	20	1	23
Ouvrage d'infrastructures		2	1 207		1 209
Matériel industriel		13 902	3 099	3 932	13 069
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		52	1	49	4
Installations générales, agencements et aménagements divers		511	188		699
Matériel de transport					
Matériel informatique					
Autres matériels de bureau et informatique			1		1
Mobilier					
Immobilisations corporelles		14 665	4 540	3 990	15 215
TOTAL GENERAL		84 082	5 008	3 990	85 100

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En千 euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	5 583	77 315	21 255		13 826	1 108	2 004
MOPA 2	100%	70	(8)	104	58			(12)	
Sirehna	100%	300	7 189	4 239	4 239		9 204	1 285	
DES	49%	500	4 059	245	245		62 400	4 012	917
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	225 335 INR	1 047	1 047		5 678 (*)	136 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	25 432 MYR	853	0		50 527 (*)	1 883 (*)	
Itaguai Construções Navais	41%	1 072 BRL	59 316 BRL	79	79		105 082 (*)	13 717 (*)	9 784
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	8 048 BRL	2 391	2 391		5 142 (*)	422 (*)	
Eurosysnav	50%	40	3 108	2 610	0			30	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	5 813 SGD	51	51		18 281 (*)	4 124 (*)	3 773
Naval Group Coopération	99,90%	700	466	699	699		13 423	262	200
Naval Group Participations	100%	1 400	(48)	1 400	1 352			(8)	
Armaris Quater	100%	37	(7)	37	30			117	
Armaris Quint	100%	36	(2)	57	34			(2)	
Armaris Sixt	100%	36	(2)	58	34			(2)	
Principia	33,33%	625	2 547	1 053	842			475	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	59,87%	219 300	(167 454)	218 723	31 081	12 306	4 313	(18 084)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	9 692 MYR	1 969	1 969		7 640 (*)	997 (*)	
Kership	45%	5 000	(3 691)	2 250	589		41 730	(1 123)	
Naval Group Support	100%	64	13 568	2 450	2 450		140 224	23 792	25 749
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	2 919 AUD	2 092	2 092		29 824 (*)	1 332 (*)	
Technicatome	20,26%	22 140	140 102	113 404	113 404		429 301	41 214	5 399
Chantiers de l'Atlantique (**)	11,67%	142 902	139 890	13 924	13 924		1 476 974	3 806	
Naval Group Projet	100%	15		15	15				
Total				447 068	197 884	12 306	2 413 569	83 255	47 826

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien

AUD = Dollar Australien

MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

(*) Taux moyen 2018

(**) Données de l'exercice 2017

- En Février 2018, la société Winacelles a fait l'objet d'une liquidation. Les titres détenus par Naval Group pour une valeur de 631 k€ ont été annulés. Ces titres étaient provisionnés à 100% au 31 décembre 2017.
- En Août 2018, Naval Group a acquis des titres de la société Chantiers de l'Atlantique pour un montant de 13 924 k€ soit un pourcentage de détention de 11,67% au 31 décembre 2018.
- En décembre 2018, Naval Group a acquis 100% des titres de la société Naval Group projet pour un montant de 15 k€.
- En décembre 2018, Naval Group a participé à 100% aux augmentations de capital de ses filiales Armaris Six (pour un montant de 21 k€), Armaris Quint (pour un montant de 20 k€) et MOPA2 (pour un montant de 67 k€).

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 715	911
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	131
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	1 110	1 110
Fonds Atalaya	38,46%	3 524	3 345
Fonds PSL Innovation Fund	XX%	5 000	5 000
TOTAL		11 625	10 497

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En千 euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 292
Participations	447 068
Créances rattachées à des participations	56 714
Prêts	57 306
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	100
Avances et acomptes versés sur commandes	10 165
Créances clients et comptes rattachés	187 253
Autres créances	5 303
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	133 130
Avances et acomptes reçus sur commandes	91 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	950
Autres dettes	32 872

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe ;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a réalisé 78 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		444 355	31 232	413 122
En-cours de production de biens		20 848	67	20 781
En-cours de production de services		1 464		1 464
Produits finis		29		29
TOTAL		466 696	31 299	435 396

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	13	13	
VMP	1 861 070	1 860 813	
TOTAL	1 861 083	1 860 826	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 725 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 2 783 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	9 758 039 k€	9 100 548 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	29 359 k€	28 425 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice	en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		873 023
Distributions sur résultats antérieurs		(57 426)
Capitaux propres après distributions		815 597
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées	152	
Variations des réserves		
Autres variations (report à nouveau)		28 020
Résultat de l'exercice N-1 (part non distribuée)	28 020	
Résultat de l'exercice N		136 223
SOLDE		136 071
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		951 667

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 107 936 k€
- Résultat 2017 85 446 k€
- Dividendes versés en 2018 (57 426 k€)
- Solde 135 956 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES	en k.euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		41 896	3 902	4 054		41 744
PROVISIONS REGLEMENTEES		41 896	3 902	4 054		41 744
Provisions pour litiges		153 554	45 357	12 800	23 345	162 766
Provisions pour garanties		61 670	21 604	11 520	2 780	68 975
Provisions pour pertes à terminaison		90 191	17 910	24 757	2 836	80 507
Provisions pour amendes et pénalités		40 302	23 039	23 155	19 675	20 511
Provisions pour pertes de change		125	24	0	125	24
Provisions pour pensions, obligations similaires		81 566	16 663	4 709		93 521
Autres provisions pour risques et charges		112 059	306 827	101 156	2 303	315 427
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		539 465	431 424	178 096	51 063	741 730
Dépréciations sur immobilisations incorporelles		69 417	468			69 885
Dépréciations sur immobilisations corporelles		14 665	4 540	3 903	87	15 215
Dépréciations sur titres de participation		237 104	13 257	631	545	249 184
Dépréciations sur autres immobilis. financières		50 426	53 090	0	44 598	58 919
Dépréciations sur stocks et en cours		27 745	6 609	2 311	744	31 300
Dépréciations sur comptes clients		5 869	1 135	19	373	6 612
Autres dépréciations		3 210	298	682	1 127	1 699
DEPRECIATIONS		408 435	79 397	7 547	47 474	432 812
TOTAL GENERAL		989 797	514 723	189 697	98 536	1 216 286
Dotations et reprises d'exploitation			394 263	170 861	50 812	
Dotations et reprises financières			108 371	1 313	45 358	
Dotations et reprises exceptionnelles			12 089	17 523	2 367	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES	en k.euros	Début d'exercice	Reclas- sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour pertes à terminaison		88 421	1 769	90 191
Dépréciations sur stocks et en cours		29 515	(1 769)	27 745

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 58 631 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2018 sur la base des calculs effectués en 2018 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2018 est de 1,50 % contre 1,25 % au 31 décembre 2017.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2018 est de 4,50 % contre 1,25 % au 31 décembre 2017.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2017.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	119 495
Coût des services rendus	8 604
Intérêt sur la dette actuarielle	1 508
Dette actuarielle estimée à la clôture	129 607
Prestations payées	(3 228)
Gains / expérience	228
Dette actuarielle calculée à la clôture	126 607

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	38 663
Rendement des placements	1 547
Gain actuariel sur placements	219
Valeur des placements calculée à la clôture	40 429

Au 31 décembre 2018, le fonds se composait de 53,93 % d'actions, 25,00 % d'actifs monétaires et 21,07 % d'obligations.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2018 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	(8 604)	(7 928)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 508)	(1 382)
Rendement attendu des placements	1 547	1 391
Amortissement coût des services passés	(1 105)	(1 168)
(Coût net)	(9 670)	(9 087)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle estimée à la clôture	126 607	119 494
Valeur des placements à la clôture	(40 429)	(38 663)
Déficit	86 178	80 831
Coût des services passés non comptabilisés	(19 007)	(19 356)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(8 540)	(9 286)
Provision nette comptabilisée	58 631	52 189

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 4 007 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 003 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 13 953 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 7 927 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 10 386 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs :	859 611 k€	1 851 352 k€
Dettes fiscales et sociales :	162 118 k€	147 184 k€
Fournisseurs immobilisations :	20 380 k€	9 741 k€
Autres dettes :	16 387 k€	14 554 k€
Produits constatés d'avance :	287 726 k€	136 176 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		114 021	67 628	46 392
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 007		47	961
Clients douteux ou litigieux	6 862		6 136	726
Autres créances clients	10 148 780		10 145 290	3 490
Personnel et comptes rattachés	776		776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 461		1 461	
Etat : impôts sur les bénéfices	80 820		80 820	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	142 878		142 878	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses	2 408		2 408	
Groupe et associés	34 945		34 945	
Débiteurs divers	4 749		4 749	
Charges constatées d'avance	29 359		29 359	
TOTAL		10 568 064	10 516 496	51 569

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers	133 131	133 131			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 057 749	1 057 328		421	
Personnel et comptes rattachés	107 314	107 314			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 260	96 260			
Etat : impôts sur les bénéfices	416	416			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	295 613	295 613			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	12 549	12 549			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 710	34 710			
Groupe et associés	1 065	1 065			
Autres dettes	121 940	121 940			
Produits constatés d'avance	287 726	287 726			
TOTAL		2 148 474	2 148 053	421	

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 48,7 M€ qui ont été dépréciés à 100% au cours de l'exercice 2018.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 133 130 K€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

	en k euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients privés France		141 157	249 688
Clients étatiques		2 214 556	2 189 692
Total clients France		2 355 713	2 439 381
Clients Export		497 054	1 124 633
SOFRANTEM / DCNI		(502)	845
Total clients Export		496 552	1 125 478
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2 852 264	3 564 858

La baisse de 2018 est essentiellement liée à un changement d'estimation dans la détermination du CA, maintenant basé sur l'avancement par les coûts (ce changement d'estimation a été intégré dans notre demande de rescrit).

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES	en k euros	31/12/2018	31/12/2017
Reprises de provisions et dépréciations		221 673	284 021
Dotations aux amortissements		91 575	91 773
Dotations aux provisions et dépréciations		394 263	239 285

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 95 160 k€ à fin décembre 2018.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 186 240 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Cadres (Niveau 1)	6 081	5 528	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	2 539	2 273	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1 997	1 855	2 498	2 776
TOTAUX	10 617	9 656	2 498	2 776

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'est élevé à 10 904 k€ en 2018 contre 11 771 k€ en 2017.

Le CICE a été essentiellement utilisé pour financer une partie de la recherche réalisée en 2018.

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 3 756 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 120 486 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 47 826 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 42 000 k€
- les gains de change pour 12 033 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 5 898 k€
- les revenus des prêts pour 4 260 k€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 2 185 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 610 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 606 k€
- les reprises sur dépréciations sur immobilisations financières pour 1 176 k€

Les charges financières de 116 730 k€ sont principalement :

- les dépréciations des créances rattachées à des participations pour 47 185 k€
- la provision pour réduction de prix pour 42 000 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 13 256 k€
- les pertes de change pour 6 141 k€
- les dépréciations des intérêts courus pour 5 905 k€
- les moins-values sur cessions d'OPCVM pour 1 497 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 29 573 k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		251		(251)
Subvention accordée		130		(130)
Mesures d'aides au départ de personnel (MAD)		91	1932	1841
Abandon de créance et reprise dépréciation		2900	2900	0
Charges sur autres créances		57		(57)
Solde compte courant		682		(682)
Plan d'adaptation de l'Emploi			7014	7014
Amortissements dérogatoires		3902	4054	152
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		25475	50212	24737
Dépréciation créance		3647		(3647)
Produits sur exercices antérieurs : taxe ORGANIC			524	524
Remboursement excédent DRFiP			52	52
Divers			20	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL		37135	66708	29573

La ligne "Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations" concerne essentiellement la cession de notre site de St-Tropez.

La dépréciation de créance pour un montant de 3 647 k€ concerne une créance envers la société Open Hydro.

La reprise de provision du plan d'adaptation de l'emploi pour 7 014 k€ a été consommée à hauteur de 4 734k€.

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		143 358	45052	98 306
Résultat exceptionnel		29 573	9294	20 279
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(9 827)		(9 827)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(28285)	28 285
Crédit impôt recherche et autres crédits années antérieures			(1241)	1 241
Solde IS années antérieures			947	(947)
Résultats et impôts dus à l'étranger			1506	(1 506)
Incidence intégration fiscale			(393)	393
RESULTAT COMPTABLE		163 103	26 880	136 223

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

La société Naval Group SA a déposé une demande de rescrit en date du 20 décembre 2017 auprès de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) en raison d'un changement d'estimation de son chiffre d'affaires, maintenant basé sur l'avancement par les coûts et non plus sur l'avancement par les jalons techniques.

Cette demande a été acceptée par la DLF en date du 26 décembre 2018.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		10 974
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		226
TOTAL ACCROISSEMENTS		11 200
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		2 722
Autres		16 411
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		184 320
TOTAL ALLEGEMENTS		203 453
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		192 253

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement :

- de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison ;
- de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

Montants en k-euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	a - d'1 an	de 1 à 5 ans	a + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)	215 435	191 983	23 452	-
Garanties de bonne fin / exécution (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)	238 153	42 380	159 832	35 941
Garanties de dispenses de garanties	18 305	18 305	-	-
Autres engagements donnés (9)	60 548	2 120	55 838	2 590
Total Engagements donnés	532 441	254 788	239 122	38 531
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte	34 855	15 527	19 154	174
Garanties de bonne fin / exécution	72 372	26 605	19 918	25 849
Garanties de dispenses de garanties	1 352	1 227	125	-
Autres garanties reçues	34 163	714	33 449	-
Total Engagements reçus	142 742	44 073	72 646	26 023

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Inde, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 10,1 millions d'euros.
- (2) Au titre des contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 154,6 millions d'euros.

- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, celle-ci doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client au Groupe au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2018, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 138,8 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguai Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2018, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 19,2 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantom sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, la société Naval Group a été amenée à garantir Sofrantom à hauteur de 3,9 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Égypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 67,9 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec le Royaume d'Arabie Saoudite, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 5,0 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de remboursement d'avances et de bonne exécution pour un montant de 3,8 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, le Groupe a fait émettre par ses banques une garantie financière de 29 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2018 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	12 697	2 822	9 309	566
Locations immobilières	96 788	17 811	54 751	24 226
Totaux	109 485	20 633	64 060	24 792

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2018 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 047	1 938	1 109	-
Matériel de transport	2 725	2 650	75	-
Matériels informatiques	6 757	3 050	3 707	-
Matériel et équipement	1 304	1 198	90	16
Totaux	13 833	8 836	4 981	16

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2018, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 104,3 millions d'euros (82,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- Naval Group (ex DCNS) s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies (ex DCNS Energies) et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies au 30 juin 2018. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2018
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	0
Livre sterling (GBP)	1 400
Real brésilien (BRL)	0
Ringgit malaisien (MYR) (1)	881
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	2 417
Livre sterling (GBP)	0
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	0
Option «tunnel»	
Real brésilien (BRL)	0

(1) contrat corvettes Malaisie

(2) contrat Natick

7.4 Litiges

En 2018 la société a été assignée devant le tribunal de commerce de Paris par des actionnaires de Naval Energies. Naval Group estime qu'elle dispose de tous les arguments pour défendre sa position et considère qu'à l'heure actuelle, l'éventuel risque posé par cette action n'est pas quantifiable, et n'a donc constitué aucune provision dans ses comptes.

RAPPORT DE GESTION 2018

I. Présentation du groupe et situation de Naval Group
durant l'exercice – P.02

II. Evénements postérieurs à la clôture – P.20

III. Déclaration de performance extra-financière
(DPEF) – P.29

IV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise – P.44

V. Annexe 1 – Proposition d'affectation du résultat
de Naval Group SA clos le 31 décembre 2018 – P.47

VI. Annexe 2 – Liste des conventions réglementées – P.47

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL.

Conseil d'administration du 20 février 2019

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. Présentation du groupe et situation de Naval Group durant l'exercice

I.1. PRÉSENTATION DE NAVAL GROUP

I.1.1. ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

Naval Group (la « société ») est une société anonyme de droit français dont le capital est détenu, au 31 décembre 2018, à hauteur de 62,25 % par l'État, de 35 % par la société Thales, de 1,73 % par les collaborateurs et anciens collaborateurs de la société et de ses filiales via le Fonds commun de placement d'entreprise actions Naval Group (FCPE Actions Naval Group Compartiments 2008 et 2014) et de 1,02 % par la société Naval Group Actionnariat (autocontrôle).

Au titre de l'année 2018, 38 938 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée à ces derniers : 15 256 actions au titre du compartiment 2008 du FCPE Actions Naval Group (ORS 1) et 23 682 actions au titre du compartiment 2014 du FCPE Actions Naval Group (ORS 2).

Au 31 décembre 2018, le groupe possède ainsi 571 185 actions propres au titre des deux opérations.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de la société sont prévues à la fois par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, les dispositions de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 (ci-après l'« Ordonnance »), les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (ci-après « loi de Démocratisation ») pour ce qui concerne l'élection et le statut des administrateurs représentant les salariés, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 15 mars 2018 a autorisé le Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, un maximum de 112 098 actions existantes de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. Le Conseil d'administration du 28 février 2018 a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 37 366 actions sous condition suspensive de l'autorisation qui lui a été depuis conférée par l'Assemblée générale du 15 mars 2018.

Gouvernance

La gouvernance d'entreprise désigne le système formé par l'ensemble des règles, des comportements et des institutions qui déterminent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. La gouvernance de Naval Group s'organise autour d'un Comité exécutif composé de 8 membres au 31 décembre 2018, dont le Président-Directeur général. Les autres membres sont les suivants : directeur général adjoint Finance, Juridique, Achats et Immobilier, directeur général adjoint Développement, directrice des Services, directeur des Programmes, Secrétaire général, directeur de l'Industrie, directeur du Programme Australian Future Submarine (AFS).

La directrice des Ressources humaines a été nommée membre du Comité exécutif de la société à effet du 1^{er} janvier 2019.

Direction générale

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général préside un Comité exécutif qui se réunit de manière hebdomadaire. Le Comité exécutif définit les objectifs du groupe et statue sur tous les sujets ayant un impact majeur sur la stratégie, le fonctionnement et les activités commerciales et opérationnelles du groupe.

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques concernant l'activité de la société. Il est garant des intérêts de ses principales parties prenantes que sont les actionnaires, les collaborateurs et les clients.

Il a été renouvelé le 19 décembre 2014 et est composé de 18 membres.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance, l'État désigne un représentant au Conseil d'administration de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Ordonnance, les représentants des salariés représentent le tiers des membres du Conseil d'administration. Ils sont donc au nombre de 6. Ils demeurent élus par les salariés dans les conditions fixées par le chapitre II du titre II de la loi de Démocratisation conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance.

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 19 décembre 2014 a décidé de nommer 11 administrateurs, parmi lesquels cinq sur proposition de l'actionnaire État et trois sur propositions de l'actionnaire Thales.

L'État était représenté en qualité d'administrateur jusqu'au 29 octobre 2018 par :

- M. Jack Azoulay qui a été nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de la société le 16 septembre 2016 par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances. Il a démissionné de ce mandat le 29 octobre 2018. La désignation d'un nouveau représentant par l'État est attendue.

Les 11 administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires sont :

- M. Hervé Guillou ;
- Mme Sophie Mantel, nommée sur proposition de l'État ;
- Mme Sandra Lagumina, nommée sur proposition de l'État ;
- M. Jacques Hardelay, nommé sur proposition de l'État ;
- Mme Caroline Laurent, cooptée par le Conseil le 25 mai 2018 sur proposition de l'État en remplacement de M. Bertrand Le Meur. Conformément aux dispositions de l'article L225-24 du Code de commerce, la ratification de cette cooptation sera soumise à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- M. Bernard Rétat, nommé sur proposition de l'État ;
- M. Patrice Calne, nommé sur proposition de Thales ;
- Mme Nathalie Ravilly, nommée sur proposition de Thales ;
- M. Pascal Bouchiat, nommé sur proposition de Thales ;
- Mme Gabrielle Gauthey ;
- M. Luc Rémont.

Les six administrateurs élus en qualité de représentants des salariés sont :

- Mme Isabelle Roué ;
- M. Jacques André ;
- M. Joël Ricaud ;
- M. Thierry Barbarin ;
- M. Laurent Chagnas ;
- M. Gilles Rapale.

Le secrétariat du Conseil d'administration est exercé par Mme Corinne Suné qui a été nommée en cette qualité par décision du Conseil du 21 juillet 2017.

1.1.2. ACTIVITÉS

Naval Group est le leader européen du naval de défense.

Héritier des arsenaux de Richelieu et de Colbert, le groupe est une entreprise de très haute technologie et compte parmi les rares leaders mondiaux des systèmes navals de défense qui maîtrisent l'ensemble de la chaîne de réalisation des programmes complexes.

Activités du groupe

Naval Group est un groupe industriel de tout premier plan dont les équipes conçoivent, réalisent et assurent la maintenance et la modernisation des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Fort de ses compétences et savoir-faire, le groupe fournit également des services pour les bases et chantiers navals de ses clients. Naval Group développe ainsi des solutions de haute technologie pour sécuriser durablement les océans contre toute nature de menaces.

Naval Group couvre la totalité du spectre d'armement naval, du patrouilleur de haute mer aux sous-marins conventionnels, en passant par les sous-marins côtiers, corvettes, frégates, destroyers et porte-avions.

En complément des opérations d'entretien et de réparations destinées à maintenir dans le temps les performances des navires, le groupe réalise des programmes de modernisation majeure et d'extension de vie des bâtiments. Il est ainsi en mesure de s'engager globalement sur la disponibilité opérationnelle d'une flotte.

Le groupe propose ses produits et services partout dans le monde grâce à ses savoir-faire, ses moyens industriels uniques et sa capacité à nouer des partenariats stratégiques locaux.

Enfin, le groupe, à travers sa filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

Savoir-faire du groupe

Le groupe capitalise un savoir-faire exceptionnel selon cinq axes majeurs :

- sa maîtrise de grands programmes très complexes ;
- son expertise technique des systèmes navals ;
- le développement et l'intégration des systèmes de combat navals antiaériens, de surface ou sous-marins, qui représentent une part significative de la valeur ajoutée d'un bâtiment armé moderne ;
- son rôle d'intégrateur et de soutien des bâtiments nucléaires, tant pour l'intégration dans les navires des appareils propulsifs nucléaires et des armes que pour le suivi en service, la maintenance et la gestion des infrastructures ;
- son innovation dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Produits à haute technologie

L'une des grandes forces de Naval Group est sa capacité à mettre sur le marché des produits innovants parmi les plus complexes au monde, comme les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type Le Terrible. Toutes les études menées sur ce sujet montrent qu'un objet industriel de cette nature est un des plus complexes au monde, aucun autre produit ne nécessitant la maîtrise d'autant de domaines technologiques associés à la gestion d'une multiplicité d'acteurs et d'entreprises sous-traitantes au nombre de 4 000.

Depuis sa création, le groupe s'est fixé comme objectif principal de proposer des produits à haute technologie :

- 1624 : naissance des Flottes du Levant et du Ponant ;
- 1858 : mise sur cale de *La Gloire*, première frégate cuirassée et à vapeur du monde ;
- 1899 : lancement du *Narval*, ancêtre des sous-marins modernes ;
- 1967 : lancement du *Redoutable*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;
- 1980 : conception de la frégate furtive *La Fayette*, dont le nouveau design va inspirer toutes les marines du monde ;
- 2000 : admission en service du porte-avions *Charles de Gaulle* ;
- 2006 : livraison du premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) de type Mistral, nouveau concept de navire permettant d'assurer un large éventail de missions civiles, militaires et humanitaires ;
- 2007 : découpe de la première tôle de la frégate *Aquitaine* ;
- 2008 : lancement du SNLE *Le Terrible* équipé des missiles nucléaires M51 ;
- 2011 : l'OPV *L'Adroit*, patrouilleur hauturier destiné à des missions de sauvegarde maritime, est mis à la disposition de la Marine française ;
- 2012 : livraison du BPC *Dixmude* à la Marine française ;
- 2013 : la frégate multimiions FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir Aster ;
- 2014 : livraison de la FREMM *Mohammed VI* à la marine marocaine ;
- 2015 : livraison de la FREMM *Tahya Misr* à la marine égyptienne ; la FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir d'un missile de croisière naval ;
- 2016 : Naval Group est sélectionné par le gouvernement australien pour le renouvellement de sa flotte de sous-marins ;
- 2018 : Naval Group réalise la refonte à mi-vie du porte-avions *Charles de Gaulle*.

Produits spécifiques

En réponse aux besoins spécifiques de ses clients et prospects, le groupe propose ainsi :

- des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qui assurent la permanence à la mer de la France sans discontinuité depuis cinquante ans ;
- des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, destinés à fournir à la Marine nationale un outil de défense à la pointe de la technologie ;
- des sous-marins conventionnels de la gamme Scorpène®, dont 14 exemplaires ont déjà été commercialisés dans le monde [Chili, Malaisie, Inde, Brésil] ;

- des systèmes navals de surface tels que le porte-avions *Charles de Gaulle*, des frégates multimiions FREMM, des porte-hélicoptères amphibie de type Mistral, la gamme Gowind®, les systèmes de guerre des mines ou encore les drones ;
- des services incluant la réalisation d'infrastructures de production et d'entretien des navires, la maintenance avec garantie de disponibilité, la modernisation et le soutien des navires armés ;
- des armes sous-marines comme les torpilles légères MU90, les torpilles lourdes F21 et les systèmes de protection anti-torpilles Contralto® ;
- des simulateurs destinés à la formation et l'entraînement des équipages des marines ;
- des centrales d'énergies marines renouvelables clés en main destinées au marché français et à l'exportation.

1.1.3. ORGANISATION

Naval Group a mis en place sa nouvelle organisation en janvier 2015 afin de répondre à ses priorités stratégiques, dont les grandes lignes directrices sont les suivantes :

- mener à bien le développement international du groupe et développer le carnet de commandes du groupe hors de France ;
- placer la culture économique et financière au cœur du fonctionnement de l'entreprise ;
- assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des bureaux d'études, des équipes de production et de la *supply chain* ;
- assurer la performance calendaire, économique et technique et le respect des engagements pour la réalisation des bâtiments de surface et des sous-marins ;
- développer l'activité de maintien en condition opérationnelle des navires de la Marine nationale et renforcer les partenariats avec plus de 50 marines à travers le monde ;
- poursuivre et focaliser le développement des énergies marines ;
- piloter l'amélioration de la performance et l'efficacité ;
- préparer l'avenir du groupe en pilotant la stratégie, les partenariats et l'innovation.

1.2. SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2018

1.2.1. EXAMEN DES COMPTES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2019.

L'exercice 2018 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- Le ministère des Armées a notamment notifié à Naval Group la commande du *Rubis*, cinquième sous-marin de la série Barracuda, la commande concernant l'indisponibilité périodique pour

entretien et réparations du sous-marin lanceur d'engins *Le Terrible* et la commande sur le maintien en condition opérationnelle des frégates multimissions sur la période 2019-2022 ;

- Naval Group a signé le 18 décembre la vente du site de Gassin, entraînant la comptabilisation d'une plus-value sur l'exercice 2018 ;
- Les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a décidé de mettre un terme aux investissements dans le domaine des hydroliennes, entraînant la mise en liquidation judiciaire de la société OpenHydro et de certaines de ses filiales. L'impact financier afférent à cette perte de contrôle a été constaté sur l'exercice 2018.

1.2.2. RÉSULTATS DU GROUPE NAVAL GROUP ET SITUATION FINANCIÈRE

Les données publiées au titre de l'exercice 2017 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IFRS 15.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 3,6 milliards d'euros pour l'exercice 2018, en hausse de 13,0 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2017.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 30,5 %.

Carnet de commandes

Les prises de commandes enregistrées au cours de l'exercice se sont élevées à 3,7 milliards d'euros, avec un *book-to-bill* à 1,02.

Au 31 décembre 2018, le carnet de commandes du groupe s'élève à 13,8 milliards d'euros. Son écoulement prévisionnel s'établit comme suit : 23 % en 2019, 20 % en 2020, 16 % en 2021, 17 % en 2022 et 24 % au-delà.

Résultats

Le résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'évaluation s'affiche à 291,0 millions d'euros (8,1 % du chiffre d'affaires), à comparer à 168,4 millions d'euros (5,3 % du chiffre d'affaires) en 2017. Le résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence est de 254,0 millions d'euros ; il était de 91,2 millions d'euros en 2017.

Le résultat financier s'élève à un profit de 0,4 million d'euros, à comparer à 8,9 millions d'euros en 2017.

La charge d'impôt consolidé s'élève à 90,8 millions d'euros.

L'impôt courant de 65,4 millions d'euros.

La variation d'impôt différé (charge) de (25,4) millions d'euros comprend une charge de 16,2 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe (au 31 décembre 2017, la variation d'impôt différé comprenait une charge de 7,6 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe).

L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à 0,7 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 163,6 millions d'euros.

Situation financière et évolution de la trésorerie

	2018	2017
Titres de placements non courants	251,9	92,0
Titres de placements courants	144,2	231,0
Trésorerie nette	1 976,4	2 475,2
TOTAL	2 372,5	2 798,2

La trésorerie gérée est composée de la trésorerie en banque et de l'ensemble des titres de placement, qu'ils soient comptabilisés dans les équivalents de trésorerie ou en autres actifs financiers courants et non courants, diminués des concours bancaires.

1.2.3. ACTIVITÉS DE NAVAL GROUP

Activités industrielle et commerciale

Naval Group est le leader européen du naval de défense. Grâce aux savoir-faire de ses équipes et à ses moyens industriels exceptionnels, Naval Group conçoit, réalise et assure l'entretien des systèmes navals de défense. Pour répondre aux besoins de ses clients internationaux, Naval Group met en place des partenariats stratégiques. Ainsi, le groupe associe durablement ses partenaires industriels locaux à tous ses programmes et accompagne ses clients dans leur développement technologique. Naval Group effectue des transferts de technologie sur des produits de dernière génération, et ses équipes travaillent sur les futures générations de produits.

Activité industrielle

L'année 2018 est la troisième année de fonctionnement en périmètre constitué de la direction de l'Industrie (DIN). En fin d'année 2017, la direction de l'Excellence opérationnelle (DEO), issue de la réorganisation de la direction des Ressources humaines et des Opérations (DHO), a rejoint la direction de l'Industrie. La répartition et l'organisation définitives de ses activités ont été annoncées et mises en œuvre au cours du premier semestre 2018.

La DIN s'est employée au cours de l'année à poursuivre avec détermination la mise en œuvre des actions de progrès entreprises au cours des années précédentes sur tous les axes concernés :

- les différents chantiers internes entrepris sur le plan des compétences, méthodes et outils se sont poursuivis. Le renforcement du management, et les apports de méthodologie se sont poursuivis pour améliorer le pilotage des *Work Packages*, et en 2018, les lots de programme ont également fait l'objet d'actions de renforcement. La mise en place du plan directeur de production (PDP) est maintenant une réalité dans tous les sites. Le déploiement sur tous les sites d'une gestion de production assistée par ordinateur (GPAO) permettra de renforcer la qualité d'exécution de ce plan ;

- au niveau groupe, la DIN a porté la contribution des métiers à la refonte des outils informatiques du groupe concernant la conception et production des produits (cycle de vie des produits, gestion de production assistée par ordinateur et *supply chain*) ; le site de Lorient est le premier site de Naval Group à bénéficier de la nouvelle GPAO, et le programme des frégates de taille intermédiaire (FTI) est le premier programme développé sur le nouvel outil de cycle de vie ;
- la transformation et la modernisation de l'outil industriel se poursuivent. Le plan machine est en cours de réalisation sur les sites équipementiers. Des plans directeurs industriels de site sont définis sur tous les sites. La mise en œuvre du plan de réaménagement du site d'Angoulême-Ruelle suit son cours, avec la réalisation en cours du Centre d'innovation et de développement, la finalisation des schémas et le lancement des travaux des premiers ateliers dédiés et l'achat des premières machines. Le plan de transformation de l'atelier Coque Structure à Cherbourg (« Legris ») se poursuit. Une action *lean 6 sigma* a été déployée à la nef Panneaux plans à Lorient. Un premier atelier de production 3D sera mis en service en 2019 et produira une première hélice avec le procédé de dépôt de fil.

Le projet *Capability Maturity Model Integration* (CMMI) a permis d'assurer la poursuite et la pérennisation de la dynamique de transformation engagée sur les pratiques de management de programme. L'amélioration en profondeur de la maturité et des pratiques des chefs de projets est déjà observable sur certains périmètres. L'avancement de ces travaux permettra à terme d'en obtenir la reconnaissance par un organisme certificateur. La direction Systèmes de mission et de combat (SMC), déjà certifiée CMMI niveau 2, a poursuivi en 2018 la préparation de sa certification au niveau 3.

L'entrée en vigueur de la nouvelle norme financière IFRS 15, qui lie étroitement la qualité du pilotage financier de l'entreprise à la qualité du pilotage de ses programmes, s'est déroulée de manière satisfaisante. L'amélioration de la qualité des prévisions financières se poursuivra en 2019 grâce notamment aux actions de maîtrise de la *supply chain*.

Les signaux encourageants observés en 2017 se sont confirmés : le suivi et l'anticipation de la charge sont en amélioration, les recrutements nécessaires sont en cours de réalisation, en particulier à Cherbourg et pour l'activité systèmes, les budgets industriels sont mieux maîtrisés et les barèmes et les coûts ont été globalement tenus voire améliorés sur les principaux programmes. Les actions de sécurisation du programme Barracuda se sont poursuivies en 2018 avec notamment la mise en place à Cherbourg d'un plateau industriel intégré entre les équipes de Naval Group et les équipes de TechnicAtome.

Activité programmes

Activité sous-marins

L'activité commerciale a été marquée par la mise en vigueur d'avenants significatifs sur le programme Barracuda, prévoyant notamment :

- le traitement des obsolescences des sous-marins 4 à 6, un complément logistique ainsi que la commande du cinquième

sous-marin (avenant 17 notifié le 31 mai 2018). En phase avec le projet de loi de programmation 2019-2025, la Direction générale de l'armement (DGA) maintient le format des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) à 6 bateaux, la commande du sous-marin 6 restant prévue mi-2019 ;

- la réalisation de modifications du système de combat, des études et prestations de sûreté complémentaires, les essais du module appareil moteur du sous-marin 3 ainsi que le traitement d'évolutions et faits techniques (Avenant 18 notifié le 14 décembre 2018).

L'activité de Naval Group dans la réalisation industrielle des sous-marins au titre des contrats en cours a été marquée par les événements suivants :

Sous-marins Barracuda

À Cherbourg, 4 sous-marins (*Suffren*, *Duguay-Trouin*, *Tourville* et *De Grasse*) sont en cours de réalisation à différents stades :

- l'année 2018 a marqué la mise en place de l'équipe intégrée TechnicAtome - Naval Group sur les travaux d'achèvement du *Suffren* (sous-marin 1). Les mises en service et les essais des installations du *Suffren* ont occupé les équipes une bonne partie de l'année et se termineront tout début 2019 ;
- en parallèle, sur le *Duguay-Trouin* (sous-marin 2), plusieurs gros modules ont été embarqués et les travaux d'intégration vont se poursuivre en 2019 ;
- concernant le *Tourville* (sous-marin 3), les travaux coque se poursuivent et l'année a été marquée par la montée en puissance de l'équipement coque sur tous les secteurs.

À Nantes-Indret en charge de la confection des modules chaufferie et des appareils propulsifs qui doivent équiper les sous-marins, l'année 2018 a été marquée par la poursuite des travaux de fabrication, à différents stades, des numéros 3, 4, 5 et 6 de la série sur le site, ainsi que par les travaux d'achèvement des chaufferies et appareils propulsifs des sous-marins 1 et 2 à Cherbourg.

Sous-marins PRASUB pour la marine brésilienne

SBR - conception et réalisation en transfert de technologie de quatre Scorpène® :

- l'année 2018 a été marquée par la mise à l'eau, le 14 décembre 2018, du *Riachuelo*, premier d'une série de quatre sous-marins Scorpène® réalisés au Brésil. La cérémonie s'est déroulée sur la base navale d'Itaguaí, près de Rio de Janeiro, en présence du Président de la République fédérale du Brésil et du nouveau Président élu ;
- l'assemblage et l'intégration des trois autres sous-marins SBR se sont poursuivis tout au long de l'année chez ICN, joint-venture en charge de la construction des sous-marins au Brésil ;
- au terme d'une année de mobilisation sans faille, l'acceptation sur plateforme d'intégration de la version 3.1 du système de combat a été prononcée, le 28 novembre 2018, par la marine brésilienne.

SNBR – assistance pour la conception de la partie non nucléaire du premier sous-marin à propulsion nucléaire brésilien :

- suite à la clôture de la phase de conception réalisée début 2017, Naval Group a poursuivi ses travaux d'assistance technique auprès de la marine brésilienne. Au-delà de ces travaux, des discussions ont eu lieu avec le client afin de procéder au lancement progressif des phases suivantes.

Sous-marins Scorpène® P75 au profit de la marine indienne

Le sous-marin *Kalvari* livré en décembre 2017 est opérationnel au sein des forces de la marine indienne. Ce dernier est le premier des six sous-marins Scorpène® totalement construit par le chantier naval indien Mazagon Dock Shipyard Limited (MDL) dans le cadre d'un transfert de technologie avec Naval Group qui se poursuit depuis plusieurs années.

Le deuxième sous-marin, le *Khanderi*, a réalisé plus de 80 % des essais à quai et en mer en 2018 et devrait être livré à la marine indienne au premier trimestre 2019.

La cérémonie de lancement du troisième sous-marin de la série a eu lieu le 31 janvier 2018 en Inde au sein du chantier indien MDL.

Programme SNLE 3G

Les études d'avant-projet détaillé de la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins se poursuivent, en cotraitance avec TechnicAtome. L'année 2018 a été marquée par le franchissement de la revue intermédiaire n° 1 avec le client en avril et la préparation de la revue intermédiaire n° 2 au cours du dernier trimestre 2018.

Les études technologiques permettant de sécuriser les innovations du programme, débutées il y a plusieurs années déjà, se poursuivent également et ont été complétées par un nouveau marché concernant le développement d'un démonstrateur turbo-alternateur.

En parallèle de ces études, la direction de Programme travaille sur la constitution de l'offre technique et commerciale pour la phase de développement et réalisation, avec l'objectif de remettre une première offre à la DGA au premier semestre 2019.

Australian Future Submarine (AFS)

L'année 2018 a été marquée par des avancées majeures pour ce programme d'ampleur, dont notamment la fin satisfaisante des études de faisabilité du sous-marin. Cette phase sera suivie dès début 2019 par un nouveau bouclage du dimensionnement du bateau pour établir la référence stabilisée des études de définition.

Naval Group a accueilli au printemps sur le site de Cherbourg les sept premiers ingénieurs australiens de Naval Group Australia pour leur formation complémentaire de quelques mois au design des sous-marins. Ils ont ensuite intégré les équipes programme où ils tiennent un poste pendant quelques années avant de rentrer en Australie. Naval Group Australia a continué son développement pour atteindre un effectif d'une centaine de collaborateurs fin 2018.

En ce qui concerne l'offre du *Submarine Design Contract*, une nouvelle version de l'offre a été lancée au quatrième trimestre 2018, prenant en compte les commentaires du client et l'extension du cadre du contrat initial (*Design and Mobilisation Contract* –

DMC). Le *Submarine Design Contract* couvrira ainsi les études de définition précitées ainsi que le *Basic Design* jusqu'en 2023.

La prospection active de sociétés industrielles australiennes capables de fournir des équipements et des matériels pour construire des sous-marins océaniques à hautes performances s'est poursuivie en 2018, avec le lancement des phases de pré-qualification de nombreux fournisseurs australiens. Parallèlement, les négociations avec les fournisseurs du top 5 des équipements embarqués les plus importants, pour finaliser les termes des contrats respectifs et lancer les études préliminaires, ont connu des avancées très significatives préfigurant des signatures au début de 2019.

Les études relatives au chantier naval qui accueillera l'industrialisation, la *supply chain* et la construction des 12 sous-marins en Australie ont atteint le seuil de maturité de 30 % et ont été remises au client fin juillet 2018. En parallèle, une campagne de réduction des coûts a été lancée, dont les principaux *drivers* sont l'optimisation des surfaces (production et fonction support) et l'automatisation des outillages industriels de production.

Naval Group et le Commonwealth of Australia (CoA) ont par ailleurs convergé en 2018 vers un accord sur l'ensemble des points ouverts concernant le *Strategic Partnership Agreement* (SPA), accord-cadre du programme, dont la signature est intervenue début février 2019.

Enfin, sur décision du Commonwealth of Australia, le futur sous-marin australien a désormais pris le nom de « Attack Class Submarine », donnant ainsi son nom définitif à cette série de nouveaux sous-marins *regionally superior*.

Activité bâtiments de surface

L'activité commerciale a été marquée par :

- la notification des avenants 18 et 19 sur le programme FREMM France prévoyant des évolutions significatives des systèmes de combat et de communication, ainsi que des capacités de veille coopérative navale renforcées ;
- la signature en juin 2018 d'un contrat avec la République Argentine pour la livraison de quatre patrouilleurs de la gamme OPV. Ces bateaux seront réalisés à Lorient et à proximité par les industriels Naval Group et Kership, société co-détenue par Naval Group et Piriou. La convention de crédit a été signée le 29 novembre 2018.

L'activité opérationnelle a été soutenue, marquée notamment par les réalisations suivantes :

FREMM OCCAR

L'avancement du programme est conforme au planning de réalisation. La FREMM *Bretagne* a été livrée en juillet 2018 à la Marine nationale (la FREMM *Bretagne* est la cinquième frégate multimitions livrée à la Marine nationale et la septième unité construite par Naval Group). La FREMM *Normandie* a été mise à flot en février 2018, pour une livraison prévue en juillet 2019. Par ailleurs, en 2018, les travaux se sont poursuivis sur la FREMM *Alsace* et la FREMM *Lorraine* a connu ses premières découpes de tôle en mai. Ces deux frégates, qui sont les dernières de la série,

sont équipées de capacités antiaériennes renforcées, et leur livraison est prévue respectivement en 2021 et 2022.

Programme de frégates de taille intermédiaire (FTI)

La première tranche du contrat-cadre des frégates de taille intermédiaire est entrée en vigueur le 20 avril 2017 ; elle prévoit le développement, la réalisation et la livraison à la Marine nationale en 2023 de la tête de série de ces 5 frégates numériques de premier rang de la gamme 4 000 tonnes.

En 2018, le programme a poursuivi les études de conception générale, et engagé la majeure partie des principaux contrats d'approvisionnements pour la plateforme et le système de combat, conformément au calendrier prévu, le début effectif des travaux de coque et de chantier étant planifié fin 2019.

Les travaux de préparation de la plateforme d'essais du système de combat de Saint-Mandrier ont débuté, afin d'accueillir dès 2019 les éléments nécessaires du nouveau radar Sea Fire à panneaux fixes développé par Thales à l'occasion du programme FTI. Cette plateforme accueillera également le *Combat Management System*, dont la toute première version est en cours de production, afin d'être testée par les équipes de Naval Group dès 2019.

Gowind® Égypte

La mise à flot de la corvette ENS *Port-Said* s'est déroulée le 6 septembre 2018. Il s'agit de la deuxième unité du programme et de la première Gowind® construite en Égypte pour la marine égyptienne. Les équipes de Naval Group présentes dans le pays ont pu apporter leur expertise technique, démontrant ainsi notre efficacité dans l'accompagnement de notre client.

Les travaux se sont poursuivis par ailleurs sur les deux autres corvettes en cours de construction à Alexandrie.

Gowind® Malaisie

Si les six navires du programme Gowind® Malaisie sont construits par le chantier malaisien Boustead Naval Shipyard (BNS) sous l'autorité de conception de Naval Group, leur *Combat Management System* (CMS) est entièrement réalisé par les équipes de la direction Systèmes de mission et de combat (SMC) sur les sites Naval Group d'Ollicoules et de Bagneux. La recette usine de ce CMS, étape clef de son développement, s'est déroulée pendant trois semaines à Ollicoules et achevée par son acceptation sans réserve par le client en juillet 2018.

Les études détaillées d'emménagement de responsabilité Naval Group ont été terminées fin octobre.

La construction des navires par Boustead Naval Shipyard se poursuit quant à elle dans le chantier de Lumut en Malaisie, avec l'assistance technique de Naval Group.

Activité services

En 2018, l'activité commerciale a été marquée :

- en France, par la signature du marché d'approvisionnement des pièces et équipements à longs délais des indisponibilités périodiques pour entretien et réparation (IPER) des SNLE *Le Terrible* et *Le Triomphant* ainsi que celui de la réalisation de l'IPER du *Terrible*, par le renouvellement du marché de maintien en condition opérationnelle (MCO) des frégates FREMM pour les 5 prochaines années, du marché de MCO et de modernisation

des chasseurs de mines et la notification des avenants SNA intégrant les travaux de prolongation de SNA type Rubis ;

- à l'international, par la prise de commande des recharges système de plateforme des Scorpène® Indiens et par la signature d'un accord avec la marine égyptienne qui se concrétisera en 2019 par un contrat de MCO sur 5 ans des bateaux fournis par Naval Group à l'Égypte.

Du point de vue opérationnel, l'activité a été de nouveau particulièrement intense aussi bien en France qu'à l'international.

Sur la France :

- sortie du bassin du porte-avions *Charles de Gaulle* marquant la fin de la phase de réalisation du programme de rénovation et maintien en condition opérationnelle du bâtiment dans le cadre de sa refonte à mi-vie ;
- poursuite de l'adaptation des infrastructures destinées à l'accueil des SNA type Barracuda à Toulon (zone Missiessy), ainsi que des formations et montée en compétences afférentes ;
- poursuite de la réalisation de l'IPER-adaptation pour les missiles M51 (IA M51) des SNLE avec *Le Téméraire* et son transfert vers l'île Longue ;
- fin de l'arrêt technique du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Rubis*, premier de la série du même nom. Le *Rubis* fête cette année ses 35 ans d'admission au service actif. Cet arrêt technique majeur lui permet de rester en capacité opérationnelle ;
- lancement avec le *Tonnant* à Cherbourg du chantier de déconstruction des coques de cinq SNLE de première génération ;
- continuité des activités de maintenance FREMM, avec à noter en 2018 la réalisation du premier arrêt technique digitalisé sur l'*Aquitaine* ;
- conduite d'arrêts techniques divers dans le cadre des contrats de MCO.

À l'international :

- en Malaisie, sortie d'IPER du sous-marin *KD Tunku Abdul Rahman*, premier des deux sous-marins Scorpène®, livré en 2009, et début d'IPER du sous-marin *KD Tun Razak* sur la base de Kota Kinabalu ;
- en Arabie saoudite, l'année a été marquée par une très forte activité de travaux d'entretien et de rénovation dans le cadre de l'exécution des contrats LEX (*Life Extension* des frégates Sawari 1) et E-RAV (travaux de rénovation sur les frégates Sawari 2), ce dernier se terminant en 2018 ;
- au Maroc, l'arrêt technique de la FREMM *Mohammed VI* s'est terminé avec une date de fin de mis à disposition (OFMD) en février 2018 ;
- en Égypte, le groupe a assuré le maintien en condition opérationnelle de la FREMM *Tahya Misr*, mais aussi des bâtiments de projection et de commandement (BPC) *Gamal Abdel Nasser* et *Anwar El Sadat* ;

- enfin à Singapour, la montée en puissance de l'activité centrale d'achats au profit du groupe.

Par ailleurs, les équipes de la direction Services poursuivent l'effort de digitalisation de toutes leurs activités, avec la mise en service de Centres opérationnels de soutien intégré numérique (COSIN) dans les bases avant – aujourd'hui à Toulon, Brest et Alexandrie en Égypte –, le développement de dossiers industriels numériques consultables et à renseigner pendant les travaux sur tablettes, le développement de maquettes numériques pour la formation « Ship Inside » Barracuda et FREMM, le développement d'algorithmes de maintenance prédictive, la modernisation des ateliers de production avec l'introduction de procédés de fabrication additive, et enfin le développement de simulateurs de formation et d'entraînement pour les équipages et les équipes de maintenance.

Activités de Naval Energies

Avec ses trois partenaires, Bpifrance, TechnipFMC et BNP Paribas Développement, Naval Group poursuit le développement du secteur des énergies marines renouvelables via sa filiale, Naval Energies. Cette filiale bénéficie des savoir-faire historiques de ses partenaires, notamment la connaissance des environnements marins particulièrement exigeants.

Les efforts continus de R&D, la présence du groupe au côté de l'ingénieur Enel au sein du centre de recherche chilien Energia Marina ainsi que le bénéfice des nombreux retours d'expérience associés aux différents projets ont permis de valider des briques technologiques et de faire le choix entre les diverses technologies retenues. À ce jour, malgré les avancées notables et les ruptures technologiques opérées dans la filière hydrolienne, celle-ci n'a pu démontrer l'existence d'un marché commercial, sans un appui massif et de long terme des pouvoirs publics français et étrangers. Cet engagement étatique n'a pas été obtenu. Dans ce contexte, l'arrêt de tout investissement dans cette ligne de produit a été décidé au cours de l'année 2018, entraînant la liquidation du groupe OpenHydro. Aussi le développement de Naval Energies repose-t-il aujourd'hui sur deux technologies d'énergies marines renouvelables :

- les éoliennes flottantes ;
- l'énergie thermique des mers (ETM).

Dans le secteur de l'éolien flottant, le groupe poursuit le projet de ferme de démonstration de Groix Belle-Île pour Eolif et a signé un contrat de prestation intermédiaire en 2018. Des discussions ont été engagées sur des projets potentiels en dehors de France métropolitaine.

Concernant le secteur de l'énergie thermique des mers, Naval Energies concentre ses efforts sur la finalisation du design des échangeurs thermiques (système central de production d'électricité) grâce à son prototype à terre sur l'île de la Réunion tout en poursuivant son action commerciale auprès des développeurs pour des projets d'envergure, visant à valoriser les eaux des profondeurs couplant création d'énergie électrique et des co-produits comme la climatisation, l'eau potable ou l'aquaculture.

Par ailleurs, Naval Energies a contribué avec Naval Group au développement et au déploiement d'un *data center* immergé pour le compte de Microsoft.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe a poursuivi l'amélioration de ses processus de pilotage, d'organisation, de contrôle interne et de gouvernance. Le groupe s'est notamment réorganisé en fonction des activités sélectionnées. Sur le plan industriel, le groupe Naval Energies développe des partenariats avec les acteurs principaux de ces marchés.

Dans le cadre de la récente programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), les pouvoirs publics français ont réitéré leur détermination à promouvoir les énergies renouvelables, sans perdre de vue la pertinence de l'équation économique de chaque filière. L'objectif est de doubler la part de celles-ci pour atteindre 40 % en 2030. L'éolien en mer fait partie intégrante du dispositif. Dans la proposition actuelle, un premier appel d'offres de ferme commerciale d'éoliennes flottantes serait lancé en 2021 en Bretagne. Un deuxième suivrait en 2022 en Méditerranée. La PPE prévoit ensuite des appels d'offres de plus grande envergure, de l'ordre de 500 MW, les années suivantes.

1.2.4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

En 2018, l'activité en matière de recherche et développement (R&D) a été structurée et conduite pour répondre aux enjeux suivants :

- accélérer l'arrivée des innovations sur les produits ;
- mieux préparer l'avenir ;
- accroître le financement de la R&D.

Accélérer l'arrivée des innovations sur les produits

Si les travaux sur les feuilles de route R&D du plan stratégique 2019 (cf. §1.2.4., point « Plan stratégique ») ont encore approfondi cette approche, les travaux de R&D 2018 ont été menés dans l'optique de proposer des innovations applicables à la fois :

- aux navires futurs et aux navires en service (innovations incrémentales) ;
- à court, moyen ou plus long termes en cohérence avec les besoins des lignes de produits et des programmes.

Ainsi les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2018 dans le domaine des bâtiments de surface se sont attachés à la fois à :

- proposer des incréments capacitaires pour les navires en services ;
- répondre aux besoins :
 - de la gamme de frégate de taille intermédiaire (FTi / Belharra®), navire conçu à la fois pour répondre aux besoins de la Marine nationale et pour prendre la meilleure place sur le marché export dans sa gamme de déplacement (4 000 tonnes),

- de la gamme Gowind® et notamment du navire de référence Gowind® 2500 qui capitalise sur l'expérience du programme Égypte en cours afin d'améliorer encore la compétitivité et l'attractivité du produit de référence et le placer au centre du marché ;
- mener le projet fédérateur « Gowind® à horizon 2023 » qui structure la réflexion sur les innovations visant une réduction significative des coûts et délais de conception et de réalisation des navires de surface ;
- imaginer le futur des bâtiments de surface, ce qui s'est matérialisé par la présentation à Euronaval d'un « configurateur » permettant de proposer en direct au client le *concept ship* le mieux adapté à ses besoins.

Les travaux de R&D relatifs aux bâtiments de surface ont concerné les principaux sujets suivants :

- le système de combat Setis-C® des Gowind® ;
- la passerelle du futur, intégrant notamment la vision à 360° et la réalité augmentée ;
- le Central Opérations du futur et tout particulièrement l'exploration d'algorithmes et d'interfaces homme-machine de nouvelle génération (table tactique, assistant virtuel, vocal et gestuel, 3D...) ;
- le système de mission et de combat : renseignement de la situation tactique, tenue de situation multiplateformes, détection/classification par imagerie ;
- l'hyper-connectivité navale (communication 4G LTE) et la maîtrise des informations au sein d'une force aéromaritime ;
- le *data center* et le *data lakenaval* (*Service and Data Management System*/infrastructure informatique embarquée) ;
- la gestion spatio-temporelle du spectre électromagnétique ;
- les moyens de lutte contre les menaces asymétriques ;
- le module de lancement vertical de missile de type Cold Launcher susceptible de compléter la gamme de lanceurs Sylver® ;
- la gamme de réducteurs dérivés du réducteur FTI.

Dans le domaine des sous-marins, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2018 se sont attachés à la fois à :

- proposer des incréments capacitaires pour les navires en service et pour la série Barracuda ;
- répondre aux besoins du SNLE de troisième génération et des sous-marins australiens futurs ;
- mener les travaux d'avant-projet de la ligne de produit Black Sword Barracuda®, reprenant le meilleur des programmes Scorpène® et intégrant les incréments technologiques les plus attendus par le marché pour le segment des sous-marins conventionnels grand océaniques ;
- imaginer le futur des sous-marins, ce qui s'est matérialisé par la présentation à Euronaval du *concept ship* SMX® 31.

I. Présentation du groupe et situation de Naval Group durant l'exercice

Les développements ont concerné les briques technologiques suivantes :

- *Air Independent Propulsion* : poursuite des essais du module anaérobie associant reformage gazole et pile à combustible à hydrogène de seconde génération (première « patrouille » de la pile réalisée sur banc en septembre) et développement des premiers incréments destinés à en augmenter encore les performances ;
- batteries lithium-ion : poursuite du développement d'un système de batterie principale lithium-ion en vue de sécuriser les phases ultérieures d'industrialisation ;
- système de combat :
 - poursuite du projet fédérateur de système de combat Subtics®, démonstrateur incrémental de système de combat de sous-marin, enrichi de fonctionnalités transverses (cyber, conduite des installations du sous-marin, poste de pilotage barres en X, conduite à équipage réduit, infrastructure informatique embarquée entre autres) ;
 - intégration de la Smart Tactic Table à la plate-forme d'entraînement du SNLE 2G ;
- appareil à gouverner : système électronique de sécurité (SES) pour l'appareil à gouverner en X, actionneurs électriques, système de conduite et de navigation pour sous-marin adapté aux opérations en eaux resserrées (projet *Shallow Water Navigation System for Submarines*) ;
- mise en œuvre des armes : manutention modulaire des armes, système de lancement X pulse ;
- mâts standardisés et tube d'air frais à grand débit.

Enfin, dans le domaine des technologies transverses, les activités 2018 suivantes méritent d'être soulignées :

- travaux sur la cybersécurité dans plusieurs projets (*Cybersecurity Framework* et lutte informatique défensive métier) : réalisation d'un prototype de point d'insertion de données, réalisation d'un démonstrateur de boîtier de sécurisation d'une baie, démonstration de la lutte informatique défensive lors des *Naval Innovation Days* ;
- travaux sur les infrastructures informatiques embarquées et sur l'étude de leur intégration sur les navires ;
- travaux sur l'i-maintenance avec la réalisation de preuves de concept et de démonstrateurs ;
- élaboration d'une feuille de route sur l'intelligence artificielle, présentée à la DGA, et prise de contact avec des partenaires éventuels (Office national d'études et de recherches aérospatiales ONERA, Institut national de recherche en informatique et en automatique INRIA, École nationale supérieure de techniques avancées ENSTA Paris Tech, etc.) ;
- poursuite du développement des outils et procédés de fabrication additive destinés à la réalisation de propulseurs innovants (pales creuses, profils optimisés...) dans le cadre du projet européen RAMSSES et du programme d'études amont FRAPAN (R&D vendue) ;

- réalisation et essai à la mer d'un propulseur composite sur navire de surface (projet RAPID Fabheli) ;
- développement de briques technologiques pour les drones (autonomie de navigation et décisionnelle, systèmes de *docking* et de manutention, système de mission...), travaux de levée de risques d'un système d'*Unmanned Aerial Vehicle* (UAV) tactique embarqué sur navire de combat (étude de levée de risques du système de drone aérien pour la Marine, SDAMT - R&D vendue), lancement d'un projet fédérateur d'*Unmanned Underwater Vehicle* (UUV) ;
- développement du simulateur de formation 3D (Ship Inside), mettant en œuvre le meilleur état de l'art des technologies de réalité virtuelle, et démonstration du simulateur lors des *Naval Innovation Days* et du salon Euronaval 2018 ;
- développements technologiques (qualification d'appareils 1 000 V, développement d'outils de pré-dimensionnement des tableaux continus, développement de nouveaux convertisseurs 3 niveaux) destinés à permettre une réduction des pertes énergétiques sur les sous-marins et les bâtiments de surface ;
- développement de solutions améliorant la productivité et la santé et sécurité au travail (SST) sur les chantiers (extension de la qualification du collage, mise en service de carlingages produits selon une nouvelle méthode plus économique (gain de 50 % des coûts), utilisation de la réalité augmentée et de procédés d'infusion pour le composite, fabrication additive...) ;
- premières études dans le cadre du partenariat Factory Lab pour accélérer la maturation des technologies de l'usine du futur en lien avec d'autres grands industriels et le CEA Tech ;
- Dans le domaine de l'énergie, on notera en 2018 la poursuite des pré-études du *Small and Modular Reactor* (version terrestre) engagée en 2017 en partenariat avec EDF (établissement porteur), TechnicAtome et le Commissariat à l'énergie atomique dans le cadre d'un projet subventionné par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Bien préparer l'avenir

Plan stratégique

La programmation R&D sur le plan à moyen terme et le plan stratégique a fait l'objet d'un travail intense de réflexion, d'échanges, de priorisation et d'arbitrages.

Dans l'édition 2018 du plan stratégique, 6 axes fédérateurs ont été introduits : *Smart Ship*, *Smart Naval Force*, *Smart Energy*, *Smart Availability*, *Invulnerable Ship* et *Smart Industry*.

Ces axes ont pour vocation de fédérer la R&D du groupe et de permettre une communication plus aisée de nos thèmes prioritaires et de leur raison d'être.

Leur intérêt est double :

- donner la vision à 30 ans de l'axe fédérateur prenant en compte le court terme apporté par les lignes de produit et les programmes, le moyen terme (préparation de l'avenir, nouvelles menaces, nouveaux usages...) et le long terme (plan prospectif, sciences et technologies S&T, innovation à long temps de développement). Cette vision est résolument orientée client,

identifiant les besoins capacitaires à offrir selon différents incréments à des cibles programmatiques données. En particulier pour la France, ces axes fédérateurs répondent aux trois missions prioritaires de la Marine ;

- exprimer auprès des responsables d'axes technologiques les briques technologiques nécessaires pour pouvoir fournir les nouvelles capacités identifiées dans la feuille de route de l'axe fédérateur. Ces briques technologiques sont exprimées par un périmètre et des dates de montée en *technology readiness level* (TRL).

La cohérence entre les besoins des lignes de produits et des programmes et la montée en maturité des technologies par la R&D est assurée à travers différentes instances de pilotage, afin de s'assurer de la synchronisation entre les études et les besoins, tant en terme calendaire que de périmètre technique (fonctionnalité et performance).

Prospective

L'activité de prospective a été créée puis développée en 2017, et ensuite intégrée avec l'activité de veille et d'analyse technologique en 2018.

Cet effort en matière de prospective a permis la réalisation de la première édition du plan prospective de Naval Group, diffusé en novembre 2018. Sa réalisation a mobilisé de nombreux collaborateurs du groupe et a bénéficié de l'appui déterminant du Conseil scientifique de Naval Group. Ce plan établit une vision du monde à horizon 2050 reposant sur une analyse des macro-tendances clefs des domaines de l'environnement, de la démographie, de l'économie, de la gouvernance, de la société, et des S&T. Sur cette base, une vision du futur de la défense et en particulier du naval de défense est proposée. Ce plan est un des éléments qui permettent de structurer et prioriser les travaux de S&T et les orientations de R&D du groupe.

Le Conseil scientifique de Naval Group a, quant à lui, tenu deux séances plénières, la première en juin à Dilioules et la seconde en novembre au siège de Naval Group. Ces réunions ont permis de faire un point d'avancement sur les cinq groupes de travail pilotés par les membres du Conseil, et de définir les priorités pour l'année 2019.

Transformation numérique de la DIT

Durant l'année 2018, la direction Innovation et Expertise technologique (DIT) a engagé le développement d'un outil numérique de pilotage de la R&D et de la prospective (outil Connect'us) qui permettra notamment :

- de co-construire et partager le plan R&D avec les parties prenantes (directeurs de domaine technique, responsables de secteur d'activité, chef de projet d'axe R&D, coordonnateurs R&D, direction du Marketing ligne de produit, direction des Achats, programmes et architectes) ;
- d'assurer sa cohérence avec les besoins des programmes et lignes de produit ;
- de piloter son exécution ;
- d'assurer la continuité et la cohérence entre les réflexions prospectives, les travaux de S&T et les travaux de R&D inscrits dans le plan.

La transformation numérique introduite par ce nouvel outil vise à décloisonner, partager les informations avec les parties prenantes et *in fine* dégager du temps pour l'ouverture vers l'extérieur et la réflexion sur le long terme.

La mise en service des premières fonctionnalités de ce nouvel outil interviendra à compter de février 2019 au sein des équipes R&D.

Open innovation et Naval Innovation Hub

En moins de 10 ans, l'environnement du groupe s'est transformé de manière radicale, à un rythme accéléré, entraîné notamment par de multiples évolutions en matière d'innovation.

La stratégie d'innovation du groupe vise deux objectifs majeurs : accélérer l'innovation et provoquer les ruptures.

L'atteinte de ces deux objectifs repose sur quatre axes : culture et compétences, *user centricity*, prospective, *open innovation*. L'exécution de cette stratégie sera quant à elle réalisée suivant trois principes : expérimentation, simplicité et vitesse.

Accélérer l'innovation est un enjeu crucial, afin de répondre aux besoins opérationnels des marines clientes et de garder toujours une longueur d'avance sur la concurrence et sur les menaces.

La réussite de cette stratégie repose sur le développement d'un certain nombre de nouveaux moyens et outils, nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Concernant l'*open innovation*, de nombreux événements B2B ont été organisés en 2018 par le groupe (Naval Innovation Partners, Start We Up) avec des incubateurs régionaux, des startups, des clusters, avec nos fournisseurs en interne, ou encore par des organismes externes (DGA, Village By CA...). Ils permettent de mettre en relation les experts du groupe avec tous les acteurs de création dans la chaîne de valeur des produits et services développés par Naval Group. Par ailleurs, les activités d'idéation se renforcent au sein du groupe (incubation, wiki des idées, concours d'idée, etc.)

Naval Group a lancé le Naval Innovation Hub le 1^{er} octobre 2018.

Sa mission est d'initier et accompagner les projets d'innovation de rupture du groupe.

Son ambition : créer le futur du naval de défense en faisant le lien entre le potentiel créatif et la capacité à déboucher concrètement sur des solutions, des produits, des services porteurs d'innovation.

Le Naval Innovation Hub est constitué d'une équipe cœur pluridisciplinaire dédiée et immergée dans un environnement fortement entrepreneurial et externe à Naval Group (hébergement actuel au sein du Village by CA de Paris). En étroite interaction avec l'écosystème d'innovation et autonome pour la conduite de ses sujets, il a pour vocation d'initier, de soutenir et d'accélérer des projets d'innovation de rupture en maximisant leur valeur pour les clients internes ou externes du groupe.

L'idée est de renforcer les interactions entre toutes les parties prenantes de l'innovation : pas seulement de mobiliser les « professionnels » (chercheurs et collaborateurs de la R&D, partenaires) mais aussi toutes celles et ceux qui au sein de Naval Group peuvent être apporteurs d'idées et souhaitent s'impliquer dans le développement de nouveaux produits, services ou processus. À ce titre, le Naval Innovation Hub est un créateur de passerelles : à la fois tête chercheuse, pour faciliter l'identification d'approches innovantes, et point d'entrée en support et expertise pour accompagner les équipes dans leurs développements d'innovations avec l'appui des acteurs de l'écosystème d'innovation du groupe. C'est aussi un réseau de partage entre tous les collaborateurs du groupe mettant à leur disposition des outils, des méthodes, du coaching.

Ainsi, il sera un vecteur de propagation de la transformation culturelle du groupe en matière d'innovation en développant la curiosité, le droit à l'erreur tout en s'assurant de la désirabilité client et l'ouverture sur l'écosystème externe. Il sera également un facteur du développement de l'intrapreneuriat au sein du groupe.

Accroître le financement de la R&D

La part des dépenses de R&D autofinancée par Naval Group pour le naval de défense incluse dans les frais de R&D s'est élevée en 2018 à 82,5 millions d'euros (ME), soit moins de 2,5 % du chiffre d'affaires.

Bien qu'en augmentation régulière depuis 2015 (budget de 73 millions d'euros en 2017), ce budget de R&D autofinancée reste insuffisant pour répondre à l'ensemble des ambitions du groupe en matière d'innovation. C'est la raison pour laquelle la recherche de compléments de financement externes de la R&D (contrats ou subventions) est une priorité pour Naval Group.

À l'instar des années antérieures, ces financements complémentaires proviennent en 2018 pour une faible part de financements au titre des programmes d'études amont (PEA) sous financement de la Direction générale de l'armement (DGA) [environ 1,6 million d'euros] ou de programmes subventionnés/collaboratifs [environ 6 millions d'euros] et pour l'essentiel des investissements consacrés au titre des programmes.

En 2018, Naval Group a obtenu moins de 2,5 % d'études amont pilotées par la DGA. Toutefois, nombre de sujets deviennent fortement transverses à tous les domaines tels que la cybersécurité, les communications, et de manière plus générale l'ensemble des évolutions induites par la numérisation des systèmes de défense. Un montant plus important devrait donc être accessible dans les années à venir et Naval Group s'organise pour pouvoir les capter.

En 2018, dans l'objectif d'accroître le financement de la R&D, le DIT a déjà renforcé son activité commerciale et de *business development* à la fois sur les guichets France (régions, DGA...) et sur les guichets européens civils et de l'Europe de la défense. Auprès de la DGA, les équipes de la DIT ont notamment préparé et négocié plusieurs PEA :

- PEA Americo, contractualisé en décembre 2018 : mise à jour des modèles de conception des coques de sous-marins, intégration du retour d'expérience, prise en compte de nouvelles configurations de conception ;
- PEA STARCT, contractualisé en décembre 2018 : développement des matériaux fonctionnels ;
- PEA Incota, prise de commande 2019 : mise à jour des modèles de conception des lignes d'arbre de sous-marins, intégration du retour d'expérience, prise en compte de nouvelles configurations de conception.

Au niveau de la R&D subventionnée, l'activité s'est également significativement renforcée par la préparation de plusieurs offres en cohérence avec le plan de capture stratégique du groupe et l'obtention de contrats aux retombées directes ou indirectes sur les produits du groupe, notamment les projets AGESCIC, ICARE (RAPID), SRA et STARCOM. L'activité s'est développée tout particulièrement vers l'Europe, dans le cadre de programme aussi bien civil (H2020) que militaire (en préparation des programmes de défense préparatoires au Fond européen de défense).

Enfin le pilotage du crédit impôt recherche (CIR) s'est renforcé en 2018. Le CIR est ainsi en nette progression par rapport à 2017 et dépasse les 20 millions d'euros.

Centre de recherche technologique de Naval Group : Research

Au sein de la direction Innovation et Expertise technologique (DIT), Research a plus particulièrement en charge les activités de sciences et technologies (S&T) du groupe. En janvier 2018, la gouvernance des entités Research et Sirehna a été séparée, chacun assurant désormais sa propre gouvernance. Par ailleurs, Research a ajusté son organisation pour améliorer le pilotage de ses activités. Research a poursuivi en 2018 sa montée en compétence dans le domaine de l'énergie (en particulier sur les batteries lithium-ion). Les premiers fruits sont déjà visibles, et l'effort se poursuit. Ainsi, les montants des contrats de S&T vendue ou subventionnée sont en progression.

Research examine par ailleurs de nouveaux modèles d'affaires visant à mieux valoriser, à l'avenir, son activité de S&T de nature duale, au sein de la chaîne de valeur. Il est, en particulier, nécessaire de valoriser les incréments capacitaires réalisés dans le domaine naval, sur les technologies à cycle court (algorithmes par exemple), face aux cycles longs de développement des navires. Mieux travailler avec les filiales sur ce point est une nécessité.

Un des points d'orgue de la mission d'animation de la S&T du groupe a été l'organisation de la Journée des sciences et technologies (JST) en octobre dernier, qui visait à rassembler les communautés scientifiques du groupe pour renforcer la transversalité des travaux internes et échanger sur les innovations de rupture, sur l'ensemble des 9 thématiques S&T du groupe

(modèles numériques globaux, homme et systèmes, systèmes numériques, traitements des données, énergie, écoconception et protection de l'environnement, matériaux et structures, interaction onde-matière, mécanique des fluides).

Cette initiative a été complétée par une journée *Innovation Partners* ouverte en externe, visant à communiquer sur nos feuilles de route en matière de S&T et sur l'état de l'art des travaux de recherche au profit du naval de défense. Enfin, le groupe de concertation sur les matériaux navals s'est également tenu en concertation avec la DGA pour poursuivre les échanges sur les feuilles de route matériaux et structures. C'est devenu un rendez-vous désormais incontournable avec la DGA, que Research compte étendre progressivement à l'ensemble des thématiques de recherche. En tant que vitrine de la S&T du groupe, Research a contribué à de nombreuses actions de communication scientifique et technique (visites de ses labos, conférences, publications, en France et à l'international).

Research est la structure privilégiée pour renforcer les liens de S&T, tant en France qu'à l'étranger, via des partenariats, des laboratoires communs, de la R&D commune, etc. L'ouverture internationale fait l'objet d'un paragraphe ci-dessous. En France, en 2018, 2 nouveaux laboratoires communs ont été créés : LC2IA/ENSTA Paris Tech, LTISM/Université de Toulon ; 2 chaires ont été renouvelées : chaire ISC, chaire RESDH ; 20 thèses sont en cours.

Développement international

En 2018, Naval Group a confirmé ses objectifs d'internationalisation de sa R&D avec trois objectifs : travailler avec les meilleurs (*open innovation*), développer ses filiales en récupérant du financement R&D, et créer des liens avec les pays des futurs prospects de Naval Group. Un chantier du plan stratégique 2018 est en outre dédié à l'internationalisation de la R&D et conduira à accroître dès 2019 les actions d'internationalisation déjà engagées.

Naval Group a été très actif cette année en Pays-Bas et en Belgique pour soutenir par des coopérations scientifiques les réponses aux appels d'offres sous-marins et guerre des mines.

En 2018, les accords mis en place avec plusieurs universités australiennes ont été confirmés et renforcés par des liens existants avec nos partenaires académiques français. De plus, Naval Group a soutenu la mise en place d'un master commun ENSTA Bretagne-Université d'Adélaïde en architecture navale militaire qui a démarré en septembre à Brest. Pour 2019, il est proposé la création d'un technocampus en Australie dans lequel Naval Group participera en y positionnant un bureau de Research.

Un effort particulier a été engagé vers Singapour en 2018 et sera poursuivi.

Naval Group a également poursuivi ses travaux préparatoires dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2015 en Arabie saoudite avec King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST) pour la création d'un centre collaboratif de recherche navale et maritime. Le soutien de Naval Group se focalisera en premier lieu sur le thème « corrosion », dans un second temps la thématique « robotique sous-marine » sera envisagée.

Par ailleurs, Naval Group a signé une lettre d'intention pour une collaboration avec l'Institut indien technologique de Goa (IIT Goa). Le thème retenu en priorité concerne les contrôles non destructifs.

Enfin une réflexion a été lancée fin 2018, sur le futur du centre d'excellence Marine Energy Research and Innovation Centre (MERIC) et sur un possible accord avec la société SISDEF afin de développer la R&D navale au Chili.

1.2.5. FILIALES ET ALLIANCES

Filiales

Activités et résultats des filiales et participations

Naval Group détient, directement ou indirectement, des participations dans les sociétés suivantes qui sont consolidées par le groupe (sauf mention contraire, elles sont détenues à 100 %) :

Armaris Quater

La société Armaris Quater détient Naval Group Actionnariat.

Armaris Sixt

La société Armaris Sixt détient une participation dans la filiale égyptienne Alexandria Naval for Maintenance and Industry (1 action).

Naval Group Actionnariat

Cette société est chargée d'assurer le rachat des actions attribuées aux salariés dans le cadre des deux ORS (offres de titres réservées aux salariés) 2008 et 2014.

Naval Group Participations (anciennement DCNS Participations)

La société Naval Group Participations est une société holding. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés de Naval Group créées à l'étranger : Naval Group Technologie Canada Inc. (100 %), DCNS Arabia (90 %), Alexandria Naval for Maintenance and Industry (99,99 %), DCNS Zamil (55 %) et Naval Group Malaysia Sdn Bhd (non significatif).

Boustead DCNS Naval Corporation Sdn Bhd (BDNC) (détenue à 40 %)

La société BDNC est localisée en Malaisie et a principalement pour objet de fournir à la marine malaisienne la réalisation du maintien en condition opérationnelle des sous-marins Scorpène®.

DCN International

La société DCN International a été créée en 1990 pour assurer la gestion des contrats de vente à l'exportation des matériels et prestations réalisés par la Direction des constructions navales (OCN, devenue service à compétence nationale en 2000).

Suite à l'apport d'activités réalisé par l'État au profit de OCN en juin 2003, OCN International conserve cette mission vis-à-vis de Naval Group pour tous les contrats existants à la date du changement de statut (hors contrats transférés à Armaris). Depuis cette date, aucune activité nouvelle n'a été entreprise par cette société.

Naval Group Far East Pte Ltd

La société Naval Group Far East Pte Ltd exerce son activité à Singapour dans le domaine de la logistique et de la maintenance de systèmes liés aux activités navales et aéronavales.

Naval Group India Pte Ltd (anciennement DCNS India Pte Ltd)

Naval Group India apporte son concours local à la réalisation du programme de construction des sous-marins indiens.

Défense Environnement Services (DES) (détenue à 49 %)

La société DES a été créée par Naval Group et Veolia Environnement Services pour unir leurs savoir-faire dans une société commune. Cette société commune est un opérateur leader des services destinés au soutien de sites militaires.

Eurosysnav SAS (détenue à 50 %)

La société Eurosysnav a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des systèmes de combat des frégates anti-aériennes Horizon. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 22 juin 2016. La liquidation de la société est en cours à fin décembre 2018.

Itaguaí Construções Navais SA (ICN) (détenue à 41 %)

La société ICN est localisée au Brésil et a principalement pour objet la construction de sous-marins au Brésil, notamment dans le cadre du programme PROSUB.

MO PA2

La société MO PA2 a été créée à l'origine pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du programme du porte-avions français n° 2. La société n'exerce aucune activité.

Sirehna

La société Sirehna est spécialisée dans le développement de solutions dynamiques de stabilisation, de positionnement et d'apportage pour les véhicules et drones marins, aériens et terrestres.

Naval Group Coopération

La société Naval Group Coopération est une société qui a pour objet de fournir un support externe aux équipes commerciales du groupe sur les marchés export.

Naval Group Support (anciennement DCNS Support)

La société a pour objet la conception, l'étude, la mise au point, l'achat et la vente de toutes les prestations d'assistance technique de nature industrielle liées à la fourniture de tous systèmes, logiciels et munitions utilisés dans les activités navales et aéronavales notamment en Arabie saoudite.

Winacelles (détenue à 40,60 %)

Winacelles est une société qui avait pour objet la conception, le développement et l'industrialisation d'éoliennes offshore. Cette société a été radiée du greffe du tribunal de commerce de Lorient le 4 avril 2018.

Kership (détenue à 45 %)

La société Kership, détenue avec Piriou, est une société commune active dans le domaine principalement des bâtiments faiblement armés d'une longueur inférieure ou égale à 95 mètres, conçus et réalisés principalement selon des standards civils et destinés aux administrations militaires ou civiles.

Naval Group Malaysia Sdn Bhd

La société Naval Group Malaysia apporte son concours local à la réalisation du programme Gowind® Malaisie, participe au

développement des activités du groupe en Malaisie et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents en Malaisie.

Naval Energies [détenue à 59,87 %]

La société Naval Energies est dédiée aux énergies marines renouvelables. Elle est présente sur tout le cycle de vie des produits et maîtrise toute la chaîne de valeur, conception, fabrication, installation, connexion et entretien sur deux technologies d'énergies marines renouvelables : les éoliennes flottantes et l'énergie thermique des mers.

Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA

La société Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA est une filiale de droit brésilien qui participe au développement des activités du groupe au Brésil et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents au Brésil.

Projetos e Sistemas Navais SA (détenue par Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA à 100 %)

La société Projetos e Sistemas Navais SA (PROSIN) est une société destinée à développer les activités de systèmes au Brésil dans le domaine de l'ingénierie. Son activité a été mise en sommeil.

Naval Group Australia Pty Ltd

La société Naval Group Australia Pty Ltd est une société de droit australien qui apporte son concours au développement des activités de Naval Group en Australie.

DCNS Zamil [détenue à 55 %]

La société DCNS Zamil est une société commune créée en décembre 2017 avec Zamil Offshore Services Company et a pour objet de réaliser principalement des travaux de maintenance des navires militaires de la flotte de la marine saoudienne.

Principia [33,33 %]

La société Principia a pour objet la réalisation de tous travaux, études, conseils scientifiques et techniques et généralement toutes activités d'ingénierie en soutien des maîtrises d'ouvrage, des maîtrises d'œuvre et des exploitants sur les installations industrielles de haute technologie grâce à son expertise dans les domaines de la mécanique et de la thermique.

TechniAtome [20,32 %]

La société TechniAtome est spécialisée dans la conception, la réalisation, la mise en service et le maintien en conditions opérationnelles des réacteurs nucléaires compacts.

Le détail du chiffre d'affaires et du résultat net des filiales est présenté dans la note n° 2 de l'annexe aux comptes annuels de Naval Group SA.

Naval Group détient également plusieurs établissements stables ou bureaux de représentation à l'étranger dont l'activité est directement prise en compte dans son résultat. Elle possède des établissements stables en Finlande, en Inde, des bureaux de représentation en Grèce, Australie, Indonésie, Pologne, Colombie, au Chili, aux Émirats arabes unis, Pays-Bas (certains de ces bureaux sont enregistrés sous la forme de succursales selon les exigences locales) et des succursales en Arabie saoudite (succursale de la société Naval Group Support) et en Égypte.

Alliances

STX France – Chantiers de l'Atlantique (« CdA »)

L'acquisition définitive des titres de STX France (devenu depuis Chantiers de l'Atlantique) par l'État français a été réalisée le 11 juillet 2018. L'État a immédiatement procédé à la cession de 1,6 % du capital à COFIPME, groupement d'entreprises de la région de Saint-Nazaire, et de 2,4 % du capital à CdA afin que la société les cède au FCPE Atlantique Actionnariat (actionnariat salarié).

Naval Group a procédé le 1^{er} août 2018 à l'acquisition de 11,7 % du capital de CdA auprès de l'État français.

Les actions devant être cédées (50 % du capital) ou prêtées (1 % du capital) par l'État à Fincantieri le seront dès que les autorisations requises de la part des autorités de la concurrence européennes auront été obtenues. Cela conduira à la mise en œuvre de la reconstitution du capital prévue dans les accords tripartites (État, Fincantieri, Naval Group) signés en février 2018.

Coopération franco-italienne (projet Poséidon)

À l'issue du sommet tenu le 27 septembre 2017, les gouvernements français et italien ont annoncé lancer un processus commun ouvrant la voie à la création progressive d'une alliance entre les deux pays dans le naval de défense. Ce projet doit permettre de soutenir le développement international de Naval Group et de Fincantieri dans un contexte de concurrence accrue sur le marché du naval militaire, tout en permettant aux deux groupes de poursuivre leurs missions respectives au service des marines française et italienne.

À l'issue d'une phase de travaux menés conjointement par Naval Group et Fincantieri, les deux groupes ont remis leurs propositions aux ministres compétents en juillet 2018.

Forts du soutien des deux gouvernements, exprimé à l'occasion du salon Euronaval, et sous réserve de l'accord de leurs Conseils d'administration respectifs, Naval Group et Fincantieri sont désormais prêts à lancer la mise en œuvre concrète de leur projet d'alliance, notamment en constituant une société commune (joint-venture, JV) détenue à parité.

Cette JV pourra dès 2019 :

- préparer des offres pour des contrats bi-nationaux et export ;
- mettre en œuvre une politique d'achat plus efficace ;
- mener des activités de R&T en vue de fournir un avantage opérationnel à leurs clients ;
- encourager la cross-fertilisation entre les deux groupes, avec le partage de moyens, d'outils et d'expertises.

Elaia Partners

L'université de recherche Paris Sciences et Lettres (PSL), née d'un regroupement d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur du meilleur niveau d'excellence académique au cœur de Paris, a réussi à créer une université tournée vers l'interdisciplinarité, l'innovation et l'international. La dynamique de l'écosystème PSL, la montée en puissance des startups dans la *deeptech* issues de la recherche, ainsi que des structures d'accompagnement, incubateurs et fab-labs amorcent une

dynamique favorable au transfert de technologie. C'est pour soutenir cette dynamique qu'a été créé le PSL Innovation Fund de 75 millions d'euros, en s'appuyant sur le savoir-faire de la société de gestion d'Elala Partners. Naval Group a investi 5 millions d'euros le 28 juin 2018 dans le fonds PSL Innovation Fund dans la perspective de :

- détecter et anticiper les tendances technologiques et scientifiques au plus tôt, y compris les ruptures, afin de s'y préparer le plus en amont possible ;
- doter Naval Group d'un accès privilégié aux meilleures start-up technologiques, potentiellement socles d'avantages concurrentiels futurs ;
- orienter au plus tôt les développements des solutions proposées par les start-up technologiques de manière à répondre aux besoins futurs de Naval Group ;
- compléter la palette d'outils de Naval Group permettant de protéger les start-up technologiques stratégiques en matière de souveraineté.

1.2.6. ÉTHIQUE ET COMPLIANCE

1.2.6.1. Éthique

En juillet 2018, conformément au règlement intérieur du Comité éthique et responsabilité sociétale de l'entreprise (CERSE), fixant à trois ans renouvelables une fois la durée des mandats des membres de ce comité, certains ont été reconduits, et pour ceux qui ne l'ont pas été, de nouveaux membres ont été nommés par le Président-Directeur général.

Le CERSE a procédé à une mise à jour du référentiel éthique avec le code d'éthique et le guide pratique des comportements éthiques basé sur le droit français, qui ont été diffusés en décembre lors de la Journée éthique et *compliance*.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, une formation « enquêteur » relative aux « signalements de situations de harcèlements » a été proposée aux membres du CERSE et aux relais éthiques France. Cette formation a permis aux participants de s'approprier le cadre juridique, d'appréhender les enjeux pour l'entreprise de la prévention du harcèlement, d'adopter la bonne méthodologie pour identifier et déceler les situations et comportements inappropriés en entreprise. Une formation intitulée « Les traitements des situations de discrimination » a été également mise en place pour les relais éthiques et les référents discrimination. En outre, tout au long de l'année 2018, la sensibilisation « Le harcèlement sexuel et la ligne d'alerte éthique » a été déployée sur les sites en France.

En septembre 2018, Naval Group a adhéré au Cercle d'éthique des affaires.

Dans le cadre de la prévention des risques éthiques, le CERSE organisera un exercice de gestion de crise éthique en 2019, avec le support de consultants externes et indépendants afin de mieux intégrer l'éthique dans notre culture, en France comme à l'international.

1.2.6.2. Compliance

La direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance du groupe, dont le directeur est le référent de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence au sens de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Sapin 2) est en charge de la définition et du déploiement du dispositif de la *compliance* dans le groupe.

À ce titre, en 2018, les actions menées ont consisté en :

- la mise à jour de la cartographie des risques groupe ;
- la mise à jour du référentiel *compliance* et, en particulier, le code de conduite des fournisseurs, les chartes de nos relations avec nos fournisseurs et sous-traitants, la charte des relations avec les clients et le guide pratique des comportements éthiques. Ce guide aborde par des cas pratiques des situations auxquelles les collaborateurs du groupe pourraient être confrontés et fournit des clefs de compréhension et des pistes d'action ;
- la poursuite du déploiement du dispositif de *compliance* dans les filiales, en apportant son support aux directeurs des entités dans l'adaptation des instructions groupe aux contextes locaux ;
- la collaboration avec la direction des Achats et des Relations fournisseurs à la refonte de l'instruction « Gérer évaluer qualifier et développer les fournisseurs », renforçant les contrôles systématiques préalables à la contractualisation avec un fournisseur référencé ;
- la mise à jour de l'instruction relative aux conseillers commerciaux et partenaires industriels ;
- le renforcement des échanges et de la coopération au sein du réseau de *Compliance Officers* à travers l'organisation de journées de formations ainsi que d'un séminaire réunissant l'ensemble de la communauté de l'éthique et de la *compliance* du groupe ;
- l'augmentation des vérifications relatives à la bonne application du dispositif de *compliance* dans le cadre de contrôles internes réalisés en tant que seconde ligne de maîtrise ;
- la structuration des actions de communication à destination des collaborateurs et parties prenantes du groupe dans un plan annuel permettant de mesurer l'impact des messages diffusés. Ce plan comprend notamment l'organisation d'une Journée internationale éthique et *compliance* dans l'ensemble des entités du groupe permettant d'aller à la rencontre des collaborateurs et de diffuser le référentiel éthique et *compliance* ;
- l'engagement auprès d'associations professionnelles externes afin d'inscrire son action dans une démarche d'amélioration continue et de promouvoir en dehors de l'entreprise les meilleures pratiques en matière d'éthique et de *compliance*.

1.2.7. GESTION DES RISQUES

1.2.7.1. Dispositif de suivi des risques

Le groupe est confronté à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. C'est pourquoi il a mis en place un dispositif de maîtrise des risques,

couvrent les risques stratégiques, opérationnels, financiers, légaux mais aussi de responsabilité sociale d'entreprise. Il est sous le pilotage du Comité d'audit et des risques internes, co-présidé par le directeur général adjoint Finances, Juridique, Achats et Immobilier et le Secrétaire général. L'activité, le résultat d'exploitation ou la situation financière du groupe pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après ou par d'autres risques et incertitudes dont le groupe n'a pas connaissance à ce jour ou qu'il considère, à la date du présent document, comme moins significatifs.

L'ensemble des risques RSE a suivi la même méthodologie groupe pour ce qui est de leur identification et évaluation, à l'exception du fait que les risques de la cartographie RSE sont évalués en risque inhérents et non nets. Les entités qui ont collaboré à son établissement sont les suivantes : santé, sécurité au travail et environnement, écoconception, ressources humaines, protection des données personnelles, *compliance*, inspection Nucléaire et Pyrotechnique, inspection Sécurité plongée, direction de l'Audit et des Risques.

1.2.7.2. Risques financiers

Risques de liquidité : la situation de trésorerie du groupe ne nécessite pas de recourir à des lignes de crédit.

Risques de change : conformément à la politique du groupe, l'ensemble des transactions significatives en devises fait l'objet d'une couverture de change.

Risques hors bilan : les garanties souscrites par Naval Group SA l'ont été principalement pour son compte propre ou celui de ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La centralisation de la gestion des garanties et cautions données au niveau du groupe permet de mieux maîtriser les risques par la standardisation des engagements ainsi que par la gestion globale des en-cours et de leur durée.

1.2.7.3. Risques juridiques

Le groupe a identifié quatre risques juridiques majeurs.

Éthique et *compliance*

Dans un contexte de développement international et dans un environnement réglementaire en évolution, les clients de Naval Group attendent que les relations commerciales mutuelles soient exemplaires en matière de démonstration de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales les plus rigoureux. Pour les mêmes raisons, ses partenaires industriels expriment leur volonté de connaître l'organisation et les règles mises en œuvre dans le domaine de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence (la « *compliance* ») afin de s'assurer qu'elles correspondent à leurs standards.

Dans ce cadre, outre le dispositif d'alerte éthique et l'existence depuis 2015 d'un Comité éthique et responsabilité sociétale d'entreprise, le groupe a décidé en 2017 de renforcer le dispositif de *compliance* existant, tant au niveau de la prévention que du traitement des risques, qui satisfasse les exigences les plus élevées en la matière (cf. paragraphe 1.2.6. *supra*).

Naval Group ne met en place aucun schéma fiscal agressif et n'entretient aucune relation avec des États ou territoires non coopératifs dans le but de bénéficier d'un avantage au plan fiscal.

Le risque de la corruption est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Contrôles des exportations et affaires douanières

Les marchés export ont une grande importance pour le groupe. Naval Group est exportateur de matériels de guerre et/ou assimilés et de biens à double usage. Dans ce cadre Naval Group est soumis aux réglementations de contrôle des exportations, françaises et étrangères.

Les exportations ou les transferts intra-communautaires de ces produits en dehors des marchés sur lesquels ils sont produits peuvent donc faire l'objet de restrictions ou être soumises à des contrôles ou à l'obtention de licences d'exportation ou de transfert.

Aujourd'hui, rien ne permet de garantir que les réglementations liées à l'exportation de matériels de guerre et/ou assimilés auxquelles le groupe est soumis ne seront pas renforcées, ou que de nouvelles générations de produits développés par le groupe ne seront pas également soumises à des réglementations et des obligations plus exigeantes. Rien ne permet de garantir non plus que les facteurs géopolitiques ou des changements au niveau du contexte international ne contraindront pas l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité du groupe à exécuter des contrats déjà signés.

Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation et des restrictions renforcées risqueraient d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe. Naval Group doit également être en mesure de respecter des réglementations très variées (y compris la réglementation douanière) tout en maîtrisant ses dépendances étrangères. Naval Group est ainsi attentif aux évolutions de court terme (embargos) ou de long terme (conventions internationales) dans ce domaine.

La direction du Contrôle export exerce pleinement ses responsabilités de deuxième ligne de maîtrise des risques du groupe. Pour maîtriser et réduire ces risques, la direction du Contrôle export accompagne de manière permanente les directions opérationnelles (commerce, programmes, achats et *supply chain* notamment), à travers la mise à jour de référentiels, des formations et des sensibilisations, des conseils et des audits. Le plan d'audit annuel de la direction du Contrôle export est ainsi coordonné avec l'ensemble des audits internes du groupe.

Concernant les affaires douanières, de nombreuses actions ont été entreprises afin de promouvoir son importance en matière de compétitivité et de performance à l'international. Ces actions ont permis à l'administration des douanes françaises de maintenir en août 2018 la certification Opérateur économique agréé (OEA) de Naval Group SA [obtenue initialement en 2014] à la suite d'un audit externe complet. Sur cet aspect, la formation des collaborateurs a permis de sécuriser l'utilisation de ces régimes. Grâce à la certification OEA, Naval Group fait l'objet de moins de contrôles et bénéficie d'un traitement prioritaire des opérations de dédouanement. Les délais des opérations sont ainsi réduits au profit des clients.

Propriété intellectuelle

La politique de propriété intellectuelle en place depuis 2006 a pour objet de protéger le patrimoine intellectuel de Naval Group et s'applique à tous les produits et services et leurs contenus, l'ensemble des savoirs et savoir-faire, formalisés ou non, qu'ils résultent de l'innovation interne ou acquise. Pour préserver les résultats de son innovation, Naval Group les protège par tous les moyens, qui comprennent la mise au secret, la protection par les titres (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur), le référencement, le séquestre, la confidentialité et la publication.

Nonobstant la protection visée et obtenue, Naval Group peut se trouver dans une situation où ses droits de propriété intellectuelle feraient l'objet de contestations, de contrefaçons, de procédures d'invalidation ou de contournements. Afin de réduire le risque d'actions en contrefaçon, Naval Group procède à une veille et à une analyse en matière de propriété intellectuelle dans le cadre des procédures d'examen de ses propres brevets et dans les phases d'études techniques et de développement de ses produits.

En 2018, Naval Group a poursuivi son programme de lutte contre la contrefaçon dans la chaîne d'approvisionnement. Pour maîtriser et réduire ce risque, la direction de la Propriété intellectuelle continue de renforcer son accompagnement auprès de ses collaborateurs (achats et *supply chain* notamment) et de ses fournisseurs de rang 1 à travers des mesures de sensibilisation et des formations dédiées, et la mise en œuvre d'audit propriété intellectuelle fournisseurs.

Précontentieux, contentieux et litiges

Le groupe est exposé, compte tenu de ses activités, à des litiges techniques et commerciaux.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Naval Group SA ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les conséquences estimées.

En outre, tout ou partie des préjudices qui pourraient être subis par Naval Group SA ou des sociétés du groupe, à raison de certains litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, sont couverts soit par l'État aux termes des accords conclus entre ce dernier et Naval Group dans le cadre de l'apport en nature réalisé par l'État le 1^{er} juin 2003 et de la cession par l'État à Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société DCN International, soit par Thales aux termes des accords conclus entre cette dernière et Naval Group dans le cadre de l'acquisition par Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société TNF.

Le traitement de l'ensemble des litiges et actions en garantie est assuré par ou en coordination avec la direction Juridique du groupe.

En outre, tous les litiges susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les activités et la situation financière du groupe font l'objet d'un examen, à intervalles réguliers, du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

Afin de prévenir les litiges, la direction Juridique s'est dotée depuis fin 2015 d'une direction du *Contract Management* groupe qui pourra appréhender le risque beaucoup plus en amont et identifier des opportunités pour Naval Group. Cette organisation se met en place dès le démarrage des programmes.

1.2.7.4. Risques liés aux activités

Le groupe a identifié cinq risques significatifs liés aux activités.

Environnement concurrentiel

La croissance du marché de la défense dans le monde ne garantit pas la croissance aux industriels du naval militaire, dont Naval Group, car en parallèle, la concurrence s'intensifie fortement. Aux acteurs européens historiques toujours bien présents (TKMS, Fincantieri, Navantia, Damen...) s'ajoutent des réentrants (Russie, Suède, Royaume-Uni) et de nouveaux entrants (Corée, Chine, Turquie). En parallèle la concurrence américaine vis-à-vis du naval s'alourdit considérablement et rapidement de façon indirecte par détournement de parties importantes des budgets de défense au profit d'autres domaines (missiles, aéronautique) et également de façon directe par alliance avec des partenaires « plateformes » européens comme Navantia et Fincantieri. À très court terme s'ajouteront Singapour, Indonésie et Inde. Cette pression concurrentielle pourrait donc affecter négativement la position commerciale de Naval Group, son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Pour être en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels ou futurs, Naval Group doit améliorer sa compétitivité. Pour cela Naval Group renforce son effort de recherche et technologie, élargit son offre produits, consolide et étend sa présence internationale notamment au travers d'implantations industrielles durables à l'international. Naval Group cherche également à s'allier avec des partenaires crédibles et complémentaires à l'exemple de Fincantieri avec lequel un joint-venture est en constitution.

Dépendance à la commande publique

Naval Group réalise la majorité de son activité auprès de l'État français pour des biens de défense. Le marché de défense dépend par nature de la commande publique, autrement dit de décisions politiques qui fluctuent en fonction de la situation économique et géopolitique du pays.

Après une contraction des budgets de défense en France et en Europe depuis la fin de la guerre froide, la loi de programmation militaire 2019-2025 et le vote du budget 2019 de la défense semblent indiquer une augmentation progressive des commandes publiques en matière de défense. Cette augmentation devra néanmoins être confirmée au niveau des exécutions budgétaires annuelles.

Une réduction du budget de défense peut engendrer des retards dans l'enregistrement des commandes, le calendrier d'exécution des contrats ou des paiements, ou une diminution des financements de programmes de recherche et développement.

Pour réduire sa dépendance à la seule commande publique en France et garantir en particulier le maintien de ses compétences humaines et industrielles entre la réalisation de deux programmes nationaux, Naval Group investit en particulier dans le développement international de son activité de défense.

Maîtrise des offres et programmes

Une proportion significative des produits et prestations de service réalisés par Naval Group présente un degré de complexité important compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un niveau élevé de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles, des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et prestations (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands programmes, transfert de technologie, parts locales, naturalisation, etc.) et de la durée d'exécution, qui peut dépasser la dizaine d'années.

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé. De plus, certains contrats comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits et prestations vendus qui peuvent s'avérer exigeants, compte tenu notamment d'une compétition accrue, mais aussi donner lieu à d'éventuels paiements de pénalités. L'occurrence de ces événements peut avoir une incidence sur la situation financière et les résultats de Naval Group.

S'agissant des offres, un dispositif d'évaluation et de contrôles des risques est en place et a été durci avec la mise en action de la direction du Contrôle et de l'Évaluation financière des offres (DCEF) pour l'amélioration du contrôle des offres ; s'agissant des programmes, des revues périodiques sont organisées afin de contrôler l'avancement sur le plan technique, calendrier et financier, mais aussi de maîtriser les risques d'exécution. En outre, depuis 2016, le dispositif de *contract management* s'est organisé afin d'assurer une gestion plus efficace du contrat lors de sa création et de son exécution et de maximiser les performances financières et opérationnelles tout en minimisant les risques et en explorant toutes les opportunités.

Cet effort particulier s'est concrétisé, en 2017, par la mise à disposition d'un référentiel métier complet constitué de 50 documents et outils (modèles, instructions, registres, *check-lists*...) auquel a ensuite été formé l'essentiel des 87 responsables de contrats du groupe. L'année 2018 a été l'occasion de définir des « règles d'or » et principes de fonctionnement communs, ainsi que d'établir de quelle manière ces bonnes pratiques pourront être mises en œuvre de manière concrète et étendues à l'ensemble des autres acteurs des équipes programmes et achats [en 2019 et 2020].

Risques pays

La croissance des activités internationales du groupe, qui est un des axes majeurs de sa stratégie à long terme, expose Naval Group de plus en plus aux différents aspects du risque pays : risque souverain, évolution de la situation économique et du climat des affaires, risques politiques, voire géopolitiques, liés aux conséquences sur le pays client des tensions régionales.

Dans la mesure où les contrats sont adossés de manière croissante à des accords intergouvernementaux, Naval Group peut être confronté aux risques de remise en cause des partenariats stratégiques dont il est un acteur. Le groupe est exposé ainsi au risque de réduction des ressources budgétaires de la part des clients, qui peuvent aller de la révision des plannings d'exécution jusqu'à l'annulation pure et simple des contrats.

Naval Group apprécie ce risque au moment de l'établissement du contrat et en supervise l'évolution pendant toute sa durée. Par ailleurs, Naval Group assure une veille pays permanente à travers ses filiales locales et les directions concernées au siège.

Cette internationalisation se traduit également par une volonté de construire une implantation industrielle locale durable, afin notamment de protéger le groupe des risques de volatilité économique évoqués ci-dessus. Cependant, cette stratégie change la nature des risques : désormais considéré comme un acteur local, pleinement intégré dans l'écosystème industriel du pays choisi *via sa supply chain* au service du programme local, le groupe est exposé de plus en plus aux risques de conjoncture économique, de dépréciation de la monnaie comme n'importe quel autre acteur industriel autochtone (cf. aléas politiques ci-après).

Aléas politiques

Un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé, une insurrection populaire ou des actes de terrorisme, une dégradation forte de la balance des paiements, des mouvements sociaux, des grèves ou encore des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Naval Group ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Naval Group dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Naval Group dans un pays ;
- une situation sécuritaire entraînant des risques d'atteinte à la sécurité physique de ses collaborateurs et/ou de ses installations, limitant fortement Naval Group ou l'empêchant d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux (cf. paragraphe 1.2.7.7., Risques liés aux ressources humaines) ;

- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non-certification de documents éligibles pour le paiement ou le non-paiement aux échéances fixées dans un contrat empêchant le déroulement prévu de ce contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Naval Group peut souscrire des couvertures appropriées. Par ailleurs, le groupe a déployé un dispositif mondial de sécurité, protection et suivi de ses collaborateurs afin de leur assurer un niveau de sécurité approprié dans les pays où ils sont amenés à exercer leurs fonctions.

1.2.7.5. Management du risque fournisseurs

Naval Group intègre dans ses activités une part achetée significative, représentant plus de la moitié de son chiffre d'affaires, que ce soit dans les domaines des études, de l'industrie ou des services. Naval Group est ainsi exposé aux événements susceptibles de survenir chez ses fournisseurs. La défaillance de l'un d'entre eux pourrait affecter la performance de Naval Group et, par voie de conséquence, sa rentabilité.

Les risques fournisseurs peuvent être de différentes natures :

- les risques liés à la responsabilité sociétale d'entreprise (environnement...) ;
- les risques opérationnels (défaillance technique, défaillance financière, rupture d'approvisionnement, retard de livraison, cyberattaque...) ;
- les risques de conformité (risques juridiques, risques de fraudes, non-respect des réglementations...) et interdictions export ;
- les risques globaux (géopolitique, catastrophe naturelle, taux de change) ;
- les risques de compromission d'informations protégées.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi mensuel en Comité des risques fournisseurs. Ce comité réunit les directions opérationnelles, fonctionnelles et transverses au niveau groupe pour passer en revue les risques fournisseurs identifiés et décider des plans de mitigation correspondants.

Le management des risques de défaillance des fournisseurs

Une défaillance d'un fournisseur peut provenir d'un accident majeur sur un de ses sites, de son environnement extérieur (pénurie de matières premières, notamment les matériaux critiques, ou de composants, instabilité politique majeure, catastrophe naturelle, etc.) ou d'un manquement de son management.

La performance du management du fournisseur est surveillée tant sur le plan opérationnel (mauvaise anticipation des approvisionnements, perte de contrôle des processus industriels, obsolescence des moyens industriels, mauvaise gestion des compétences, pertes de savoir-faire, etc.) que sur la gestion transverse et financière (rachat ou changement de stratégie, chute de chiffre d'affaires, mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement, difficultés de trésorerie, ouverture d'une procédure collective, etc.). Pour ce faire, Naval Group réalise annuellement des *scorings* financiers de ses fournisseurs stratégiques et majeurs, et autant que de besoin pour les autres fournisseurs.

Le management des risques de dépendance économique et technologique

La dépendance économique des petites et moyennes entreprises (PME) vis-à-vis de Naval Group est considérée comme un risque majeur. Ce risque s'explique par l'empreinte historique de Naval Group dans ses bassins d'emploi.

La stratégie achat, les processus de sélection et de suivi de la performance des fournisseurs et les actions du Comité des risques fournisseurs contribuent à la réduction de ces risques tant dans la phase d'élaboration des offres commerciales que dans la phase projet.

Le second aspect de dépendance qui est placé sous contrôle est la dépendance technologique ou de compétence de Naval Group vis-à-vis de certains de ses fournisseurs. La rupture brutale d'approvisionnement (pour les raisons citées précédemment) peut mettre à mal l'exécution des programmes de Naval Group.

En outre, le panel fournisseur validé lors des Comités d'orientation de politique achats (auxquels participent les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction Financière, et sous le pilotage de la direction des Achats) permet de mieux appréhender sur les différentes catégories d'achats les risques portés par un panel fournisseurs issus d'une stratégie d'achat validée par le groupe.

Le management des risques RSE fournisseurs

Les risques liés à la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) sont pris en compte dans le code d'éthique et dans le code de conduite des fournisseurs de Naval Group.

L'analyse des risques RSE fait référence aux grands enjeux clés identifiés par Naval Group dans sa stratégie RSE globale. Les éléments d'éthique, de *compliance*, de santé, sécurité au travail et environnement sont systématiquement passés en revue dans l'analyse des risques fournisseurs et constituent, en soi, des éléments d'analyse d'impact sur la société. Naval Group utilise des plateformes mutualisées et spécialisées pour réaliser des évaluations RSE des fournisseurs candidats au panel ainsi qu'une plateforme dédiée permettant de collecter les informations de *compliance*, et des alertes quotidiennes des greffes.

1.2.7.6. Sécurité des produits

Les produits de Naval Group ont un point commun avec ceux de l'aviation civile ou de l'industrie nucléaire : la gravité potentielle des accidents est intolérable. La perte d'un sous-marin est, au moins, aussi grave que la perte d'un avion. C'est pourquoi Naval Group place la maîtrise de la sécurité de ses produits au premier rang de ses préoccupations.

À cette fin, Naval Group a mis en place certaines dispositions en vue d'améliorer la maîtrise de ce risque.

- Le *Chief Technical Officer* (CTO) du groupe, agissant en tant qu'autorité technique, est responsable du référentiel technique qui garantit les performances de sécurité. Il se prononce sur le respect de ce référentiel par les offres et programmes et sur le franchissement de tous les jalons clés en conception, réalisation, comme en entretien des produits, et principalement pour ceux engageant la sécurité.

- Les produits que le groupe conçoit présentent, dès l'origine, un très haut niveau de sécurité grâce à un référentiel technique axé sur les performances de sécurité. Néanmoins, chaque projet fait l'objet de revues spécifiques auxquelles sont conviés des experts en sécurité, ce qui permet d'arbitrer certains choix techniques ou de proposer des solutions faisant progresser la sécurité.
- Naval Group est convaincu que ses clients ont une exigence de sécurité aussi élevée que la sienne et que ce facteur peut lui procurer un avantage sur ses concurrents. Le groupe prend grand soin de ce point dans les offres qu'il prépare. Ses experts en sécurité participent étroitement à la préparation de ces offres et aux revues techniques qui les accompagnent.
- Naval Group reste au service de ses clients jusqu'à la fin de service de ses produits. Le groupe réalise en préparation des arrêts techniques dont il a la charge, un bilan de sécurité des navires en service et accompagne la marine cliente dans la recherche de solutions de progrès.

Sécurité plongée

Appliquant la même rigueur que la sécurité nucléaire, qui matérialise les niveaux les plus relevés de sécurité, les matériels concourant à la sécurité plongée sont soumis aux exigences les plus sévères dans leur catégorie dans différents domaines (achat, contrôles, qualification, traçabilité, etc.). L'inspecteur sécurité-plongée est chargé de développer la culture sécurité-plongée, d'assurer l'entretien du référentiel technique et de vérifier son application, et de gérer les postes clefs du domaine.

La sécurité plongée permet de garder la maîtrise de l'immersion et de garantir le retour en surface des sous-marins. Le domaine recouvre la maîtrise de l'étanchéité, du poids, de l'efficacité de l'appareil à gouverner et des dispositifs mis en œuvre en cas d'avarie.

Le périmètre technique correspondant est identique tout au long de la vie des navires, de la conception à l'entretien. Naval Group est particulièrement vigilant sur les éléments de ce domaine dont la perte de maîtrise peut potentiellement aller jusqu'à la perte d'un sous-marin et de son équipage.

Les politiques et organisations en place :

- une inspection Sécurité plongée est créée en octobre 2014 sur le modèle de l'Inspection nucléaire. Rattachée au Président-Directeur général, son action s'exerce dans l'analyse des faits techniques, le référentiel normatif technique, la formation, le maintien des compétences et la participation aux jalons techniques de sécurité ;
- pour chaque type de sous-marin, un recensement des équipements importants pour la sécurité plongée (EISP) est effectué. Toutes les anomalies correspondantes sont enregistrées dans le système d'information de traitement des anomalies. Elles sont toutes soumises à l'avis des experts locaux. Les plus significatives font l'objet d'une analyse complète suivie par l'inspecteur Sécurité plongée ;

- en raison de l'extrême spécificité de ce domaine, Naval Group a mis en place son propre référentiel technique basé sur plusieurs dizaines d'années d'expérience. Ce référentiel comporte des règlements connus de nos clients, ainsi que des répertoires qui capitalisent notre savoir-faire. Pour certaines opérations délicates, Naval Group met en place un processus obligatoire de qualification des personnels. L'application de référentiel est régulièrement contrôlée par l'ensemble des acteurs du contrôle de Naval Group, y compris l'inspection Sécurité plongée ;
- la sécurité-plongée fait partie de la maîtrise technique qui porte l'ensemble des risques techniques produits. Son évaluation chiffrée est couverte par celle du processus de maîtrise technique.

Sécurité nucléaire

Pour ses activités nucléaires de conception, réalisation, maintenance ou mise en œuvre, Naval Group vise l'excellence en matière de sécurité nucléaire au service de ses clients et en tant qu'employeur, en particulier pour la radioprotection.

Naval Group n'est pas exploitant nucléaire. Néanmoins, il peut être générateur de risques différés lors de la conception ou la construction des produits ou de risques directs lors des opérations de maintenance. Leur maîtrise s'appuie sur des contrôles de premier niveau par les ingénieurs de prévention nucléaire rattachés aux entités de production et des contrôles de deuxième niveau par les ingénieurs de sûreté nucléaire dépendant directement de l'inspecteur Nucléaire et Pyrotechnique.

Notre niveau d'exigence en matière de sécurité ne peut être satisfait qu'en recherchant une amélioration continue de nos référentiels et pratiques en la matière. Naval Group fait en sorte que ses experts soient associés à l'analyse des faits à caractère technique ou organisationnel et humain, constatés pendant les travaux du groupe ou portés à notre connaissance par le client pour les phases d'exploitation. Tout événement, même sans conséquence mais pouvant constituer un signal faible vis-à-vis de la sécurité nucléaire, est tracé et analysé afin d'en tirer tout enseignement utile et pertinent. Ces démarches réalisées soit conjointement avec l'exploitant, soit en interne permettent d'identifier les points d'amélioration, puis de décider des actions prioritaires à mettre en œuvre ponctuellement ou au titre de plans d'actions sécurité nucléaire pluriannuels formalisés et impliquant l'ensemble du groupe.

1.2.7.7. Risques liés aux ressources humaines

Inadéquation des compétences clefs

Compte tenu de la complexité technique des produits de Naval Group et de la multitude des compétences nécessaires à leur construction, l'acquisition, la conservation, le redéploiement et le renouvellement de ses compétences est un enjeu majeur pour le groupe. Pour limiter ce risque, le groupe développe un ensemble d'actions (partenariats écoles, politique de formation, transmission des savoirs...) visant à disposer de ses compétences au bon endroit et au bon moment et à anticiper ses futurs besoins.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Abus et fraudes (droits humains, harcèlement, intérim, discrimination, réglementation dont entrave)

Pour prévenir l'apparition de comportements qui seraient constitutifs d'abus ou de fraudes et qui ne seraient pas conformes aux législations en vigueur et aux engagements pris par l'entreprise, Naval Group forme les collaborateurs aux règles et chartes correspondantes et a mis en place des dispositifs visant à prévenir, à alerter et à sanctionner si nécessaire les abus et fraudes constatés. Naval Group a adapté son organisation de contrôle en conséquence.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Risques liés aux relations sociales

Consciente des risques que peut faire courir à l'entreprise la dégradation du dialogue et des conditions de travail, notamment en matière de performance mais aussi sur la santé de ses collaborateurs, Naval Group s'attache à développer un dialogue social de qualité où la négociation a une place centrale. Elle fait de la qualité de vie au travail un atout pour son développement.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Santé et sécurité au travail (SST)

Toute activité industrielle comporte des risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité au travail (SST) des collaborateurs. L'amélioration de la SST figure au premier rang des engagements en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Naval Group. Elle constitue une responsabilité fondamentale pour l'entreprise en tant qu'employeur et un levier d'amélioration de la performance du groupe dans tous les domaines opérationnels.

Afin de maîtriser ces risques, Naval Group s'appuie sur une politique SST et des standards de sécurité communs à tout le groupe. Ceci définit les règles à mettre en œuvre et les bons comportements attendus de tous pour que chacun soit moteur dans la prévention et la réduction des risques pour lui-même et les personnes travaillant dans son environnement. La présence quotidienne d'agents de prévention des risques sur le terrain assure également un niveau élevé et homogène de maîtrise.

La certification OHSAS 18001 démontre la performance du système de management en SST et inscrit la démarche dans une politique active d'amélioration continue. Naval Group prépare également le passage à la certification ISO 45001:2018 dans une volonté d'être certifié en 2020. Cette certification, qui adopte la même structure que l'ISO 9001:2015 et l'ISO 14001:2015, simplifiera l'intégration du système de management de la SST dans le système de management global.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Sécurité des collaborateurs dans les pays sensibles

Au même titre que l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, la sécurité physique des collaborateurs (missionnaires, expatriés ou recrutés dans les pays étrangers) et de leurs familles au cours de leurs séjours à l'étranger est une préoccupation importante de Naval Group.

Un dispositif de protection des collaborateurs est piloté par la direction de la Sûreté internationale. Constamment mis à jour, il vise à :

- assurer la veille sécuritaire sur les zones et les pays d'implantation et/ou de transit ainsi que les implantations de Naval Group, de ses filiales et de l'hébergement des personnels à l'étranger ;
- analyser le risque et mettre en place les organisations adaptées au risque pays ;
- définir et diffuser les règles de comportement et les consignes spécifiques pour chaque pays sensible ;
- conduire les actions de sensibilisation, d'information et de formation des collaborateurs, tant expatriés que missionnaires, et diffuser les alertes.

Outre ces actions préventives, la direction de la Sûreté réalise le suivi et le contrôle des mesures de protection et de sûreté retenues en liaison avec les services de sécurité français et locaux, des audits de sûreté organisationnels et techniques ainsi que des visites de sites, fournisseurs et prestataires, afin de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant.

Dans un contexte de menaces terroristes accrues, la sécurité physique des sites et des collaborateurs du groupe a été renforcée tant en France qu'à l'étranger par l'augmentation des audits, le renforcement de l'organisation sûreté à l'international, le recours à la prestation de sociétés spécialisées dans la gestion des risques liés à la mobilité internationale, la collaboration étroite avec les services étatiques en France et à l'étranger ainsi qu'à la mise à disposition des collaborateurs et des membres de leur famille d'un outil de géolocalisation pour faciliter l'arrivée des secours.

1.2.7.8. Risques environnementaux

Protection de l'environnement

L'approche environnementale de Naval Group englobe l'ensemble de ses activités, les produits, les services et les infrastructures. Cette approche se décline dans les processus de conception et de réalisation/production de l'entreprise et fait l'objet d'une certification ISO 14001 depuis 2008 sans discontinuité. La version 2015 de la norme a été mise en application dès le début de l'année 2016, renouvelée au cours du premier semestre 2017, et reconduite avec succès en juin 2018.

Les activités de Naval Group présentent deux risques environnementaux principaux qui sont l'empreinte carbone des produits en service et le risque d'accident industriel environnemental grave, détaillés dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Inspection Nucléaire et Pyrotechnique

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique a pour mission de proposer à la Direction générale les politiques et réglementations internes de sécurité nucléaire et de sécurité pyrotechnique de Naval Group pour l'ensemble de ses activités et de contrôler et vérifier les mesures de sécurité prises dans le cadre de ces politiques en cohérence avec les évolutions réglementaires dont elle assure la veille. Son indépendance est garantie par son rattachement direct au Président-Directeur général à qui elle adresse un rapport annuel.

Afin de satisfaire les politiques proposées, elle élabore et suit un plan pluriannuel définissant les axes de progrès de long terme. Le plan pluriannuel en vigueur pour 2019-2021 met l'accent sur l'amélioration de la rigueur opérationnelle : la formation et la définition de parcours professionnels qualifiants, impliquant une mobilité entre la conception, la construction ou le maintien en condition opérationnelle ; le développement d'outils de suivi et de traçabilité des interventions selon des processus redéfinis et digitalisés ; et enfin l'organisation avec en particulier la mise en place d'entités dédiées aux contrôles.

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique mène des inspections de vérification de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation et aux instructions internes, et se fait rendre compte régulièrement de la réalisation des plans d'actions résultants.

Elle réalise des enquêtes, ou y participe avec les directions Qualité et SST, pour analyser les événements les plus significatifs de l'année et définir les actions correctives ou préventives nécessaires.

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique anime le réseau radioprotection de Naval Group. Elle suit donc les doses d'irradiation enregistrées sur les systèmes de dosimétrie opérationnelle par les collaborateurs de Naval Group ainsi qu'au sein de ses établissements par ses sous-traitants et veille à une répartition optimisée des doses entre chacun. Elle s'assure que celles-ci restent bien inférieures non seulement aux limites légales mais aussi aux plafonds que Naval Group s'est fixés (moitié du plafond légal) et s'assure de l'absence de contamination.

L'inspecteur Nucléaire et Pyrotechnique gère de plus la « famille nucléaire ». À ce titre, il propose ou valide les recrutements, formations, parcours et évolutions professionnelles des collaborateurs spécialisés dans le domaine afin de garantir les développements et le maintien des compétences clefs de cette « famille souveraine ».

1.2.7.9. Sécurité de l'information

Pour une entreprise de haute technologie du monde de la défense et largement ouverte à l'international comme Naval Group, la protection de l'information confidentielle et sensible et celle des systèmes d'information (SI) au sens large (SI d'entreprise, SI classifié, SI industriel, SI des filiales...) est un enjeu majeur.

Le dispositif de protection de Naval Group couvre tout le cycle de vie des systèmes d'information destinés à soutenir le groupe dans son fonctionnement et dans la réalisation de produits et de services destinés aux clients :

- dès la phase de conception, par une sélection rigoureuse des fournisseurs (éditeurs, hébergeurs et prestataires) audités

régulièrement, une analyse de risques de sécurité et la mise en œuvre de contre-mesures de sécurité ;

- durant la phase de maintenance, qu'elle soit préventive (application de correctifs de sécurité, veille) ou évolutive (maintien en condition opérationnelle de sécurité) ;
- en production, par la veille sur les menaces et vulnérabilités en lien avec les autorités étatiques et la communauté d'experts, la surveillance des réseaux (flux entrants et sortants) et la lutte informatique défensive par le département des Opérations de sûreté rattaché à la direction de la Sûreté groupe.

Ce dispositif de protection fait l'objet d'un effort soutenu et constant sur le plan technologique / technique et humain (maintien de l'expertise) et s'appuie sur un référentiel (politiques, procédures, consignes) de sécurité maintenu à jour pour lequel des sessions de formation et de sensibilisation des utilisateurs et des administrateurs sont régulièrement organisées.

Depuis 2015, le renforcement de la sécurité des différents systèmes d'information Naval Group est devenu une priorité du groupe. Des investissements significatifs pluriannuels de modernisation et de sécurisation du SI permettent entre autres de mettre en œuvre des recommandations de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'efficacité de ces actions de sécurisation mises en œuvre est vérifiée à travers des audits indépendants.

Afin de maîtriser les échanges de données avec des tiers et au sein du groupe, quel que soit leur niveau de sensibilité dans un contexte d'internationalisation accélérée, Naval Group a renforcé son organisation au sein du Secrétariat général :

- *Chief Data Officer* ayant pour mission de définir une vision de l'organisation, de la gestion et de la consultation des données du groupe, qu'elles soient stratégiques, industrielles et/ou opérationnelles, en respectant les exigences réglementaires et opérationnelles internes et externes ;
- *Data Protection Officer* ayant pour mission d'assurer la protection des données personnelles telle que décrit dans le règlement général sur la protection des données. Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Enfin, devant l'augmentation continue du nombre et de la sophistication des attaques informatiques, le groupe a créé début 2016 une direction Cybersécurité, directement rattachée au Président-Directeur général et en charge de définir la stratégie cyber du groupe et de coordonner, fédérer et déployer, l'ensemble des dispositifs de maîtrise cyber à la fois en interne et sur les produits et services réalisés par Naval Group. Ainsi, les exigences cyber sont désormais prises en compte en interne et sur nos produits dès la conception et tout au long du cycle de vie, en s'appuyant sur le référentiel du *Cybersecurity Framework* ainsi que sur le développement de compétences au sein des équipes SI, d'ingénierie et de production.

1.2.7.10. Assurances

Naval Group a mis en place une politique d'audit et de gestion des risques et des assurances depuis 2003.

Cette politique est revue et mise à jour chaque année. Elle s'appuie sur une cartographie des risques accidentels et une politique de prévention/protection des biens et des responsabilités.

Les différents risques font l'objet d'un plan d'assurance complet. L'ensemble des risques est traité, et le groupe a montré sa capacité à faire face à des sinistres et à protéger ses actifs, ses fonds propres et ses résultats des conséquences d'un événement accidentel exceptionnel.

Les sites de Naval Group, tant en bâtiments qu'en équipements, sont assurés en valeur à neuf après expertise. Les sites de Lorient et Cherbourg ont reçu le label « Risque hautement protégé », qui confirme la qualité de leur niveau de prévention.

Actuellement, une étude approfondie est en cours pour couvrir les risques cyber.

Au 1^{er} janvier 2018, la limite a été portée à 20 millions d'euros soit une ligne supplémentaire de 10 millions d'euros au-delà des 10 millions d'euros souscrits en 2017.

Une réunion technique a eu lieu avec les assureurs en février 2018.

Les risques liés à la construction des navires neufs, sous-marins et bâtiments de surface sont couverts par les polices d'assurance CNC pour les corps neufs et maintien en condition opérationnelle (MCO) pour les bateaux en entretien. Les garanties de disponibilité n'étant plus une priorité pour la Marine nationale, les pénalités de retard sont prises en charge par les polices.

Des couvertures de responsabilité ont été souscrites (responsabilité civile générale et produits livrés). Elles sont articulées avec les garanties MCO pour offrir des couvertures financières complètes. La responsabilité civile est aussi étendue à toutes les activités d'ingénierie et de conseil, importante dans le cadre du transfert de technologie, surtout à l'export. Un ensemble de garanties existe et est mis à jour régulièrement pour des risques divers, dont les transports, les stockages sur les sites et à l'extérieur, les multirisques, les corps moteurs. L'État, exploitant des installations nucléaires des bases navales, est responsable de plein droit de tout dommage nucléaire résultant d'un accident nucléaire. Depuis 2009, les risques terrestres ont été regroupés au sein d'un *cover* nucléaire (y compris navires) tant pour les activités militaires que civiles.

Le *cover* nucléaire a fait l'objet d'un appel d'offres en 2017 pour une souscription nouvelle plus économique avec des garanties étendues.

Pour les risques internationaux, des politiques de gestion des risques industriels et de construction navire ont été mises en place pour les programmes PROSUB (Brésil), P75 (Inde), LEX (Arabie saoudite) et MCO des Scorpène® Malaisie. Un *cover* a été mis en place pour les Gowind® Égypte et Malaisie et pourra accueillir tous les navires de ce type.

Un travail juridique et technique est en cours de réflexion pour l'ensemble du programme *Australian Future Submarine*.

1.3. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP SA DURANT L'EXERCICE 2018

1.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS DE NAVAL GROUP SA

Prises de commandes

Pour l'année 2018, Naval Group SA a réalisé 3 655 millions d'euros de prises de commandes, à comparer à 3 950 millions d'euros en 2017.

Au 31 décembre 2018, le carnet de commandes de Naval Group SA s'élevait à 13 598 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Naval Group SA s'est établi à 2 852,3 millions d'euros pour l'exercice 2018, il n'est pas comparable à 3 564,8 millions d'euros constatés en 2017 en raison de la reconnaissance du chiffre d'affaires 2018 en norme IFRS 15.

Résultats

Le résultat d'exploitation s'affiche à 139,6 millions d'euros (4,90 % du chiffre d'affaires), à comparer à 257,5 millions d'euros en 2017.

Le résultat financier est de 3,8 millions d'euros, à comparer à (89,0) millions d'euros en 2017.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 29,6 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 41,6 millions d'euros en 2017.

Le résultat net de la société s'élève à 136,2 millions d'euros (4,8 % du chiffre d'affaires), à comparer à 85,4 millions d'euros en 2017.

1.3.2. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE NAVAL GROUP SA

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-81-3 et R. 225-83-6, le tableau faisant apparaître les résultats de la société Naval Group SA au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-après (en euros) :

Date d'arrêté comptable	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice	-	-	-	-	-
Capital social	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000
Nombre d'actions ordinaires	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire A	300	300	300	300	300
Nombre d'actions à dividende prioritaire B	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 852 264 434	3 564 858 418	3 133 025 184	3 007 623 309	3 047 402 857
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	494 531 839	374 653 811	330 272 618	149 119 288	54 767 340
Impôts sur les bénéfices	26 880 434	99 242 850	33 161 644	24 765 683	(7 784 399)
Participation des salariés	9 827 394	25 647 042	10 121 819	4 432 587	536 069
Dotation reprise amortissements et provisions	321 601 011	164 318 217	60 242 574	48 787 298	549 302 150
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	136 223 000	85 445 702	226 746 581	71 133 721	(487 286 480)
Résultat distribué	57 426 000	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	8,13	4,44	5,10	2,13	1,10
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	2,42	1,52	4,03	1,26	(8,66)
Dividende attribué à chaque action ordinaire	-	-	-	-	-
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie A	-	-	-	-	-
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie B	-	-	-	-	-
Personnel de droit privé					
Effectif moyen des salariés	10 617	9 656	9 173	9 169	9 086
Masse salariale	647 111 991	566 370 319	533 246 605	522 208 640	504 297 047
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	281 506 422	248 572 255	246 021 617	233 328 122	244 477 429

Aucun acompte sur dividendes versé en 2014

Aucun acompte sur dividendes versé en 2015

Aucun acompte sur dividendes versé en 2016

Aucun acompte sur dividendes versé en 2017

Aucun acompte sur dividendes versé en 2018

1.3.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE NAVAL GROUP SA

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des créances clients de la société se présente comme suit :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Tranches de retard de paiement								
Date clôture	Total	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 90 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
31/12/2018	Nombre de factures concernées	1 812	711	257	103	73	668	1 101
	Montant total des factures concernées en HT	318 632 800,21	110 944 548,44	59 033 491,99	91 538 332,70	13 873 587,98	43 242 839,10	207 688 251,77
	Part du CA HT de l'exercice		3,16 %	1,68 %	2,61 %	0,40 %	1,23 %	5,92 %
	Nombre de factures concernées	1 853	715	343	113	80	602	1 138
31/12/2017	Montant total des factures concernées en HT	556 446 600,75	251 875 260,39	145 308 308,09	96 152 480,02	11 780 477,53	51 330 074,72	304 571 340,36
	Part du CA HT de l'exercice		7,07 %	4,08 %	2,70 %	0,33 %	1,44 %	8,55 %

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date clôture	Total	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 90 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
31/12/2018	Nombre cumulé de factures concernées	10 377	6 405	3 117	797	25	33	3 972
	Montant cumulé des factures concernées HT	2 892 358 347,80	2 531 526 178,31	268 544 606,01	58 527 952,59	1 982 296,55	31 777 314,36	360 832 169,50
	Part du montant total HT des factures émises dans l'année		95,33 %	10,11 %	2,20 %	0,07 %	1,20 %	13,59 %
	Nombre cumulé de factures concernées	8 076	3 121	3 167	675	257	856	4 955
31/12/2017	Montant cumulé des factures concernées HT	3 197 084 317,03	653 686 055,87	2 144 591 410,37	242 718 615,00	48 386 549,85	107 701 685,93	2 543 398 261,16
	Part du montant total HT des factures émises dans l'année		19,51 %	64,01 %	7,24 %	1,44 %	3,21 %	75,91 %

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des dettes fournisseurs de la société se présente comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Date de clôture	Total	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 90 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus
Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	12 084	9 860	922	371	145	786	2 224
Montant total HT des factures concernées	208 211 952,18	156 397 159,52	18 970 848,80	9 178 313,67	3 248 935,93	20 416 694,26	51 814 792,66
Part des factures reçues HT de l'exercice		75,11 %	9,11 %	4,41 %	1,56 %	9,81 %	24,89 %
Nombre de factures concernées	16 615	14 621	791	316	129	758	1 994
Montant total HT des factures concernées	173 848 103,52	145 014 256,60	16 612 820,11	5 245 035,60	684 454,03	6 291 537,18	28 833 846,92
Part des factures reçues HT de l'exercice		83,41 %	9,56 %	3,02 %	0,39 %	3,62 %	16,59 %

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date de clôture	Total	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 90 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus
Tranches de retard de paiement							
Nombre cumulé de factures concernés	219 459	151 163	44 036	7 473	12 058	4 729	68 296
Montant cumulé des factures concernées HT	2 264 970 274,30	1 456 814 573,96	543 227 482,97	142 255 935,13	51 910 701,13	70 761 581,11	808 155 700,34
Part du montant total HT des factures payées dans l'année		64,32 %	23,98 %	6,28 %	2,29 %	3,12 %	35,68 %
Nombre cumulé de factures concernés	257 655	146 895	74 142	21 474	9 069	6 075	110 760
Montant cumulé des factures concernées HT	2 212 449 507,41	1 194 369 247,92	754 874 324,25	157 190 226,51	39 985 304,81	66 030 403,93	1 018 080 259,49
Part du montant total HT des factures payées dans l'année		53,98 %	34,12 %	7,10 %	1,81 %	2,98 %	46,02 %

1.3.4. MONTANT GLOBAL DE CERTAINES CHARGES NON DÉDUCTIBLES DE NAVAL GROUP SA

La société Naval Group SA réintègrera sur la liasse fiscale la somme de 265 674 euros au titre de l'amortissement excédentaire des voitures particulières.

Aucune dépense relevant des frais généraux n'a été exclue des charges fiscalement déductibles.

Des jetons de présence pour un montant de 121 200 euros ont été versés en 2018 pour l'année 2017 ; ils demeurent déductibles en respect des règles fiscales.

1.3.5. RAPPEL DES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES DE NAVAL GROUP SA

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 : néant ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : néant ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : 57 426 000 euros.

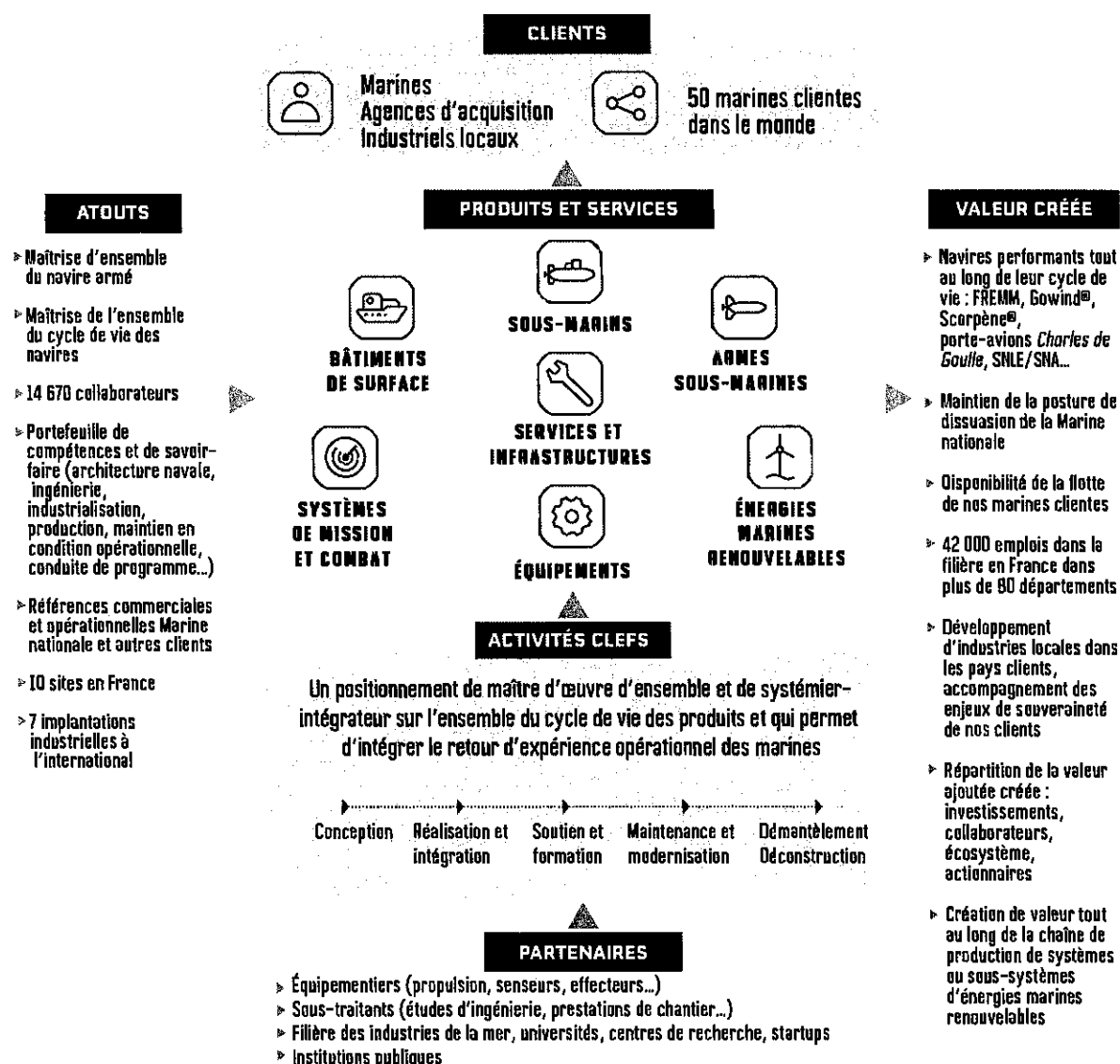
II. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

III. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)

3.1. INTRODUCTION

3.1.1. MODÈLE D'AFFAIRES



3.1.2. STRATÉGIE

Naval Group s'inscrit dans une démarche de progrès continu depuis onze ans dans le domaine extra-financier. Cette démarche se construit en appui de textes internationaux reconnus tels que les « dix principes » du Pacte mondial des Nations unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la *Global Reporting Initiative* (GRI), la norme ISO 26000, la transposition de la directive européenne sur la déclaration de performance extra-financière, la loi relative au devoir de vigilance et la loi Sapin 2.

Pacte mondial : Naval Group adhère au Pacte mondial des Nations unies depuis 2014 et a participé en mai 2018 à la « revue par les pairs ». Les actions menées par le groupe lui ont permis d'être reconnu pour la quatrième année consécutive au niveau *Global Compact Advanced*. Seule une centaine d'entreprises en France ont ce niveau de reconnaissance.

Notation sollicitée extra-financière : la « notation sollicitée » est un objectif fixé par le groupe depuis 2012 car elle constitue un repère objectif par rapport aux autres entreprises de notre secteur d'activité principal. Elle constitue l'un des éléments d'information diffusée lors de *due diligence*.

La notation extra-financière réalisée début 2018, vérifiée par l'agence de notation, dans six domaines (gouvernance, comportements sur les marchés, environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal) a permis de constater une évolution positive et reconnue par rapport à la notation en septembre 2016.

3.1.3. PÉRIMÈTRE

Périmètre gouvernance

Le périmètre de reporting relatif à la gouvernance des filiales et des sociétés communes fait l'objet du point V.I.4 des comptes consolidés.

Périmètre environnemental

Les informations environnementales couvrent l'ensemble des sites français, à savoir Cherbourg, Brest, Lorient, Nantes-Indret, Angoulême-Ruelle, Saint-Tropez, Toulon, Ollioules, Paris et Bagneux.

Les sociétés consolidées à l'étranger de Naval Group représentent moins de 5 % des effectifs inscrits du groupe. Quelques-unes déploient des activités de maintien en condition opérationnelle mais la plupart réalisent des activités de conception, étude, assistance technique et assistance à maîtrise d'ouvrage, achats et vente et de support administratif. Elles génèrent par conséquent un impact environnemental réduit par rapport aux activités françaises.

Périmètre social

Le périmètre du reporting social distingue l'unité économique et sociale (UES) Naval Group, constitué des sites français et de la filiale française Sirehna, et le groupe, qui correspond à l'ensemble UES + les filiales françaises et étrangères détenues majoritairement par Naval Group.

3.1.4. GOUVERNANCE RSE

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est un enjeu majeur pour le groupe et pour ses actionnaires. Aussi, le Conseil d'administration de Naval Group a décidé en 2018 que le comité du Conseil d'administration relatif aux rémunérations et aux nominations serait désormais nommé Comité des rémunérations, des nominations, de l'éthique et de la RSE, en charge des questions relatives à ce domaine.

Au plan interne, le Comité éthique et responsabilité sociétale de l'entreprise (CERSE) a pour mission de fixer les orientations générales en matière d'éthique et de responsabilité sociétale d'entreprise, telles qu'applicables à l'ensemble des sociétés du groupe. Le CERSE a la liberté de mener tous travaux qu'il estime utiles, dans le cadre de ses missions et de son rôle. Par ailleurs, son Président met en œuvre le processus des signalements relatifs aux comportements contraires au référentiel éthique et RSE lorsque la ligne d'alerte éthique est saisie. Le CERSE est composé de onze personnes désignées par le Président-Directeur général. Son organisation est précisée par son règlement intérieur publié sur le *Business Management System* (BMS) de l'entreprise. Il s'appuie sur un réseau de relais éthique et RSE dans chaque site en France et à l'international. Les relais éthiques et RSE sont conviés à des téléconférences tous les deux mois et participent à des actions spécifiques comme l'animation et la réalisation des sessions dédiées à la RSE du site ou de la filiale, la participation à la Journée éthique et *compliance* en décembre de chaque année, la participation au séminaire annuel regroupant les animateurs de la RSE (*Compliance Officers*, relais éthiques et RSE, membres du CERSE).

Le déploiement de la démarche est porté par la direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance groupe et par l'ensemble du groupe, laquelle est hébergée par le Secrétaire général, en lien direct avec le Président-Directeur général.

3.1.5. RISQUES RSE PRINCIPAUX

L'ensemble des risques RSE a suivi la même méthodologie groupe pour ce qui est de leur identification et évaluation, à l'exception du fait que les risques de la cartographie RSE sont évalués en risque inhérents et non nets. Les entités qui ont collaboré à son établissement sont les suivantes : santé, sécurité au travail et environnement, écoconception, ressources humaines, protection des données personnelles, *compliance*, inspection Nucléaire et Pyrotechnique, inspection Sécurité plongée, direction de l'Audit et des Risques.

Compte tenu de la nature de nos activités de construction navale de défense et d'énergies marines, nous considérons que la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans la présente déclaration de performance extra-financière. En revanche, les thèmes concernant les conséquences environnementales, sociales et sociétales, en particulier les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et les mesures prises en faveur des personnes handicapées seront abordés dans une publication complémentaire.

3.2. RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS PAR NAVAL GROUP

3.2.1. ENGAGEMENT DU GROUPE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La mer est à la fois l'univers historique de Naval Group et l'expression de son avenir. Elle est au cœur des activités du groupe et de ses ambitions renouvelées dans le secteur naval.

L'espace maritime est riche de promesses économiques mais reste un milieu fragile. Conscient de cette réalité, le groupe s'attache à maîtriser les questions environnementales dans ses activités : les produits, les services et les infrastructures.

Pour ancrer cette orientation dans les processus, le respect de l'environnement est inscrit dans les engagements éthiques de Naval Group et fait l'objet d'une politique environnementale, déployée dans l'ensemble des sites du groupe et qui sera prochainement déployée également dans ses filiales.

Au-delà de l'exigence de respect des réglementations en vigueur, cette politique se décline en trois axes :

- prévenir les effets des activités sur l'homme et l'environnement en maîtrisant la sécurité industrielle pour diminuer l'impact des activités dans l'air, l'eau ou les sols ;
- limiter l'empreinte environnementale des produits, services et infrastructures sur l'ensemble de leur cycle de vie par une démarche volontariste dès la conception et dans les achats pour maîtriser la consommation des ressources naturelles, en particulier les énergies ;
- participer à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Deux risques principaux sont identifiés en matière d'environnement : l'empreinte carbone des produits en service et le risque d'accident industriel environnemental grave. Ces deux risques sont détaillés ci-après.

3.2.2. ACCIDENT INDUSTRIEL ENVIRONNEMENTAL GRAVE

Dans le processus de réalisation/production des activités de Naval Group, les dispositions prises sont destinées à maîtriser les risques industriels, éviter que des incidents environnementaux industriels ne surviennent et, le cas échéant, en limiter leurs impacts sur l'environnement. Les situations à risque sont sous surveillance et les moyens de lutte qui pourraient éventuellement être mis en œuvre sont identifiés.

Par ailleurs, Naval Group s'attache à diminuer de façon continue l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant les consommations d'énergie (exemple : réduction du nombre de *datacenters* informatiques), en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (exemple : développement des visioconférences et ouverture de services de webconférence) et en améliorant le traitement des déchets.

Des objectifs forts d'amélioration de la performance environnementale sont ainsi fixés notamment en matière de réduction du nombre d'incidents ayant un impact temporaire sur l'environnement.

Description détaillée

Les accidents industriels représentent un risque non négligeable pour les activités de Naval Group en raison de ses activités industrielles lourdes, un site pouvant subir un incendie, une explosion, une fuite ou un déversement important de produits toxiques. Leurs causes possibles sont les suivantes :

- non-identification et non-gestion des risques propres aux environnements industriels de Naval Group ;
- contrôles insuffisants sur les sites et équipements et processus Naval Group ;
- erreur de conception des équipements du site / du processus de production employé ;
- non-respect des procédures et réglementations sur site ;
- formation insuffisante des personnes intervenant sur site ;
- erreurs humaines de la part des personnes intervenant sur site ;
- défaut d'entretien, de qualification des installations industrielles.

Impact

La survenue d'un accident industriel environnemental grave pourrait :

- polluer gravement l'environnement ;
- suspendre voire arrêter les activités de Naval Group ;
- engendrer des risques financiers et pénaux ;
- dégrader l'image de Naval Group.

Politique et organisation

Afin de maîtriser ses risques, Naval Group s'est doté d'une démarche d'amélioration continue dans le domaine de l'environnement au travers de la mise en place d'un système de management. C'est ainsi que depuis 2008 Naval Group est certifié ISO 14001 sur l'ensemble de ses sites et de ses activités, sans discontinuité. La version 2015 de la norme a été mise en application dès le début de l'année 2016, renouvelée au cours du premier semestre 2017, et reconduite avec succès en juin 2018.

Le groupe s'appuie également sur une politique globale qualité, sécurité et environnement renouvelée en 2018, et déclinée dans l'ensemble des entités.

Pour challenger les équipes en matière d'environnement, le groupe a identifié les principaux acteurs et contributeurs à l'environnement dans ses principales activités : produits, infrastructures et services.

Dans la continuité de ce défi environnemental, le groupe a fixé des objectifs ambitieux à 3 ans (2018-2020), partagés entre ces différentes directions, notamment en nombre d'incidents concernant la performance environnementale industrielle :

- 0 accident industriel environnemental grave (niveau 3) ;
- événements ayant un impact temporaire sur l'environnement (niveau 2) : 4 en 2018, 4 en 2019 et 3 en 2020.

L'approche environnementale de Naval Group englobe l'ensemble de ses activités, les produits, les services et les infrastructures.

Cette approche se décline dans les processus de conception et de réalisation/production de l'entreprise.

Un réseau de contributeurs à l'environnement s'est constitué afin de clarifier les rôles et les responsabilités des entités du groupe.

La constitution de ce réseau a débuté avec l'identification des contributeurs des activités. En phase de « réalisation/production », on retrouve :

- l'environnement industriel, composé de responsables environnements : répartis sur l'ensemble des sites Naval Group, ils traitent de la conformité réglementaire, déploient et mettent en œuvre des moyens de prévention et de lutte contre les pollutions sur leurs sites ;
- la direction des Achats : elle prend en compte l'environnement dans les achats de matériels comme dans les achats de prestation ;
- la direction Gestion de site, composée d'un réseau de responsables en local : elle est en charge de la gestion de l'utilisation des ressources telles que les consommations d'énergie (eau, électricité, gaz...) et des rejets (gaz à effet de serre, les déchets).

L'identification des contributeurs à l'environnement s'est poursuivie avec les activités en phase de « conception » [détaillé dans le paragraphe 3.2.3. Empreinte carbone des produits en service].

Actualité

L'environnement étant devenu un sujet de société, le groupe continue de faire progresser la culture environnementale des salariés par deux moyens : la formation et la communication.

Chaque nouveau collaborateur est sensibilisé aux questions d'environnement lors de son parcours d'intégration. Celui-ci est composé de trois étapes de formations :

- l'accueil sur site ;
- la formation au poste de travail ;
- la formation à l'environnement de travail.

Naval Group University propose par ailleurs aux collaborateurs des formations complémentaires suivant leur domaine d'emploi et leur fonction. Elles sont dédiées à l'environnement lorsqu'il

s'agit de sensibiliser un collaborateur à l'écoconception, ou plus généralement partagées avec la SST lorsqu'il s'agit de former à la prévention des risques.

En complément des actions de formation, des communications ciblées sont réalisées au niveau du groupe suivant un plan de communication annuel portant sur les domaines de la sécurité et de l'environnement. Celui-ci intègre autant que possible les célébrations nationales ou internationales (développement durable, énergie, mobilité, déchets pour la partie environnement). Les communications nationales sont ensuite déclinées et complétées en local sur chacun des sites.

Pour mettre l'accent sur les règles en matière d'environnement, le groupe a mis à jour l'ensemble des « standards environnement » en 2018. Ceux-ci sont désormais disponibles dans le *Business Management System* (BMS) du groupe. Chacun de ces standards traite d'une thématique particulière en apportant des éléments de compréhension et en rappelant les bonnes pratiques telles que « les agents chimiques dangereux (ACD) », « les déchets », « la lutte contre les pollutions », « les techniques de l'information et de la communication (Green IT) » ou encore « la maîtrise des énergies ».

Indicateurs de performance

Les sites Naval Group font preuve d'une performance environnementale maîtrisée soutenue par le réseau d'experts environnementaux. Les incidents sont remontés, analysés et des actions correctives et préventives sont mises en place.

Les incidents environnementaux ayant un impact temporaire sur l'environnement (niveau 2) sont en décroissance depuis plusieurs années et font l'objet d'une analyse poussée (8D) pour éviter toute nouvelle survenue.

En termes de performance, le groupe ne déplore aucun accident industriel environnemental grave en 2018 et compte à ce jour 1 événement environnemental ayant un impact temporaire sur l'environnement (appelé niveau 2) pour un objectif à 4 (voir graphique ci-dessous).

Les événements environnementaux sont suivis en nombre, par site et par domaine impactés. Ceux-ci constituent nos principaux indicateurs de performance.

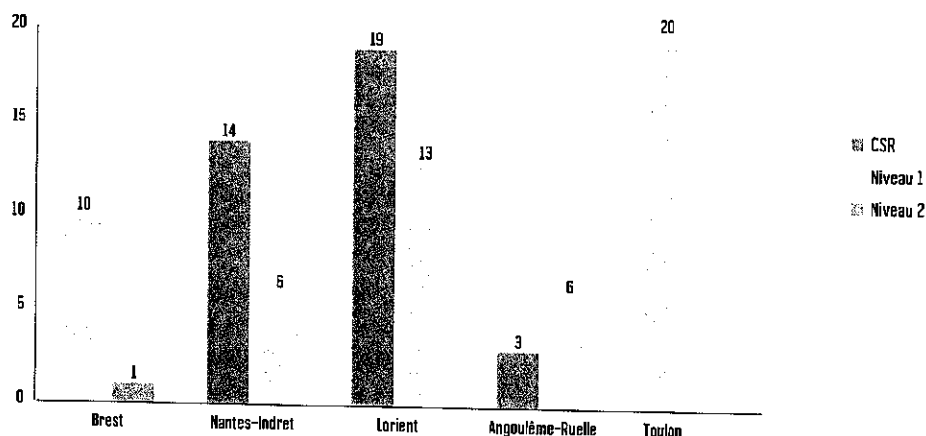


Figure 1 : Recensement des événements environnementaux 2018

Les incidents environnementaux sont catégorisés et suivis en nombre :

- constat de situation à risque (CSR) : l'événement aurait pu se produire ;
- niveau 1 : incident sans conséquence, ni sur les collaborateurs ni sur l'environnement, avec peu de potentialité du risque ;
- niveau 2 : incident ayant un impact temporaire sur l'environnement et/ ou sur les collaborateurs ;

- niveau 3 : incidents avec une pollution non maîtrisée et/ou l'intervention de moyens extérieurs à Naval Group.

En nature d'impact sur l'environnement :

- eau ;
- air ;
- sol ;
- énergie ;
- déchets.

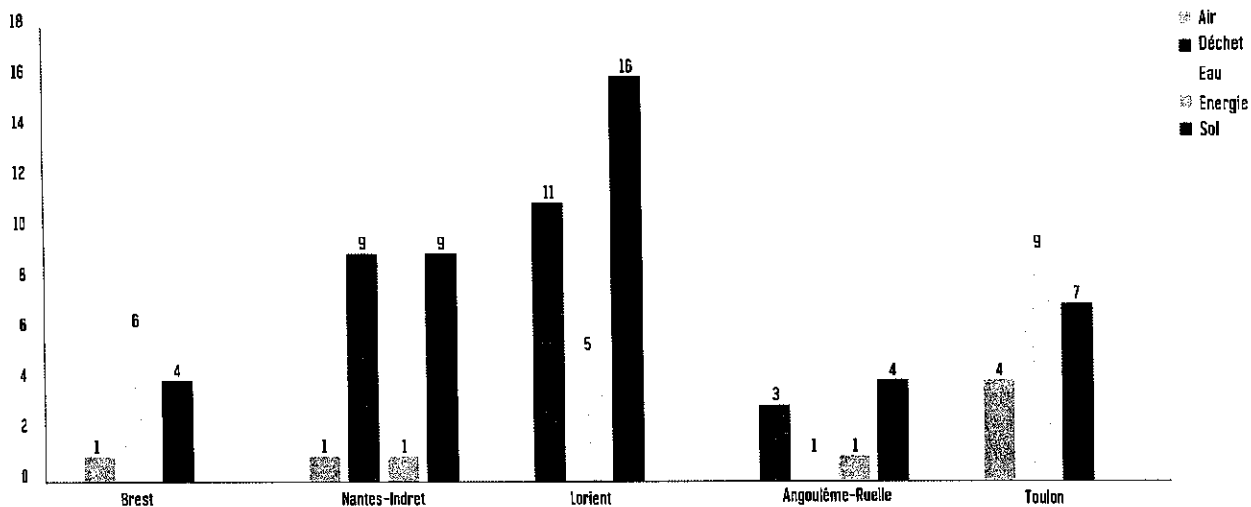


Figure 2 : Recensement des événements environnementaux par site et par domaine impacté

En 2018, 55 événements sans conséquence ont été recensés sur les sites de Naval Group en France. Tous ont fait l'objet d'actions correctives et préventives mises en place.

Cette même année, 36 constats de situation à risque ont été établis, témoignant ainsi de la vigilance des sites en matière de prévention des risques environnementaux.

3.2.3. EMPREINTE CARBONE DES PRODUITS EN SERVICE

Description détaillée

La démarche de prise en compte de l'environnement sur les produits (bâtiments de surface, sous-marins) au sein de Naval Group, initiée depuis 2007, continue progressivement à se déployer, tant sur les programmes que sur les projets de R&D, permettant aujourd'hui au groupe d'être conforme à la nouvelle version de l'ISO 14001:2015 mais surtout à répondre, lorsque cela est réaliste, aux réglementations civiles de l'Organisation maritime internationale (OMI) et en particulier à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).

L'annexe VI de la MARPOL concerne les règles à suivre en matière d'émissions gazeuses et en particulier la prévention de la pollution de l'air. Elle s'articule selon 7 items qui sont :

- les substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;

- les oxydes d'azote ;
- les oxydes de soufre ;
- les composants organiques volatiles ;
- les modes d'incinération à bord ;
- la qualité du carburant ;
- les mesures de réduction des émissions de CO₂.

Tous ces points sont pris en compte lors de la conception des produits Naval Group, que ce soit au niveau navire ou au niveau systèmes, équipements ou technologies. Les exigences prescrites dans cette annexe, dans la mesure de la faisabilité technique de leur applicabilité, se retrouvent dans les exigences de conception.

Voulant être précurseur dans un domaine, Naval Group a décidé d'y répondre également en mesurant l'empreinte carbone de ses produits phare.

En 2017, l'empreinte carbone de la frégate multimissions (FREMM) a été réalisée et cette année, en 2018, l'exercice a été mené sur la corvette de type Gowind®.

Impact

Les produits Naval Group, par leur nature et leur importance, présentent une empreinte carbone non négligeable lors de leur utilisation. Les causes potentielles en sont les suivantes :

- une non-conformité des produits avec les législations en matière de rejet dans l'air (comme vu précédemment) ;
- une utilisation dégradée des produits Naval Group par le client ;
- une conception non optimale des produits en matière d'empreinte carbone ;
- un défaut d'entretien/de contrôle.

Les risques redoutés sont les rejets de gaz à effet de serre et donc l'appauvrissement de la couche d'ozone ainsi que les rejets toxiques d'oxydes d'azote, de soufre (dans une moindre mesure, les navires de guerre n'utilisant pas de fuel lourd) voire de particules fines. Le risque extrême serait une pollution atmosphérique irréversible.

La pollution atmosphérique est aujourd'hui un enjeu planétaire qui est mesuré, analysé et communiqué par bon nombre d'industries, pour que le public ait toute visibilité sur les impacts que cela peut engendrer sur sa santé et son environnement. Les modifications de comportement et d'usage qui en découlent sont forcément répercutées sur les industries elles-mêmes, qui n'ont alors de cesse d'améliorer l'empreinte des produits qu'elles proposent. Naval Group participe à ce cercle vertueux, et veut, par la mesure de l'empreinte carbone de ses produits phare, promouvoir la protection de l'environnement et être précurseur dans le domaine du naval de défense sur ce sujet.

Politique et organisation

Naval Group, pour répondre à ses engagements a depuis une petite dizaine d'années misé sur l'écoconception et la certification ISO 14001 de toutes ses activités, y compris celles de conception.

L'écoconception est portée par une cellule de trois personnes qui anime la démarche et s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de spécialistes qui interviennent dans les projets selon leur domaine de compétence, tant technique qu'organisationnel. Il est présent tant sur les programmes que sur la R&D.

Ce réseau, essentiellement axé sur les navires, est progressivement étendu aux infrastructures et aux services pour rallier les objectifs groupe. Les correspondants qui seront nommés auront comme rôle de communiquer sur les objectifs du groupe, de disséminer et adapter les méthodes existantes à leur besoin, de rédiger les documents nécessaires et enfin de sensibiliser les équipes.

Actualité

Côté programmes, les projets dont les activités ont été initiées en 2017 ont été prolongés et renforcés sur 2018. De nouveaux programmes ont également permis de déployer les méthodes, développées depuis plusieurs années, et de fournir des livrables propres à l'environnement.

- Le programme *Australian Future Submarine* (AFSP) intègre, dès la première phase de conception, des exigences environnementales qui sont tracées grâce aux outils utilisés par

l'ingénierie système. Un plan de management environnemental a été rédigé pour définir, sur le cycle de vie complet du navire, la stratégie et les moyens mis en œuvre pour prendre en compte la protection de l'environnement.

- Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G), frégates de taille intermédiaire (FTI) et Black Sword Barracuda® suivent le processus de développement du *Business Management System* en déclinant les exigences environnementales qui leur ont été prescrites et ce, en incitant les fournisseurs à démontrer leur volonté et capacité à répondre et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés.
- Chasseurs de mines et porte-avions de nouvelle génération proposent également des améliorations environnementales.
- La construction du chantier sous-marin Australie intègre des propositions d'améliorations en matière d'environnement liées au domaine du BTP.

De plus pour que les méthodes utilisées sur les programmes soient cohérentes, des travaux d'homogénéisation des règles métiers sont en cours. Différents guides métiers ont été rédigés et ces travaux seront prolongés sur 2019.

Côté R&D, l'objectif de 20 % de fiches de R&D intégrant l'environnement n'a pas été atteint. Pour autant, les deux axes principaux contribuant à la protection de l'environnement, à savoir l'axe « Environnement et écoconception » et l'axe « Optimisation énergétique », ont vu leur budget augmenter et les travaux ont été menés avec succès. Pour exemple, trois projets phares :

- le projet ATHENA (appareillage de traitement hydrothermal d'effluents navals), subventionné par la Direction Générale de l'armement (DGA) depuis 2016, suit son cours. Cette année, les partenaires ont lancé la réalisation du démonstrateur et les études d'intégration sur frégate FREMM ont été initiées par Naval Group. Le projet se terminera en 2020, avec à la clef une analyse et une validation de la solution OVH pour le traitement des rejets et effluents de navire ;
- le projet AGESCIC (*Achieve Good Environmental Status for Coastal Infrastructure Construction*), subventionné par l'Europe via le projet LIFE, a été signé. C'est un projet de trois ans qui consiste à développer et tester une membrane de confinement pour réduire l'impact en milieu marin, lors de travaux sous-marins ;
- le projet « IMO TIER III et prise en compte des zones ECA » (l'annexe VI de MARPOL) a réalisé des études d'opportunités de mise en œuvre de technologies civiles par les navires militaires, concernant les émissions de Nox et Sox. Elles se poursuivent par des mesures d'analyses réelles des émissions d'une frégate type FREMM. Les résultats obtenus permettront de statuer sur les mesures à prendre pour rallier cette réglementation.

Les résultats de l'empreinte carbone de la corvette de type Gowind® ne sont à ce jour pas encore disponibles.

De plus, depuis quelques années, Naval Group participe aux Comités de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI pour se tenir informé des évolutions constantes des règles à appliquer mais également pour anticiper celles-ci sur les différentes lignes de produit en phase de conception. Cette année, le sujet majeur,

pouvant avoir des répercussions pour Naval Group et ses navires, concerne une proposition de la France au passage à terme de la Méditerranée en zone ECA, c'est-à-dire en zone à émissions contrôlées. Si cette proposition est suivie, cela aura un impact conséquent sur la motorisation ou les installations de post-traitement des gaz de combustion des navires. Ayant anticipé cette éventualité, la fiche de R&D intitulée « IMO TIER III » citée précédemment traite ce sujet.

Plus largement, Naval Group participe aux réflexions de la filière navale sur la prise en compte de l'environnement dans la filière navale :

- d'une part pour les travaux concernant l'économie circulaire, qui sont aujourd'hui pilotés par le Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN). À ce titre, Naval Group s'est vu déléguer l'invitation au colloque « L'économie circulaire, les entreprises dans la boucle » organisé par 6 associations d'entreprises soutenues par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Économie et des Finances, pour représenter la filière navale ;
- d'autre part, Naval Group dispense des cours à l'École nationale supérieure maritime sur la prise en compte de l'environnement en conception pour la formation ingénieur « Écogestion des navires » et a participé au montage du master spécialisé « Analyse du cycle de vie des navires » (*Life Cycle Assessment of Ship*, LICAS), dont l'ouverture est prévue en septembre 2019.

Dans le cadre de la R&D, l'écoconception a pour vocation à faire émerger les technologies du futur, appelées « cleantech » contribuant à la préservation de l'environnement. Elles sont classées selon trois domaines fédérateurs :

- la maîtrise de l'efficacité énergétique :
 - optimiser les consommations : *smart grid*, HVAC réversible, usine électrique, nouveaux matériels...,
 - développer de nouvelles sources d'énergie : architectures hybrides, énergies renouvelables, etc.,
 - optimiser la conduite du navire : forme hydrodynamique, peinture, etc. ;
- le traitement des émissions et des déchets :
 - réduire les émissions de particules en perspective des zones spéciales : port, côtes, zones ECA,
 - minimiser les déchets en améliorant le stockage : compactage et sécurité sanitaire,
 - définir les filières de valorisation et de recyclabilité des déchets,
 - réutiliser à bord, tout ce qui peut l'être : eau, électricité, énergie, chaleur ;
- les technologies innovantes et *eco-friendly* :
 - rechercher de nouvelles technologies : biocarburants, matériaux biomimétiques, récupération de chaleur, traitement des eaux, etc.,
 - analyser leurs performances environnementales (EPI).

Chaque année, pour chacun de ses domaines, les technologies sont abordées et étudiées en fonction des priorités des programmes sur lesquelles elles pourront être déployées, de l'évolution des réglementations et des exigences des clients.

Indicateurs de performance

Fort des progrès obtenus sur les navires, la démarche d'écoconception va être systématisée sur les infrastructures et les services proposés par Naval Group. Les objectifs du groupe, présentés au § 3.2.1 « Engagement du groupe en matière environnementale », et définis pour la période 2018-2020, concourent à cette déclinaison progressive sur les autres « produits » inscrits au portefeuille de Naval Group. La participation au MEPC 73 de l'OMI constitue également un temps fort de cet exercice.

Des indicateurs de performance ont été définis et suivis au cours de cet exercice :

- l'atteinte des 50 % des projets navires « volontaristes », c'est-à-dire étant proactifs au vu des exigences concernant la protection environnementale ;
- 16 % de fiches de R&D rédigées contribuant, par les progrès qu'elles induisent, à la protection de l'environnement ;
- l'empreinte carbone Gowind® est en cours de réalisation, suite à l'empreinte carbone réalisée pour la FREMM l'année précédente. L'empreinte carbone de la FREMM avait estimé à plus de 95 % la part d'émissions de gaz à effet de serre imputable à l'utilisation de la frégate sur l'ensemble de son cycle de vie. Ces résultats ne sont pour l'instant pas extrapolables aux émissions annuelles du groupe.

3.2.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Une politique intégrée

La politique de santé et sécurité au travail (SST) est intégrée au sein d'une politique globale de qualité, sécurité et environnement (QSE), révisée et signée par le Président-Directeur général. Cette politique met en perspective et en cohérence les ambitions et les exigences du groupe afin de satisfaire aux besoins et attentes de ses clients, de développer la culture de l'identification et de la maîtrise des risques, et d'assurer la conformité réglementaire.

L'audit de renouvellement des certifications Afnor réalisé durant l'année 2017 a confirmé la certification du système de management global QSE de Naval Group sur les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Organisation

La politique de santé et sécurité au travail (SST) est portée par le département central Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) et déployée en local par les équipes de prévention. Celles-ci veillent à impliquer l'ensemble des collaborateurs dans une démarche de dynamisation de la vigilance individuelle et collective afin que chacun soit conscient du rôle et de la responsabilité qui lui incombent.

Ces équipes, présentes sur chaque site, sont composées d'animateurs et de conseillers de prévention, pilotés par des managers de prévention. Ces managers assurent le rôle de conseil auprès des directeurs de site. Ensembles, ils veillent à assurer la prévention des risques, à apporter conseil et expertise aux opérateurs et au management, et à gérer la coordination des activités sous l'angle SST.

Ce réseau SST s'appuie également sur des experts afin de maîtriser l'ensemble des risques générés par les activités industrielles. L'ergonomie, les agents chimiques dangereux ou encore l'amiante sont des sujets sur lesquels ces spécialistes apportent leur expertise.

Formation

L'implication de la ligne managériale et l'évolution des comportements de l'ensemble des collaborateurs, Naval Group ou non, présents sur nos sites sont au cœur de la démarche SST. Pour cela l'un des principaux leviers utilisé par Naval Group est la formation.

- Chaque nouvel arrivant réalise une formation dès son arrivée afin de s'assurer que toute personne pénétrant sur un site Naval Group a connaissance des exigences SST. Cette formation d'accueil est une condition *sine qua non* pour l'obtention d'un badge d'accès.
- Afin de s'assurer que toute personne prenant ses fonctions a connaissance des risques SST de son poste, des démarches à suivre en cas d'accident ou d'incident, une formation au poste de travail lui est dispensée par le manager. Cette formation est complétée par une formation à l'environnement de travail.
- Chaque manager prenant ses fonctions sur un site Naval Group va se voir dispenser un passeport managérial SST afin de s'assurer qu'il a connaissance des responsabilités SST qui lui incombent. À travers cette formation, il sera notamment sensibilisé aux évaluations des risques, à la gestion des accidents et au management de la sécurité de ses collaborateurs.
- Tout un autre panel de formations plus spécifiques est dispensé chez Naval Group afin de s'assurer que chacun dispose du bon niveau d'information pour maîtriser les risques liés aux activités industrielles dans lesquelles ils évoluent. Plus de 85 formations SST sont disponibles.

Performance SST

Les performances SST de Naval Group sont suivies à travers plusieurs indicateurs : le nombre d'accidents avec arrêt (AAA), complété par le taux de fréquence 1 (TF1) (taux de fréquence des accidents avec arrêt / million d'heures travaillées).

Résultats Naval Group au 31 décembre 2018 :

- AAA : 117, pour un objectif de 120 (130 AAA en 2017) ;
- TF1 : 5,4, pour un objectif de 6 (TF1 de 6,4 en 2017).

Ces résultats montrent une diminution du nombre d'AAA et du TF1 (accidents avec arrêts) qui étaient en nette augmentation en 2016. Le nombre moyen de jours d'arrêt en 2018 par accident de travail est de 30,9 jours, pour 23 jours en 2017, le taux de gravité est de 0,168.

Les principaux risques

Les principaux risques identifiés chez Naval Group correspondent d'une part aux causes les plus récurrentes ayant engendré des accidents et d'autre part aux risques définis comme majeurs dont la gravité des conséquences est susceptible d'être mortelle.

Les causes principales des accidents de l'année 2018 sont les chutes de plain-pied et de hauteur suite aux déplacements dans les ateliers et les navires, la manipulation et le transport manuel de charge. Ces causes représentent à elles seules plus de la moitié des accidents avec arrêt.

Les accidents de trajets avec et sans arrêt représentent quant à eux près de 30 % du total du nombre d'accidents en 2018 et ont une gravité importante.

Les risques majeurs, tels que les travaux en espace confiné et en hauteur, la manutention et le levage de pièces ou encore le risque incendie ont généré très peu d'accidents mais restent à l'origine d'un nombre non négligeable d'incidents significatifs.

La maîtrise des principaux risques

Les actions de prévention des principaux risques lancées depuis plusieurs années se sont poursuivies en 2018. Des groupes de travail intersites spécialisés sur les risques majeurs échangent régulièrement afin de partager leurs bonnes pratiques et les problématiques rencontrées. Ces groupes constitués d'experts collaborent afin d'assurer un niveau de maîtrise optimal des risques auxquels sont exposés les collaborateurs.

Les principaux risques font par ailleurs l'objet d'un suivi statistique précis afin de suivre leur évolution ; les accidents ou incidents se produisant font également l'objet d'analyses poussées qui sont régulièrement présentées en Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT, remplacés en fin d'année 2018 par les Comités sociaux et économiques) local et national afin de présenter résultats et observations. Ces analyses et les actions de prévention qui en découlent sont notamment partagées à l'ensemble du réseau de prévention afin que le retour d'expérience bénéficie à l'ensemble du groupe.

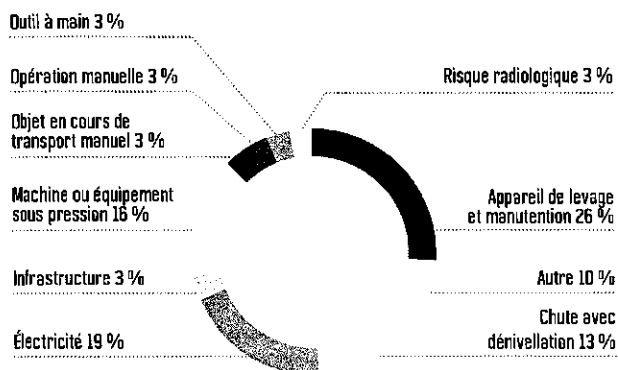
La maîtrise de ces principaux risques passe également par une implication managériale forte et une évolution des comportements. Pour cela, les principaux leviers mis en place ces dernières années ont été poursuivis en 2018 :

- le pilotage et cascade des actions SST par les managers via des tableaux de bord auprès des opérationnels ;
- l'utilisation de boucles de pilotages contenant des indicateurs SST (outils des directions afin d'évaluer la performance de leurs entités au vu des indicateurs déterminés) ;
- l'implication des managers dans le processus d'analyse des accidents et des incidents en associant l'opérationnel ;
- l'incitation à l'engagement personnel dans la prévention des risques à travers la réalisation de constats de situation à risque (CSR) ;
- la réalisation de visites managériales de sécurité et environnement (VMSE).

Les actions clés de l'année 2018

Durant l'année 2018, des actions importantes ont été lancées afin d'améliorer la maîtrise de nos risques. Une méthode commune d'analyse des accidents et incidents graves a été définie (méthode 8D). L'ensemble des managers de prévention a déployé cette méthode sur son site et fait former son équipe à son utilisation.

Le graphique ci-dessous présente les causes des incidents ayant entraîné une analyse 8D en 2018 :



Les « 10 règles d'or de la sécurité » chez Naval Group ont été créées et déployées en 2018 sur tous les sites de Naval Group et certaines filiales (Australie, Malaisie, Arabie saoudite, Inde, Égypte). Leur objectif est de clarifier les règles de base de la sécurité chez Naval Group. Elles sont non négociables et applicables à l'ensemble des personnes présentes sur les sites de l'entreprise. Pour que ces règles deviennent des standards de l'entreprise, elles sont et seront intégrées dans les analyses SST, campagnes de communication, etc.

Communication santé et sécurité au travail (SST)

Les actions de communication restent un vecteur essentiel pour partager avec l'ensemble des collaborateurs les résultats, actions et programmes, et obtenir l'adhésion de chacun. Elles sont réalisées à travers l'intranet, le magazine interne de Naval Group et les journaux SST locaux, en lien avec des événements tels que la Semaine de santé sécurité au travail ou la Journée mondiale de l'environnement.

Des opérations de communication locales et nationales sont également réalisées périodiquement sur les thématiques majeures des sites ; des interviews des principaux acteurs de la prévention des risques dans l'entreprise sont réalisées afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux mesures de prévention développées.

En 2018, un plan de communication SST a été mis en œuvre à un rythme mensuel. Ces campagnes, déployées sous la forme d'affiches, d'articles sur l'intranet et de support pour des « causeries sécurité », permettent de cibler des thématiques d'actualité communes à tous les sites telles que l'ergonomie, la circulation ou encore la vigilance partagée.

Support à l'international

Le développement à l'international est un élément clef pour Naval Group, la croissance de l'entreprise dépend de notre capacité à satisfaire nos clients en France comme à l'international en garantissant la sécurité de nos collaborateurs. Pour cela un réseau de santé et sécurité au travail international a été lancé en 2018. Celui-ci regroupe les responsables prévention des 5 filiales de Naval Group ayant l'effectif le plus important : Australie, Malaisie, Arabie saoudite, Inde, Égypte. L'objectif de ce réseau est de définir les exigences et les attendus en matière de santé et de sécurité au travail, et d'échanger régulièrement afin de partager les bonnes pratiques.

Par ailleurs, afin de garantir un niveau de maîtrise optimal de sécurité des collaborateurs expatriés ou en mission, des actions lancées les années précédentes sont poursuivies :

- l'identification des informations de chaque chantier extérieur localisé en France ou en dehors ;
- la mise en œuvre de plans de prévention entre Naval Group et les activités du client afin de prévenir les risques et assurer une bonne coordination entre les différents acteurs ;
- l'organisation et le suivi réalisé par la médecine du travail des salariés et l'implication du médecin référent à l'international ;
- la définition des formations indispensables au préalable au départ en expatriation.

3.2.5. ABUS ET FRAUDES (DROITS HUMAINS, HARCELEMENT, INTÉRIM, DISCRIMINATION, RÉGLEMENTATION DDNT ENTRAÎNE)

Enjeu

Naval Group est engagé vis-à-vis de ses parties prenantes, clients, fournisseurs, collaborateurs, communautés nationales et locales et se doit d'assurer le respect de l'ensemble des règles et législations qui s'imposent à l'entreprise, à ses collaborateurs comme à ses dirigeants ainsi que les engagements qu'elle a pris qui vont au-delà des seules législations (Pacte mondial, objectifs de développement durable).

L'entreprise est donc organisée pour prévenir et sanctionner les comportements non conformes à ses règles, aux législations et qui peuvent nuire aux collaborateurs et au groupe et à ses différentes parties prenantes externes.

Description détaillée

Les comportements inappropriés portent sur :

- le non-respect des règles relatives aux accords d'entreprise : le non-respect des dispositions sur le temps de travail, les congés, les heures supplémentaires, la prise de repos compensateurs, la prise de journées de récupération ;
- le non-respect plus généralement des dispositions du code du travail ;
- le défaut d'application de la charte des droits humains : discriminations sous toutes leurs formes, harcèlement ;

- des fautes relevant du domaine disciplinaire : falsifications de données, demandes de paiements non justifiés, comportements déviants à quelque niveau que ce soit.

Ces situations peuvent résulter d'une insuffisance des contrôles internes.

Impact

L'entreprise met en œuvre les actions qui permettent de maîtriser les risques d'apparition de ces comportements inappropriés et d'éviter ainsi les impacts financiers et opérationnels par des surcoûts et sanctions mais également les impacts sociaux, environnementaux et tout ce qui dégraderait l'image de Naval Group.

Politique et organisation en place

Naval Group a mis en place plusieurs dispositifs pour maîtriser ce risque d'abus et fraudes :

- en fixant des règles adaptées à l'ensemble du groupe et à ses filiales, comme à ses propres fournisseurs [code d'éthique, charte des droits humains] ;
- en signant des accords avec les organisations syndicales (accord d'entreprise de 2017, accord sur la qualité de vie au travail) ;
- en mettant en place un dispositif d'alerte avec un réseau de référents pour traiter des plaintes de discrimination ou de harcèlement ;
- en formant et en apportant des conseils aux managers grâce aux juristes en droit social ;
- en identifiant les entités de deuxième ligne de maîtrise, en charge du suivi et du contrôle de l'application des dispositifs mis en place pour atténuer ces risques, chacune dans leur périmètre, telles que la direction Financière, la direction des Achats, la direction des Ressources humaines, la direction du Contrôle export, la direction de la Sécurité groupe et la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe ;
- la bonne application de ces règles et dispositifs passent également par la communication, par le management et par la formation.

Actualité

En 2018, les responsables ressources humaines et les membres du Comité éthique et RSE ont été formés à la reconnaissance de la discrimination [règles, méthode d'entretien].

Des communications sont également proposées aux managers, animées conjointement par un juriste de la direction des Ressources humaines et la directrice Éthique et RSE.

Indicateurs de performance

La bonne efficacité de ces dispositifs se mesure par le nombre de procédures de sanctions engagées en interne ainsi que par les contentieux engageant l'entreprise. Ces indicateurs sont suivis en interne.

3.2.6. RISQUES LIÉS AUX RELATIONS SOCIALES

Enjeu

Un bon dialogue social au sein de l'entreprise contribue à sa performance. Cela renforce la confiance des collaborateurs vis-à-vis du groupe, cela légitime le rôle de la représentation du personnel et des accords signés.

Naval Group est donc particulièrement vigilant sur la qualité du dialogue social notamment pour mener les projets de transformation de l'entreprise, pour mettre en œuvre des nouvelles organisations ou pour modifier des modes de fonctionnement et pour tout ce qui peut impacter l'emploi et les effectifs et conduire à une dégradation du climat social.

Description détaillée

L'impact négatif de la dégradation du dialogue avec les organisations syndicales peut conduire à un blocage des projets de transformation de l'organisation et de modernisation des processus, à la perte de confiance des instances externes [inspection du travail], des tutelles, de l'actionnaire industriel de référence et des clients et aller jusqu'à la suspension des opérations en raison de mouvements sociaux.

Cela peut également avoir des conséquences sur les personnes notamment sur leur santé [risques psychosociaux] et de manière générale sur la sécurité.

Impact

Ces situations peuvent conduire à des coûts financiers non prévus, notamment du fait de retard dans le franchissement des jalons et à terme un non-respect de la date de livraison contractuelle. Un mauvais climat social et un mauvais dialogue social ont également un impact sur l'image de l'entreprise, notamment sur son image employeur ce qui, là encore, est dommageable.

Politique et organisation en place

L'organisation de Naval Group, notamment sa direction des Relations sociales au sein de la direction des Ressources humaines, est axée vers un maintien permanent d'un dialogue social constructif avec la représentation du personnel et les organisations syndicales. Elle est organisée avec une équipe *corporate* et des responsables relations sociales pour chacun des neuf établissements de l'entreprise. Le responsable relations sociales du site est rattaché au directeur des Ressources humaines de l'établissement. Il s'appuie sur un juriste en droit social. Au niveau *corporate*, le directeur des Relations sociales est entouré d'une équipe relations sociales de deux personnes, d'une équipe juridique de quatre personnes et d'un pôle santé et personnel de statut public de deux personnes.

Les relations avec les organisations syndicales et avec la représentation du personnel s'organisent à partir de l'accord d'entreprise revu en 2017. Cet accord consacre 2 chapitres au dialogue social, un pour les règles et moyens de la représentation

du personnel (Comités sociaux et économiques, CSE) et un pour les organisations syndicales. Les moyens attribués vont bien au-delà du strictement légal et l'organisation pour l'information et la consultation des instances est basée sur une volonté de grande transparence impliquant notamment ces acteurs très en amont des décisions ayant un impact sur les organisations et les personnes.

Actualité

2018 est l'année de la négociation de la nouvelle organisation de la représentation du personnel issue des ordonnances dites Macron de septembre 2017. Naval Group et ses organisations syndicales ont abouti à un accord majoritaire signé en juillet 2018. L'accord a défini les nouvelles règles de représentation avec un Comité social et économique central (CSEC) et des Comités sociaux et économiques d'établissement. Les élections des nouveaux représentants du personnel ont eu lieu en octobre et ces nouvelles institutions de représentation du personnel sont en place.

Un séminaire entre la Direction générale et le Comité social et économique central est prévu fin janvier. De manière plus régulière, les membres de la Direction générale interviennent aux réunions du CSEC sur les sujets de politique générale de l'entreprise.

Indicateurs de performance

Pour mesurer la qualité du dialogue social, l'entreprise prend en compte le nombre d'accords signés, le volume d'arrêts de travail subi non technique et l'absentéisme de courte durée. En 2018, dix accords ont été signés.

3.2.7. INADÉQUATION DES COMPÉTENCES CLEFS

Enjeu

Naval Group exerce ses activités au travers d'une large palette de métiers et d'expertises mobilisant les compétences variées de l'ensemble de ses collaborateurs. Les produits de Naval Group comportent des systèmes technologiques de pointe et nécessitent des compétences et un savoir-faire très spécifiques.

Toute perte dans ce domaine peut s'avérer particulièrement dommageable pour le groupe, notamment dans un contexte d'évolution rapide des réglementations, standards, pratiques industrielles et technologies.

Description détaillée

Le risque majeur serait que le groupe rencontre des difficultés à disposer des compétences requises au bon moment et au bon endroit pour mettre en œuvre sa stratégie et mener à bien ses programmes.

Ces difficultés pourraient trouver leur origine dans :

- l'incapacité à recruter les talents et à les retenir ;
- une défaillance dans l'identification des compétences clés nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise ;
- l'inexistence de parcours professionnels ;
- une défaillance dans la transmission des savoirs lors de la gestion des successions.

Impact

Les conséquences peuvent être très dommageables pour le groupe : un risque de ne pas maintenir le haut niveau technologique du groupe et donc à terme un risque de perte de clients et de marchés.

Politiques et organisation en place

Afin de limiter ce risque, le groupe met tout en œuvre pour être en mesure d'acquérir, conserver, redéployer ou renouveler les compétences dont il aura besoin.

La direction des Ressources humaines (DRH) et la direction de la Communication ont renforcé leur plan d'action marque employeur dans lequel sont inscrits les objectifs de création de viviers dans les domaines critiques et métiers en tension. La DRH pilote une politique de partenariat avec les écoles et organismes de formation pour favoriser le recrutement dans les domaines clés de son activité.

Par ailleurs, Naval Group soutient et contribue au développement du Campus des industries navales dont l'objectif est la création de formations « navalisantes » et de développer l'attractivité vers la filière.

Afin de soutenir ces actions, en 2018, le groupe a renforcé son système d'information pour anticiper ses besoins en ressources et en compétence à moyen et long terme. Ce renforcement se poursuit sur 2019 avec l'extension du système d'information sur des domaines d'attractivité, de cooptation et d'*employee advocacy*.

En outre, les nombreuses possibilités de mobilité professionnelle et géographique incluant les mobilités internationales, la mise en place de systèmes de détection des hauts potentiels, l'investissement en formation et transmission des savoirs, contribuent à l'attractivité du groupe.

Tous les ans, un réseau de responsables spécialités groupe (couvrant les 8 spécialités du groupe) établit une cartographie présentant les évolutions de tous les emplois à l'échelle du plan à moyen terme. Localement, chaque site établit un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) local, qui fait par ailleurs l'objet d'échanges avec les instances représentatives du personnel locales. De cette analyse découlent les plans d'action relatifs aux recrutements, formations, mises en place d'actions de transmission des savoirs.

Au-delà des dispositifs GPEC en place pour l'ensemble de ses activités, Naval Group suit spécifiquement les métiers critiques pour la souveraineté nationale : 4 familles dites « souveraines » sont gérées par des chefs de famille qui s'assurent que le groupe dispose de cartographies à jour des compétences existantes et de parcours professionnels types, et qui organisent des revues de carrière transverses.

Par ailleurs, le groupe a mis en place une politique de rémunération attractive et déploie des dispositifs d'intéressement, de participation, d'actionnariat salarié et d'épargne salariale permettant notamment aux collaborateurs de participer au capital de Naval Group et de favoriser ainsi leur adhésion et leur fidélisation.

Organisation

L'organisation de l'équipe pour gérer les questions de compétences est la suivante :

- un service Recrutement et mobilité (siège et sites), au service des *Human Resources Business Partners* (HRBP) qui expriment leurs besoins en ressources ;
- une responsable Formation, qui définit la politique formation groupe au regard des enjeux stratégiques (plan stratégique) et cadre les orientations groupe, ensuite déployées et enrichies par direction. Naval Group University travaille sur l'optimisation et l'enrichissement de l'offre au regard de cette politique ;
- une équipe de responsables mobilité et attractivité présente sur nos bassins d'emplois principaux (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Sud) ;
- 3 *Key Account Managers* « développement et compétences » à qui sont attribuées une ou plusieurs directions (relais RH auprès des *business lines*) : ils garantissent le déploiement de la politique développement et compétence, GPEC, formation, recrutements ;
- une équipe *corporate* GPEC et évolution professionnelle, qui cadence les calendriers GPEC, la gestion des carrières auprès de HR BP et anime le réseau des référents spécialité groupe.

Actualités

En 2018, les activités principales en matière de gestion des compétences clefs ont été les suivantes :

- préparation du *ramp up* sous-marin : bilan de criticité, diagnostic des compétences au sein du groupe, plans d'action (par exemple création d'une école d'intégrateurs-projeteurs sur le site de Cherbourg pour anticiper les besoins en études sous-marins) ;
- intégration d'une offre de formation type « chantiers écoles » pour la transmission des savoirs techniques par des formations en situation de travail ;
- lancement d'un plan de communication externe ciblé en fonction de nos publics, sur la base d'un diagnostic de notoriété en cours ;
- accompagnement du développement du Campus des industries navales : participation aux actions de promotion de la filière vers les écoles et organismes de formation, contribution aux travaux de recensement de besoins de formation des industriels ;
- travail sur l'employabilité et l'accompagnement des collaborateurs dans leur carrière professionnelle, la GPEC et la réforme de la formation professionnelle.

Objectifs

Les objectifs suivis en 2018 étaient les suivants :

- conduire la réorganisation RH tout en répondant à 100 % des besoins en postes et compétences. La réalisation de 100 % de notre plan de poste à pourvoir témoigne de l'atteinte de ces objectifs ;
- développer une offre de formation technique « terrain » : mise en place de tutoriels sur le *Learning Management System* (LMS) enseignant la réalisation de gestes techniques, déploiement de

III. Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

« chantiers écoles », financement et formalisation d'actions de matelotage. Ces actions sont maintenant intégrées dans l'offre de formation et seront développées en 2019.

En 2019, les objectifs sont de :

- pourvoir les postes critiques et familles souveraines : suivi par la réalisation des postes à pourvoir sur ces familles ;
- constituer des viviers sur les métiers en tension : suivi par la réalisation des recrutements sur les métiers en tension ;
- structurer des parcours professionnels pour les hauts potentiels et y intégrer des hauts potentiels ouvriers, techniciens et agents de maîtrise.

Indicateurs de performance

Pour mesurer la qualité de la gestion des compétences clefs, le taux d'avancement du plan de postes à pourvoir sur métiers en tension et compétences critiques est suivi.

Outre les objectifs suivis évoqués ci-dessus, Naval Group suit et publie plusieurs indicateurs de performance liés aux politiques mises en œuvre afin d'atténuer le risque d'inadéquation des compétences clefs :

- 2066 personnes ont été embauchées par le groupe en 2018, dont 1544 en CDI, contre 1817 en 2017 soit une hausse de 13,7 % répondant notamment à la nécessité de pourvoir un nombre important de postes ;
- 1417 personnes ont quitté le groupe en 2018, dont 48 licenciements, contre 1172 en 2017 pour un turnover de 9,3 %, en hausse de 1,2 point par rapport à 2017 (8,1 %).

3.2.8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – PRIVACY

Enjeu et description détaillée

Naval Group est particulièrement sensible à la protection des données personnelles. Le respect des règles de protection des données personnelles est un enjeu majeur du développement maîtrisé de l'informatique et des nouvelles technologies au sein de Naval Group. À ce titre, et compte tenu du caractère transversal de ce sujet, il a vocation à s'intégrer dans les processus du groupe.

Impact

L'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) a mis en exergue l'importance de la protection des données personnelles et ses impacts en matière opérationnelle, juridique, financière, éthique et d'image.

Politique et organisation

Naval Group a renforcé son dispositif de protection des données personnelles en novembre 2017, notamment en désignant un *Data Protection Officer* (DPO) au niveau du groupe qui assure également les relations avec les autorités de protection des données personnelles. Il est rattaché au Secrétaire général du groupe.

Pour l'exécution de ses missions, le DPO s'appuie sur un adjoint ainsi que sur un réseau qui se structure autour de relais du DPO au sein des différentes directions du groupe ainsi que de correspondants dédiés sur chaque site.

Leurs missions consistent à assister, conseiller, informer et répondre aux demandes de toutes les entités du groupe en matière de protection des données personnelles.

Le DPO et son adjoint analysent et vérifient la conformité des activités de traitement et sont conduits à réaliser des audits pour s'assurer du respect de la conformité. Ils sont également consultés lors de la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles et ils tiennent, pour le compte de Naval Group, le registre des traitements.

Une rubrique dans l'intranet du groupe est dédiée à la protection des données personnelles. Elle rappelle notamment les droits des personnes et met à disposition du réseau et de l'ensemble des collaborateurs une méthodologie afin de garantir la protection et la sécurité des données personnelles. Ces informations sont également affichées dans nos sites afin de préciser aux collaborateurs notamment, la procédure à suivre en cas d'exercice des droits qu'ils détiennent au titre de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Actualité

En 2018 le dispositif décrit ci-dessus a été mis en place. L'année 2019 sera consacrée à renforcer la gouvernance mise en place et à ancrer la protection des données personnelles dans l'ADN du groupe.

Indicateur de performance

Des éléments de mesure permettant d'évaluer l'efficacité de la démarche *privacy* seront également définis en 2019.

3.2.9. RISQUE DE CORRUPTION ET DE TRAFIC D'INFLUENCE

Enjeu

Dans un contexte de développement international et dans un environnement réglementaire en évolution, les clients de Naval Group attendent que les relations commerciales mutuelles soient exemplaires en matière de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales qui lui sont applicables, notamment pour ce qui concerne la lutte contre la corruption et le trafic d'influence (la *compliance*).

Description détaillée

Le risque de corruption et de trafic d'influence est identifié parmi les risques de groupe, pour les activités en France comme à l'international, notamment dans les filiales. Il est traité dans le cadre d'un dispositif de *compliance* groupe qui recouvre autant les activités de sponsoring ou de mécénat, que la participation à la vie politique ou associative, les cadeaux ou marques d'hospitalités reçus ou offerts, les relations d'affaires avec des tiers et la prise en compte des opérations dans les écritures comptables.

Impact

Le risque de corruption et de trafic d'influence est pris en compte d'abord pour des raisons éthiques, légales et en raison de ses impacts potentiels négatifs, sur l'activité économique, sur l'image du groupe, par conséquent sur l'ensemble de ses personnels, et *in fine* sur la viabilité de l'entreprise.

Politique et organisation en place

Outre le dispositif d'alerte éthique et l'existence, depuis 2009, d'un Comité éthique et responsabilité sociétale d'entreprise, le groupe a décidé en 2017 de renforcer le dispositif de *compliance* existant, tant au niveau de la prévention que du traitement des risques, qui satisfasse les exigences les plus élevées en la matière, et en particulier celles la loi française n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin 2 »).

Naval Group s'est doté d'une direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance qui constitue la deuxième ligne de maîtrise du risque de corruption (établissement du référentiel, mise en œuvre du dispositif *compliance* au sein du groupe et des filiales, accompagnement, contrôle interne) et s'appuie sur un réseau de *Compliance Officers* placés auprès des directeurs d'entité. Pour mémoire, la première ligne de maîtrise est constituée des entités opérationnelles qui agissent en conformité avec les processus du groupe et la troisième ligne de maîtrise s'appuie sur l'activité d'audit interne qui évalue l'ensemble des dispositifs et activités du groupe.

Actualité

En 2018, le référentiel a été profondément revu avec les créations ou mises à jours d'un ensemble de documents relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence : code d'éthique, code de conduite *compliance*, code de conduite des fournisseurs, guide pratique des comportements éthiques, politique relative à l'application du référentiel éthique dans les filiales, sociétés associées et participations du groupe, instruction relative à la participation à la vie associative et politique, aux activités de lobbying et aux activités de bienfaisance, philanthropie, mécénat et sponsoring, instruction relative aux cadeaux, repas et autres marques d'hospitalités, laquelle est basée sur la déclaration des marques d'hospitalité dans une application dédiée en vue de leur validation préalable. Par ailleurs, le nombre de contrôles préalables (*due diligence*) réalisés avant l'entrée en relation avec des tiers a fortement progressé, en relation notamment avec l'instruction relative à l'entrée en relation d'affaires avec les tiers désignés.

La mise en œuvre de ce dispositif *compliance* s'est poursuivie dans les filiales.

Une communication de ces instructions est assurée tant par leur publication dans le système d'information interne des sociétés du groupe que par des formations dispensées aux personnes plus exposées tandis que tous les nouveaux arrivants ont été sensibilisés.

Une Journée internationale éthique et *compliance* est en outre organisée tous les ans afin que les principaux messages soient passés à l'ensemble des salariés du groupe.

Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance de la *compliance* seront définis en 2019.

3.2.10. SÉCURITÉ PRODUITS – SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Ce risque est détaillé dans le paragraphe 1.2.7.6. Sécurité des produits.

3.2.11. SÉCURITÉ PRODUITS – SÉCURITÉ PLONGÉE

Ce risque est détaillé dans le paragraphe 1.2.7.8. Inspection Nucléaire et Pyrotechnique.

3.3. LOI RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE

3.3.1. MESURES MISES EN PLACE

Depuis 2012, Naval Group évalue les risques environnementaux, sociaux, éthiques portés par ses fournisseurs de premier rang à travers des audits documentaires et si besoin des audits terrains.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Naval Group a déployé un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du groupe lui-même, ainsi que des activités de ses sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Ce plan comporte les cinq mesures suivantes :

- une cartographie des risques (identification, analyse et hiérarchisation des risques concernés) ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs ou sous-traitants au regard de cette cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, défini en collaboration avec les organisations syndicales représentatives du personnel ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

En 2018, Naval Group a élaboré une cartographie unique des risques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), comprenant, outre les sujets entrant dans le champ d'application de la loi sur le devoir de vigilance, celui de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Cette cartographie permet ainsi d'évaluer les risques groupe. Ces risques, décrits au point 3.2. ci-dessus, sont suivis par chacune des entités en charge, et notamment : le département central Santé, Sécurité au travail et

Environnement (voir 3.2.4. ci-dessus), la cellule Écoconception (voir 3.2.3.), la direction des Ressources humaines (voir 3.2.5.), le Data Protection Officer (voir 3.2.8.) et la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe (voir 3.2.9.).

En ce qui concerne plus particulièrement les droits humains, il est précisé que Naval Group a édicté une charte des droits humains qui définit les engagements de l'entreprise. Cette charte reprend les « dix principes » du Pacte mondial relatifs aux droits humains et aux normes internationales du travail auquel Naval Group adhère.

Pour s'assurer de la bonne application de ces principes, le plan de vigilance repose sur les actions suivantes :

- la mise en place des actions prévues à l'accord « diversité » du 25 janvier 2018, notamment en matière de formation des managers et responsables ressources humaines. L'accord « diversité » a également prévu la mise en place de référents discrimination auxquels chacun peut se référer au même titre que la ligne d'alerte éthique ;
- le groupe a en outre mis à disposition des filiales un outil d'autodiagnostic leur permettant d'analyser leur situation au regard des engagements de Naval Group et d'établir un plan d'actions.

Une évaluation de ces actions sera faite lors de l'audit sur la politique RSE de Naval Group.

La cartographie permet également d'évaluer les risques pour chacune des natures d'achats et portant sur les risques RSE liés aux fournisseurs et sous-traitant de premier rang, et intègre des enjeux spécifiques aux achats : le volume d'affaires, la criticité de la nature d'achat et la localisation géographique des fournisseurs, ce qui met ainsi en lumière les natures d'achats les plus critiques et permet de prioriser les actions à mener avec les fournisseurs de Naval Group.

Les résultats des évaluations donnent lieu à des plans d'actions intégrés au plan d'action d'atténuation des risques fournisseurs, et, le cas échéant, sont suivis en Comité des risques fournisseurs, qui a pour objectif de garantir la maîtrise des risques fournisseurs. Il est composé des directions concernées et est présidé par le directeur des Achats. Par ailleurs, un code de conduite fournisseur est référencé dans les conditions générales d'achat. Ce code de conduite rappelle l'obligation des fournisseurs de se conformer notamment au code d'éthique et au code de conduite compliance de Naval Group.

Une auto-évaluation RSE de chaque fournisseur du panel de Naval Group est réalisée par un organisme indépendant spécialisé, et une attention particulière est portée aux fournisseurs intervenant dans les natures d'achat identifiées comme les plus à risque dans la cartographie des risques. Pour les fournisseurs dont l'évaluation RSE est insuffisante, des plans d'actions sont mis en place progressivement lors des comités de pilotage annuels tenus individuellement avec chaque fournisseur et leur bon déroulement fait l'objet d'un suivi régulier.

3.3.2. MÉCANISME D'ALERTE

Naval Group a mis en place depuis de nombreuses années une ligne d'alerte et un dispositif de recueil et de traitement des signalements. À l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II » (§ III de l'article 8 sur les lanceurs d'alerte et §II-2 de l'article 17) et de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, et afin de rendre cette ligne d'alerte plus accessible au plan international, elle a été rebaptisée pour devenir ethics@naval-group.com.

Cette ligne d'alerte est ouverte à chacun des collaborateurs réguliers et occasionnels, quel que soit leur statut, des entités contrôlées par le groupe, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes externes du groupe (clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires...).

Elle figure sur le site internet de l'entreprise ainsi que dans les référentiels d'éthique et de compliance : code d'éthique, code de conduite compliance et code de conduite des fournisseurs.

Le Comité éthique et RSE, présidé par le directeur Éthique, Compliance et Gouvernance du groupe et dont les membres sont nommés par le Président-Directeur général, est en charge de :

- répondre à toute sollicitation au travers de la ligne d'alerte sécurisée que ce soit pour une simple interrogation ou un signalement ;

- procéder aux enquêtes qui font suite aux signalements émis au travers de cette ligne d'alerte et ceci dans le respect strict de règles de confidentialité ;
- le cas échéant, il recommande les actions et/ou sanctions qui en découlent, dans le cas d'écart constaté avec le référentiel éthique (tel que décrit au paragraphe 1.2.6.1. ci-dessus).

3.3.3. DISPOSITIF DE SUIVI

Un groupe de travail « plan de vigilance » piloté par la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe a été mis en place depuis mi-2017 avec les directions concernées et une partie prenante interne. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2018. Le dispositif défini pour le suivi des actions au sein de la Société et de ses filiales contrôlées prévoit qu'il appartient au Comité éthique et RSE (« CERSE ») de s'assurer de la mise en place des actions adaptées d'atténuation des risques ou de préventions des atteintes graves. Une commission dédiée du CERSE a été constituée à cette fin et deux premières réunions sont d'ores et déjà programmées en début d'année 2019.

IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

4.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Société	Fonction ou mandat
Hervé Guillou	Naval Group	Président-Directeur général
	BE MAURIC	Membre du Conseil de surveillance
	SNEF	Administrateur
	Compagnie maritime d'expertises - Comex	Administrateur
	Les Chantiers de l'Atlantique	Administrateur
	CICS	Membre du bureau - Trésorier
	GICAN	Président
	3 CAP ADVISOR	Président
	SCI LE CLOS DE LA BOURRASQUE	Gérant
Sophie Mantel	Ministère des Finances et des Comptes publics	Contrôleuse générale économique et financière de 1 ^{re} classe - Chef de service, adjointe à la directrice du budget
	Naval Group	Administratrice
	Française des Jeux	Commissaire du gouvernement au Conseil d'administration
	PMU	Administratrice
	La Poste	Administratrice
	SNCF Mobilités	Administratrice
Pascal Bouchiat	Thales	Directeur général Finance et Systèmes d'information
	Naval Group	Administrateur
	Thales Alenia Space	Administrateur
Nathalie Ravilly	Thales	Vice-présidente, Stratégie défense et Développement corporate
	Naval Group	Administratrice
	Telespazio S.p.A	Présidente du Conseil d'administration
	Thales Alenia Space	Administratrice
	Elettronica	Administratrice
	Thales Germany	Administratrice

	Société	Fonction ou mandat
Gabrielle Gauthey	Naval Group	Administratrice
	GECINA	Administratrice – Présidente du Comité d'audit
	RADIALL	Membre du Conseil de surveillance
	Société	Fonction ou mandat
Bernard Rétat	Naval Group	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Jacques Hardelay	Chantier naval de Marseille SAS (CNM)	Président
	Naval Group	Administrateur
	GICAN	Administrateur
	UIMM 13	Administrateur
	Club de la Croisière	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Luc Rémont	Schneider Electric Industries SAS	Directeur général des Opérations internationales
	Naval Group	Administrateur
	Atos Worldline	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Patrice Caine	Thales	Président-Directeur général
	Naval Group	Administrateur
	L'Oréal	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Sandra Lagumina	Meridiam	COO Asset Management
	Naval Group	Administratrice
	FNAC Darty	Administratrice (depuis le 25/05/2018)
	Société	Fonction ou mandat
Caroline Laurent	Direction générale de l'armement	Directrice de la Stratégie
	Naval Group	Administratrice
	Société	Fonction ou mandat
Gilles Rapale	Naval Group	Directeur de Programme modifications PA COG
	Naval Group	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Isabelle Roué	Naval Group	Chargée prévention / environnement
	Naval Group	Administratrice

	Société	Fonction ou mandat
Laurent Chagnas	Naval Group	Secrétaire domaine technique et administratif
	Naval Group	Administrateur
Jacques André	Naval Group	Intégrateur mainteneur système de combat
	Naval Group	Administrateur
Joël Ricaud	Naval Group	Chargé des relations externes et internes Grand Nantes
	Naval Group	Administrateur
Thierry Barbarin	Naval Group	Officier de sécurité
	Naval Group	Administrateur

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT AU SEIN DE NAVAL GROUP A PRIS FIN PENDANT L'EXERCICE CLDS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Société	Fonction ou mandat
Bertrand Le Meur	Ministère des Armées	Chef du service des Affaires industrielles et de l'Intelligence économique
	Naval Group	Administrateur
	Thales*	Membre du Conseil d'administration au titre de l'action spécifique
	Ariane Group	Administrateur
	KNDS	Membre du Conseil de surveillance

* Bertrand Le Meur est nommé membre du Conseil d'administration de la société Thales en qualité de représentant de l'État, au titre de l'action spécifique (décret en date du 3 juillet 2014).

4.2. LISTE DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP D'UNE PART ET UNE FILIALE DE CETTE DERNIÈRE D'AUTRE PART (HORS CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES)

Néant.

4.3. LISTE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OBTENUES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Néant.

4.4. CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

V. ANNEXE 1

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE NAVAL GROUP SA CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 136 222 999,84 euros de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice : 136 222 999,84 euros ;
- auquel s'ajoute le report à nouveau : 135 956 087,63 euros.

Formant un bénéfice distribuable de 272 179 087,47 euros :

- à titre de dividende aux actionnaires la somme de 87 828 000 euros ;
- et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 184 351 087,47 euros.

Le report à nouveau étant ainsi porté de 135 956 087,63 euros à 184 351 087,47 euros.

VI. ANNEXE 2

LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 a introduit un nouvel article 225-40-1 qui porte sur le réexamen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées autorisées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Le Conseil d'administration de la Société procédera à ce réexamen lors de sa réunion du 20 février 2019.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2018 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Partie à la convention	Objet du contrat	Date de signature
Naval Group et l'État	Contrat de cession d'actions ordinaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (Anciennement STX France) <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018</i>	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)
Naval Group et l'État	Pacte d'actionnaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (Anciennement STX France) <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018</i>	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)
Naval Group, l'État et COFIPME en présence de la société les Chantiers de l'Atlantique	Pacte d'actionnaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (anciennement STX France) <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018</i>	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)

CONVENTIONS SIGNÉES ANTÉRIEUREMENT ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE PENDANT L'EXERCICE 2018

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2016 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCNS, Areva SA, l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Contrat de cession et d'acquisition d'actions relatif à la Société technique pour l'énergie atomique <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 28 octobre 2016</i>	15 décembre 2016

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2007 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCN/Thales/Armaris	Lettre relative au transfert par Armaris à Thales du bénéfice de ses droits au titre de la lettre DCN du 5 octobre 2005 n° 05000162 OL/NP <i>Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007</i>	29 mars 2007
DCNS/Thales/Thales Naval France	Engagement irrévocable, et non susceptible de compensation, d'indemnisation par Thales de TNF ou de DCNS à raison des conséquences dommageables résultant de toutes procédures arbitrales ou judiciaires, en cours, ou qui seraient intentées à l'encontre de TNF à raison des conditions de conclusion ou d'exécution du contrat Bravo	30 janvier 2007

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2004 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCNS/Thales	Accord régissant les relations de DCNS et Thales (et Armaris jusqu'à son absorption par DCNS le 30 septembre 2009) dans l'hypothèse où l'engagement de solidarité souscrit par Thales vis-à-vis de Finmeccanica dans le cadre de l'accord d'actionnaires de la société Eurosystnav SAS serait mis en œuvre par cette dernière	24 mai 2004

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2003 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
État/DCN Développement	Traité d'apport décrivant les droits, biens et obligations du service à compétence nationale (SCN) DCN du ministère de la Défense apportés par l'État à DCN Développement, l'évaluation qui en est faite et les termes et conditions de l'apport	26 mai 2003
État/DCN Développement	Accord-cadre précisant les accords additionnels au traité d'apport qui devront être conclus entre l'État et DCN Développement dans le cadre de la réalisation de l'opération d'apport	26 mai 2003

NAVAL GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

NAVAL GROUP

Société anonyme au capital de 563 000 000 €

Siège social : 40 – 42 rue du docteur Finlay – 75015 Paris

R.C.S Paris 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société NAVAL GROUP SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note 2.2.1 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe précise que les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et participations concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

- La note 2.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe précise que Naval Group comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement des coûts. En particulier, cette note précise les impacts de la première application de la méthode de l'avancement par les coûts pour la détermination du chiffre d'affaires de l'exercice. La méthode de l'avancement par les coûts implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par Naval Group dans ce domaine ainsi que leur évolution en raison du passage à l'avancement par les coûts et à apprécier les données et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

NAVAL GROUP

Rapport sur les Comptes

Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2018

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

NAVAL GROUP

Rapport sur les Comptes

Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2018

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

NAVAL GROUP

Rapport sur les Comptes

Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2018

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-La Défense, le 26 février 2019,

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-François GINIES

MAZARS

Michel BARBET MASSIN

Comptes annuels de Naval Group SA

au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Instruments financiers**
 - 7.4. Litiges**

I. BILAN AU 31/12/2018

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et provisions.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			203 489	153 474	50 014	35 484
Fonds commercial			474 067	224 154	249 913	256 227
Immobilisations en-cours			19 694		19 694	23 159
Avances et acomptes						74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			50 563	14 665	35 898	41 152
Constructions			452 951	214 439	238 512	247 180
Installations techniques, mat. et outillage indust			358 509	266 679	91 830	96 428
Autres immobilisations corporelles			273 867	177 364	96 503	101 613
Immobilisations en-cours			47 077		47 077	36 327
Avances et acomptes			1 590		1 590	661
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		447 068	249 184	197 884	196 548
Créances rattachées à des participations			114 021	57 790	56 230	56 306
Autres titres immobilisés			11 625	1 128	10 497	5 970
Prêts						
Autres immobilisations financières	note 8		1 007		1 007	897
ACTIF IMMOBILISE			2 455 528	1 358 878	1 096 651	1 098 026
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			444 355	31 232	413 122	420 351
En-cours de production de biens			20 848	67	20 781	144 873
En-cours de production de services			1 464		1 464	77 721
Produits intermédiaires et finis			29		29	4 975
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			867 744	1 699	866 046	1 081 361
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8		10 155 642	6 612	10 149 030	9 727 270
Autres créances	note 8		268 036		268 036	131 361
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 861 083		1 861 083	2 500 914
Disponibilités			472 753		472 753	218 419
Charges constatées d'avance	note 4		29 359		29 359	28 425
ACTIF CIRCULANT			14 121 313	39 610	14 081 704	14 335 670
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			24		24	125
TOTAL GENERAL			16 576 866	1 398 488	15 178 378	15 433 821

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	135 956	107 936
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			136 223	85 446
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			41 744	41 896
CAPITAUX PROPRES			951 667	873 023
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			2 180	1 985
AUTRES FONDS PROPRES			2 180	1 985
Provisions pour risques		note 6	592 177	433 898
Provisions pour charges		note 6	149 554	103 797
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			741 730	537 696
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	133 131	247 822
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			11 333 928	11 005 309
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 057 749	2 029 850
Dettes fiscales et sociales		note 7	512 153	530 161
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			34 710	18 082
Autres dettes			123 005	53 547
Produits constatés d'avance		note 7	287 726	136 177
DETTES			13 482 402	14 020 947
Ecart de conversion passif			399	171
TOTAL GENERAL			15 178 378	15 433 821

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

RUBRIQUES	en k euros	31/12/2018			31/12/2017
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 234 454	330 918			1 565 372
Production vendue de services	1 157 628	129 265			1 286 893
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 392 082	460 183	note 9	2 852 264	3 564 858
Production stockée					(208 317)
Production immobilisée					12 620
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					8 889
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	221 673	284 021
Autres produits				41 452	37 837
PRODUITS D'EXPLOITATION				2 928 582	3 639 044
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					357 159
Achats de matières premières et autres approvisionnements					3 386
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			note 11	886 917	1 741 562
Autres achats et charges externes				67 643	55 734
Impôts, taxes et versements assimilés			note 12	647 112	566 370
Salaires et traitements				281 506	248 572
Charges sociales					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	91 575	91 773
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10	468	1 123
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	8 042	9 780
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	385 753	228 382
Autres charges				59 418	8 314
CHARGES D'EXPLOITATION				2 788 980	3 381 524
RESULTAT D'EXPLOITATION				139 602	257 520
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations					47 826
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					4 260
Autres intérêts et produits assimilés					9 397
Reprises sur provisions et transferts de charges					46 670
Différences positives de change					12 033
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					299
PRODUITS FINANCIERS				120 486	97 160
Dotations financières aux amortissements et provisions					108 371
Intérêts et charges assimilées					721
Différences négatives de change					6 141
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					1 497
CHARGES FINANCIERES				116 730	186 121
RESULTAT FINANCIER			note 13	3 756	(88 961)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				143 358	168 559
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					596
Produits exceptionnels sur opérations en capital					46 222
Reprises sur provisions et transferts de charges					19 890
PRODUITS EXCEPTIONNELS				66 708	89 734
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					4 111
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					17 399
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					15 625
CHARGES EXCEPTIONNELLES				37 135	47 957
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	29 573	41 777
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					9 827
Impôts sur les bénéfices			note 15	26 880	99 243
TOTAL DES PRODUITS				3 115 775	3 825 939
TOTAL DES CHARGES				2 979 552	3 740 493
BENEFICE OU PERTE				136 223	85 446

Le total du bilan avant répartition est de 15 178 378 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 3 115 775 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 136 223 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2018.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- Le ministère de la défense a notamment notifié à Naval Group la commande du Rubis, 5ème sous-marin de la série Barracuda, la commande concernant l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation du sous-marin lanceur d'engin Le Terrible et la commande sur le maintien en conditions opérationnelles des Frégates multi-mission sur la période 2019-2022
- Naval Group a signé le 18 décembre la vente du site de Gassin entraînant la comptabilisation d'une plus value de cession sur l'exercice 2018.
- Les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent avec pour certains programmes une amélioration supérieure au budget.
- Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a décidé de mettre un terme aux investissements dans le domaine des hydroliennes entraînant la mise en liquidation judiciaire du sous-groupe Open-Hydro. L'impact financier afférent a été constaté sur l'exercice 2018.
- Demande et obtention d'un rescrit fiscal suite au changement d'estimé comptable concernant la reconnaissance de l'avancement des contrats à long-terme.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2014-03 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.

- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- **Immobilisations décomposées :**
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- **Amortissements :**
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- **Durée d'amortissement et révision de cette durée :**
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- **Dépréciation des actifs immobilisés :**
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Un changement d'estimation a conduit à la modification du calcul des dépréciations des stocks en 2017.

Les dépréciations des stocks sont maintenant composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est généralement reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risques de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement. La provision pour pertes à terminaison est comptabilisée en provision pour risques.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises). A fin 2018, Naval Group dispose d'une opération significative en cours sur le dollar, avec une couverture de change mise en place.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 1 881 807 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service des projets FIRA et Cycle de Vie
- Mise en service d'un bâtiment sur le site de Cherbourg
- Cession de notre site de St-Tropez
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués (essentiellement dans la matériel informatique)

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 050 775) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2018 sont de 154 269 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2018 et la provision pour dépréciation cumulée est de 69 885 k€ au 31 décembre 2018.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	669 329	41 822	13 894	7	697 250
Immobilisations incorporelles	669 329	41 822	13 894	7	697 250
Terrains	54 718	3 257		7 412	50 563
Constructions sur sol propre	218 943	8 378		7 136	220 186
Constructions sur sol d'autrui	28 489	546			29 035
Constructions installations générales, agencements et aménagements	203 757	14 157		14 184	203 730
Installations techniques, matériel et outillage industriel	353 856	19 568		14 914	358 509
Installations générales, agencements et aménagements divers	149 976	9 979		316	159 639
Matériel de transport	2 869	132		42	2 958
Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 742	8 949		41 421	111 270
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	36 327	36 748	24 948	1 051	47 077
Avances et acomptes	661	929			1 590
Immobilisations corporelles	1 193 339	102 644	24 948	86 477	1 184 558
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	538 842	29 434		7 188	561 089
Autres titres immobilisés	7 511	5 000		886	11 625
Prêts et autres immobilisations financières	897	160		50	1 007
Immobilisations financières	547 251	34 595		8 124	573 721
TOTAL GENERAL	2 409 918	179 061	38 842	94 608	2 455 528

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	284 968	22 782	7	307 744
Immobilisations incorporelles	284 968	22 782	7	307 744
Terrains	13 566	1 911	812	14 665
Constructions sur sol propre	80 866	7 615	4 312	84 168
Constructions sur sol d'autrui	13 249	2 011		15 260
Constructions installations générales, agencements et aménagements	109 693	13 415	9 540	113 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	243 475	23 600	13 469	253 607
Installations générales, agencements et aménagements divers	85 350	10 255	316	95 289
Matériel de transport	2 280	195	42	2 432
Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 832	13 328	41 218	78 943
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	655 312	72 329	69 710	657 932
TOTAL GENERAL	940 280	95 112	69 716	965 676

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (91 575 k€) et en charges exceptionnelles (3 536 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	69 417	468		69 885
Immobilisations incorporelles	69 417	468		69 885
Terrains				
Bâtiments	194	24	8	210
Installations générales	4	20	1	23
Ouvrage d'infrastructures	2	1 207		1 209
Matériel industriel	13 902	3 099	3 932	13 069
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	52	1	49	4
Installations générales, agencements et aménagements divers	511	188		699
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique		1		1
Mobilier				
Immobilisations corporelles	14 665	4 540	3 990	15 215
TOTAL GENERAL	84 082	5 008	3 990	85 100

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	5 583	77 315	21 255		13 826	1 108	2 004
MOPA 2	100%	70	(8)	104	58			(12)	
Sirehna	100%	300	7 189	4 239	4 239		9 204	1 285	
DES	49%	500	4 059	245	245		62 400	4 012	917
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	225 335 INR	1 047	1 047		5 678 (*)	136 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	25 432 MYR	853	0		50 527 (*)	1 883 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 072 BRL	59 316 BRL	79	79		105 082 (*)	13 717 (*)	9 784
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	8 048 BRL	2 391	2 391		5 142 (*)	422 (*)	
Eurosysnav	50%	40	3 108	2 610	0			30	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	5 813 SGD	51	51		18 281 (*)	4 124 (*)	3 773
Naval Group Coopération	99,90%	700	466	699	699		13 423	262	200
Naval Group Participations	100%	1 400	(48)	1 400	1 352			(8)	
Armaris Quater	100%	37	(7)	37	30			117	
Armaris Quint	100%	36	(2)	57	34			(2)	
Armaris Sixt	100%	36	(2)	58	34			(2)	
Principia	33,33%	625	2 547	1 053	842			475	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	59,87%	219 300	(167 454)	218 723	31 081	12 306	4 313	(18 084)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	9 692 MYR	1 969	1 969		7 640 (*)	997 (*)	
Kership	45%	5 000	(3 691)	2 250	589		41 730	(1 123)	
Naval Group Support	100%	64	13 568	2 450	2 450		140 224	23 792	25 749
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	2 919 AUD	2 092	2 092		29 824 (*)	1 332 (*)	
Technicatome	20,26%	22 140	140 102	113 404	113 404		429 301	41 214	5 399
Chantiers de l'Atlantique (**)	11,67%	142 902	139 890	13 924	13 924		1 476 974	3 806	
Naval Group Projet	100%	15		15	15				
Total				447 068	197 884	12 306	2 413 569	83 255	47 826

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien
 (*) Taux moyen 2018
 (**) Données de l'exercice 2017

- En Février 2018, la société Winacelles a fait l'objet d'une liquidation. Les titres détenus par Naval Group pour une valeur de 631 k€ ont été annulés. Ces titres étaient provisionnés à 100% au 31 décembre 2017.
- En Août 2018, Naval Group a acquis des titres de la société Chantiers de l'Atlantique pour un montant de 13 924 k€ soit un pourcentage de détention de 11,67% au 31 décembre 2018.
- En décembre 2018, Naval Group a acquis 100% des titres de la société Naval Group projet pour un montant de 15 k€.
- En décembre 2018, Naval Group a participé à 100% aux augmentations de capital de ses filiales Armaris Six (pour un montant de 21 k€), Armaris Quint (pour un montant de 20 k€) et MOPA2 (pour un montant de 67 k€).

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 715	911
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	131
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	1 110	1 110
Fonds Atalaya	38,46%	3 524	3 345
Fonds PSL Innovation Fund	XX%	5 000	5 000
TOTAL		11 625	10 497

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 292
Participations	447 068
Créances rattachées à des participations	56 714
Prêts	57 306
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	100
Avances et acomptes versés sur commandes	10 165
Créances clients et comptes rattachés	187 253
Autres créances	5 303
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	133 130
Avances et acomptes reçus sur commandes	91 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	950
Autres dettes	32 872

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a réalisé 78 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		444 355	31 232	413 122
En-cours de production de biens		20 848	67	20 781
En-cours de production de services		1 464		1 464
Produits finis		29		29
TOTAL		466 696	31 299	435 396

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	13	13	
VMP	1 861 070	1 860 813	
TOTAL	1 861 083	1 860 826	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 725 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 2 783 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	9 758 039 k€	9 100 548 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	29 359 k€	28 425 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			873 023
Distributions sur résultats antérieurs			(57 426)
Capitaux propres après distributions			815 597
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus	
Variations des provisions réglementées	152		
Variations des réserves			
Autres variations (report à nouveau)			28 020
Résultat de l'exercice N-1 (part non distribuée)	28 020		
Résultat de l'exercice N			136 223
SOLDE			136 071
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			951 667

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 107 936 k€
- Résultat 2017 85 446 k€
- Dividendes versés en 2018 (57 426 k€)
- Solde 135 956 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES	en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		41 896	3 902	4 054		41 744
PROVISIONS REGLEMENTEES		41 896	3 902	4 054		41 744
Provisions pour litiges		153 554	45 357	12 800	23 345	162 766
Provisions pour garanties		61 670	21 604	11 520	2 780	68 975
Provisions pour pertes à terminaison		90 191	17 910	24 757	2 836	80 507
Provisions pour amendes et pénalités		40 302	23 039	23 155	19 675	20 511
Provisions pour pertes de change		125	24	0	125	24
Provisions pour pensions, obligations similaires		81 566	16 663	4 709		93 521
Autres provisions pour risques et charges		112 059	306 827	101 156	2 303	315 427
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		539 465	431 424	178 096	51 063	741 730
Dépréciations sur immobilisations incorporelles		69 417	468			69 885
Dépréciations sur immobilisations corporelles		14 665	4 540	3 903	87	15 215
Dépréciations sur titres de participation		237 104	13 257	631	545	249 184
Dépréciations sur autres immobilis. financières		50 426	53 090	0	44 598	58 919
Dépréciations sur stocks et en cours		27 745	6 609	2 311	744	31 300
Dépréciations sur comptes clients		5 869	1 135	19	373	6 612
Autres dépréciations		3 210	298	682	1 127	1 699
DEPRECIATIONS		408 435	79 397	7 547	47 474	432 812
TOTAL GENERAL		989 797	514 723	189 697	98 536	1 216 286
Dotations et reprises d'exploitation			394 263	170 861	50 812	
Dotations et reprises financières			108 371	1 313	45 358	
Dotations et reprises exceptionnelles			12 089	17 523	2 367	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES	en k euros	Début d'exercice	Reclas- sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour pertes à terminaison		88 421	1 769	90 191
Dépréciations sur stocks et en cours		29 515	(1 769)	27 745

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 58 631 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2018 sur la base des calculs effectués en 2018 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2018 est de 1,50 % contre 1,25 % au 31 décembre 2017.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2018 est de 4,50 % contre 1,25 % au 31 décembre 2017.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2017.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	119 495
Coût des services rendus	8 604
Intérêt sur la dette actuarielle	1 508
Dette actuarielle estimée à la clôture	129 607
Prestations payées	(3 228)
Gains / expérience	228
Dette actuarielle calculée à la clôture	126 607

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	38 663
Rendement des placements	1 547
Gain actuariel sur placements	219
Valeur des placements calculée à la clôture	40 429

Au 31 décembre 2018, le fonds se composait de 53,93 % d'actions, 25,00 % d'actifs monétaires et 21,07 % d'obligations.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2018 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	(8 604)	(7 928)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 508)	(1 382)
Rendement attendu des placements	1 547	1 391
Amortissement coût des services passés	(1 105)	(1 168)
(Coût net)	(9 670)	(9 087)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle estimée à la clôture	126 607	119 494
Valeur des placements à la clôture	(40 429)	(38 663)
Déficit	86 178	80 831
Coût des services passés non comptabilisés	(19 007)	(19 356)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(8 540)	(9 286)
Provision nette comptabilisée	58 631	52 189

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 4 007 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 003 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 13 953 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 7 927 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 10 386 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs :	859 611 k€	1 851 352 k€
Dettes fiscales et sociales :	162 118 k€	147 184 k€
Fournisseurs immobilisations :	20 380 k€	9 741 k€
Autres dettes :	16 387 k€	14 554 k€
Produits constatés d'avance :	287 726 k€	136 176 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		114 021	67 628	46 392
Prêts				
Autres immobilisations financières		1 007	47	961
Clients douteux ou litigieux		6 862	6 136	726
Autres créances clients		10 148 780	10 145 290	3 490
Personnel et comptes rattachés		776	776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 461	1 461	
Etat : impôts sur les bénéfices		80 820	80 820	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		142 878	142 878	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses		2 408	2 408	
Groupe et associés		34 945	34 945	
Débiteurs divers		4 749	4 749	
Charges constatées d'avance		29 359	29 359	
TOTAL		10 568 064	10 516 496	51 569

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		133 131	133 131		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 057 749	1 057 328	421	
Personnel et comptes rattachés		107 314	107 314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		96 260	96 260		
Etat : impôts sur les bénéfices		416	416		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		295 613	295 613		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		12 549	12 549		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		34 710	34 710		
Groupe et associés		1 065	1 065		
Autres dettes		121 940	121 940		
Produits constatés d'avance		287 726	287 726		
TOTAL		2 148 474	2 148 053	421	

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 48,7 M€ qui ont été dépréciés à 100% au cours de l'exercice 2018.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 133 130 K€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients privés France	141 157	249 688
Clients étatiques	2 214 556	2 189 692
Total clients France	2 355 713	2 439 381
Clients Export	497 054	1 124 633
SOFRANTEM / DCNI	(502)	845
Total clients Export	496 552	1 125 478
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 852 264	3 564 858

La baisse de 2018 est essentiellement liée à un changement d'estimation dans la détermination du CA, maintenant basé sur l'avancement par les coûts (ce changement d'estimation a été intégré dans notre demande de rescrit).

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

en k euros	31/12/2018	31/12/2017
Reprises de provisions et dépréciations	221 673	284 021
Dotations aux amortissements	91 575	91 773
Dotations aux provisions et dépréciations	394 263	239 285

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 95 160 k€ à fin décembre 2018.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 186 240 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Cadres (Niveau 1)	6 081	5 528	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	2 539	2 273	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1 997	1 855	2 498	2 776
TOTAUX	10 617	9 656	2 498	2 776

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'est élevé à 10 904 k€ en 2018 contre 11 771 k€ en 2017.

Le CICE a été essentiellement utilisé pour financer une partie de la recherche réalisée en 2018.

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 3 756 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 120 486 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 47 826 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 42 000 k€
- les gains de change pour 12 033 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 5 898 k€
- les revenus des prêts pour 4 260 k€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 2 185 k€
- les produits SOFRANTEM pour 1 610 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 606 k€
- les reprises sur dépréciations sur immobilisations financières pour 1 176 k€

Les charges financières de 116 730 k€ sont principalement :

- les dépréciations des créances rattachées à des participations pour 47 185 k€
- la provision pour réduction de prix pour 42 000 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 13 256 k€
- les pertes de change pour 6 141 k€
- les dépréciations des intérêts courus pour 5 905 k€
- les moins-values sur cessions d'OPCVM pour 1 497 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 29 573 k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		251		(251)
Subvention accordée		130		(130)
Mesures d'aides au départ de personnel (MAD)		91	1932	1841
Abandon de créance et reprise dépréciation		2900	2900	0
Charges sur autres créances		57		(57)
Solde compte courant		682		(682)
Plan d'adaptation de l'Emploi			7014	7014
Amortissements dérogatoires		3902	4054	152
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		25475	50212	24737
Dépréciation créance		3647		(3647)
Produits sur exercices antérieurs : taxe ORGANIC			524	524
Remboursement excédent DRFiP			52	52
Divers			20	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL		37135	66708	29573

La ligne "Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations" concerne essentiellement la cession de notre site de St-Tropez.

La dépréciation de créance pour un montant de 3 647 k€ concerne une créance envers la société Open Hydro.

La reprise de provision du plan d'adaptation de l'emploi pour 7 014 k€ a été consommée à hauteur de 4 734k€.

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		143 358	45052	98 306
Résultat exceptionnel		29 573	9294	20 279
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(9 827)		(9 827)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(28285)	28 285
Crédit impôt recherche et autres crédits années antérieures			(1241)	1 241
Solde IS années antérieures			947	(947)
Résultats et impôts dus à l'étranger			1506	(1 506)
Incidence intégration fiscale			(393)	393
RESULTAT COMPTABLE		163 103	26 880	136 223

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

La société Naval Group SA a déposé une demande de rescrit en date du 20 décembre 2017 auprès de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) en raison d'un changement d'estimation de son chiffre d'affaires, maintenant basé sur l'avancement par les coûts et non plus sur l'avancement par les jalons techniques.

Cette demande a été acceptée par la DLF en date du 26 décembre 2018.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		10 974
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		226
TOTAL ACCROISSEMENTS		11 200
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		2 722
Autres		16 411
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		184 320
TOTAL ALLEGEMENTS		203 453
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		192 253

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement :

- de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison ;
- de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	215 435	191 983	23 452	-
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	238 153	42 380	159 832	35 941
Garanties de dispenses de garanties	18 305	18 305	-	-
Autres engagements donnés ⁽⁹⁾	60 548	2 120	55 838	2 590
Total Engagements donnés	532 441	254 788	239 122	38 531
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte	34 855	15 527	19 154	174
Garanties de bonne fin / exécution	72 372	26 605	19 918	25 849
Garanties de dispenses de garanties	1 352	1 227	125	-
Autres garanties reçues	34 163	714	33 449	-
Total Engagements reçus	142 742	44 073	72 646	26 023

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Inde, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 10,1 millions d'euros.
- (2) Au titre des contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 154,6 millions d'euros.

- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, celle-ci doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client au Groupe au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2018, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 138,8 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguaí Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2018, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 19,2 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantom sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, la société Naval Group a été amenée à garantir Sofrantom à hauteur de 3,9 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 67,9 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec le Royaume d'Arabie Saoudite, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 5,0 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de remboursement d'avances et de bonne exécution pour un montant de 3,8 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, le Groupe a fait émettre par ses banques une garantie financière de 29 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2018 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	12 697	2 822	9 309	566
Locations immobilières	96 788	17 811	54 751	24 226
Totaux	109 485	20 633	64 060	24 792

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2018 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2018			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 047	1 938	1 109	-
Matériel de transport	2 725	2 650	75	-
Matériels informatiques	6 757	3 050	3 707	-
Matériel et équipement	1 304	1 198	90	16
Totaux	13 833	8 836	4 981	16

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2018, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 104,3 millions d'euros (82,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- Naval Group (ex DCNS) s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies (ex DCNS Energies) et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies au 30 juin 2018. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2018
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	0
Livre sterling (GBP)	1 400
Real brésilien (BRL)	0
Ringgit malaisien (MYR) (1)	881
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	2 417
Livre sterling (GBP)	0
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	0
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	0

(1) contrat corvettes Malaisie

(2) contrat Natick

7.4 Litiges

En 2018 la société a été assignée devant le tribunal de commerce de Paris par des actionnaires de Naval Energies. Naval Group estime qu'elle dispose de tous les arguments pour défendre sa position et considère qu'à l'heure actuelle, l'éventuel risque posé par cette action n'est pas quantifiable, et n'a donc constitué aucune provision dans ses comptes.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 MARS 2019

h

[.../...]

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant 136.222.999,84 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 136.222.999,84 euros
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 135.956.087,63 euros

Formant un bénéfice distribuable de 272.179.087,47 euros

- À titre de dividende aux actionnaires la somme de 87.828.000 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 184.351.087,47 euros

Le report à nouveau étant ainsi porté de 135.956.087,63 euros à 184.351.087,47 euros.

En application des dispositions statutaires en vigueur à la date de la présente assemblée, le dividende est réparti entre les actionnaires comme suit :

- 50 % du montant total du dividende de 87.828.000 euros mis en distribution est versé à l'État en sa qualité de titulaire des actions de préférence de catégorie A, au prorata du nombre d'actions de préférence de catégorie A qu'il détient, à savoir la somme de 43.914.000 euros,

soit un dividende prioritaire de 146.380 euros pour chacune des 300 actions de préférence de catégorie A.

- 50 % du montant total du dividende de 87.828.000 euros mis en distribution est réparti entre les titulaires d'actions ordinaires et de préférence au prorata du nombre d'actions, qu'elles soient ordinaires ou de préférence, détenues par chacun d'eux, à savoir la somme de 43.914.000 euros, soit un dividende de 0,78 euro pour chacune des 56.300.000 actions composant le capital de la Société.

Le dividende sera payé au siège social à compter du 20 mars 2019.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Dividende : 57.426.000 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

[.../...]

Certifié conforme à l'original par le Président Directeur-Général
Hervé Guillou

